



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DU PLAN ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



ANALYSE DES DONNEES DU RGPH3

Thème : ANALYSE DE LA PAUVRETE

Rédigé par: KABA Aboubacar, DOUMBOUYA Moussa et DELAMOU Jacob

Edition Décembre 2017



Institut National de la Statistique



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT (BCR)

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



**Réalisé avec l'appui technique et financier
du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA),
de l'Union Européenne (UE),
de la Banque Africaine de Développement (BAD),
et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).**



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES CARTES.....	11
LISTE DES ENCADRES	13
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	15
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	17
AVANT PROPOS	19
INTRODUCTION	21
Chapitre 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	23
1.1. Contexte	23
1.2. Les aspects méthodologiques	24
1.2.1. La mesure de la pauvreté.....	24
1.2.2. La méthodologie standard internationale de MPI.....	25
1.2.3. Un indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) pour la Guinée	27
1.2.3.1. Choix des variables d'études.....	27
1.2.3.2. Modifications de la méthodologie MPI pour le RGPH3.....	29
1.2.4. Utilisation de l'analyse en composante principale (ACM)	31
Chapitre 2 : INDICE DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE DES MENAGES	35
2.1. Identification des pauvres dans l'analyse de MPI	35
2.2. MPI au niveau national et régional	36
2.3. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) par région	38
2.4. MPI par préfecture et par sous-préfecture	39
2.4.1. Incidence de pauvreté par préfecture	39
2.4.2. Indice de pauvreté dans les sous-préfectures	40
2.5. Pauvreté au niveau de chaque région	41
2.5.1. Pauvreté dans la région de Boké.....	41
2.5.2. Pauvreté dans la région de Faranah.....	43
2.5.3. Pauvreté dans la région de Kankan.....	44
2.5.4. Pauvreté dans la région de Kindia.....	44
2.5.5. Pauvreté dans la région de Labé.....	46
2.5.6. Pauvreté dans la région de Mamou.....	47
2.5.7. Pauvreté dans la région de N'Zérékoré	48
2.6. Conclusion partielle	49
Chapitre 3 : STATUT DE PAUVRETE DANS LES REGIONS ADMINISTRATIVES	51
3.1. Pauvreté non monétaire par région et par milieu de résidence	51
3.1.1. Statut de pauvreté aux niveaux national et régional par milieu de résidence	51
3.1.2. Situation des ménages gravement et modérément pauvres par région.....	52
3.1.3. Statut de pauvreté par région et par milieu de résidence	53
3.2. Situation de pauvreté non monétaire par préfecture.....	54
3.2.1. Statut de pauvreté par préfecture	54
3.2.2. Répartition des ménages sévèrement pauvres par préfecture	55
3.3. Évolution de la pauvreté non monétaire entre 2002 et 2014	56
3.4. Taux de privation des ménages selon les indicateurs retenus	57
3.5. Conclusion partielle	58
Chapitre 4 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES SELON LA SITUATION DE PAUVRETE.....	61
4.1. Pauvreté et caractéristiques des ménages.....	61
4.1.1. Taille moyenne des ménages selon le statut de pauvreté	61
4.1.2. Caractéristiques des chefs de ménages selon le statut de pauvreté.....	61
4.1.3. Répartition des ménages par type d'habitat selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence	62
4.1.4. Répartition des ménages par type de matériau du sol selon l'état de pauvreté et le lieu de résidence	63
4.1.5. Répartition des ménages par le type de matériaux des murs selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence.	64
4.1.6. Répartition des ménages par type de matériau des toits selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence	65
4.2. Pauvreté et caractéristiques du chef de ménage.....	66
4.2.1. Répartition des chefs de ménage selon la situation de pauvreté.....	66
4.2.2. Age des chefs de ménage selon l'état de pauvreté	67
4.2.3. Etat matrimonial des chefs de ménages selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence	67
4.2.4. Niveau d'instruction des chefs de ménages selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence.....	68
4.2.5. Répartition des chefs de ménages par statut dans l'activité selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence	69
4.2.6. Répartition des chefs de ménage par situation d'activité selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence	70

4.3. Conclusion partielle	71
CONCLUSION GENERALE	74
BIBLIOGRAPHIE.....	77
ANNEXE.....	79

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1 : Dimension, indicateurs et pondération de MPI International	26
Tableau 1-2: Pondération selon la norme internationale MPI et modifications	30
Tableau 1-3: Liste des 30 variables de l'ACM préliminaire	34
Tableau 2-1: Indice de pauvreté multidimensionnelle selon la région et le milieu de résidence	36
Tableau 2-2: Contribution des différents indicateurs à l'IPM au régional (%)	38
Tableau 3-1: Répartition du statut de pauvreté aux niveaux national et régional par milieu de résidence	52
Tableau 3-2: Répartition du statut de pauvreté par préfecture (%)	55
Tableau 3-3: Taux privation des indicateurs et les dimensions socio-économiques	58
Tableau 4-1: Répartition (%) des ménages ordinaires par taille de ménage selon le statut de pauvreté au niveau national	61
Tableau 4-2: Répartition (%) des chefs de ménage résidents selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial chez les ménages d'un seul membre par état de pauvreté	62
Tableau 4-3: Répartition des ménages ordinaires par le type d'habitat selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence	63
Tableau 4-4: Répartition des ménages ordinaires par type de matériau du sol selon l'état de pauvreté et le milieu de résidence	64
Tableau 4-5: Répartition des ménages ordinaires selon le type de matériaux des murs selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence	65
Tableau 4-6: Répartition des ménages ordinaires selon le type de matériau des toits selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence	66
Tableau 4-7: Répartition (%) des chefs de ménage résidents selon l'état matrimonial, selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence	68
Tableau 4-8 : Répartition (%) des chefs de ménage résidents selon le niveau d'instruction selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence:	69
Tableau 4-9: Répartition (%) des chefs de ménage résidents (actuellement employés) selon le statut dans l'activité selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence	70
Tableau 4-10: Répartition (%) des chefs de ménage résidents (actuellement occupés) par situation d'activité selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence	71
Tableau A2.1: les indicateurs de pauvreté par région avec un seuil k égal à 4	79
Tableau A2.2: Incidence (%) de la pauvreté par région selon le milieu de résidence du chef de ménage	79
Tableau A2.3: Incidence (%) de la pauvreté par région selon le sexe du Chef de ménage	79
Tableau A2.4: Incidence (%) de la pauvreté par préfecture	80
Tableau A2.5: Incidence (%) de la pauvreté par préfecture selon le milieu de résidence du chef de ménage	81
Tableau A2.6 : Incidence (%) de la pauvreté par préfecture selon le sexe du Chef de ménage du chef de ménage	82
Tableau A.2.7: Incidence (%) de la pauvreté par sous-préfecture	83

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2-1: Contribution (en %) des indicateurs à la pauvreté multidimensionnelle au niveau national.....	37
Graphique 2-2: Contribution des indicateurs à la pauvreté dans les catégories sévèrement et moyennement pauvres.....	37
Graphique 2-3: Incidence et l'indice de pauvreté multidimensionnelle par région.....	38
Graphique 2-4: L'incidence (H) et profondeur (A) dans les préfectures de la région de Boké.....	42
Graphique 2-5: Profondeur et l'incidence (en %) de pauvreté multidimensionnelle dans les préfectures de Faranah.....	43
Graphique 2-6: Profondeur et l'incidence (en %) dans les préfectures de Kindia.....	45
Graphique 2-7: L'intensité (%) et profondeur de pauvreté selon les préfectures de la région de Labé.....	46
Graphique 2-8: Incidence (H) et profondeur (A) de pauvreté selon les préfectures de la région de Mamou.....	47
Graphique 2-9: L'incidence et profondeur de pauvreté (en %) selon les préfectures de la région de Nzérékoré.....	48
Graphique 3-1: Pourcentage des ménages gravement et modérément pauvres par région.....	53
Graphique 3-2: Répartition du statut de pauvreté par région et par milieu de résidence (%).....	54
Graphique 3-3: Pourcentage des ménages sévèrement pauvres par préfecture.....	56
Graphique 3-4: Valeurs comparées de l'indice de pauvreté (%) non monétaires de 2007, 2012 et 2014 au sein des ménages.....	57
Graphique 4-1: Répartition des chefs de ménage selon la situation de pauvreté (%).....	66
Graphique 4-2: Répartition du groupe d'âge des chefs de ménage résidents selon l'état de pauvreté (%).....	67

LISTE DES CARTES

Carte 2-1: Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) par région administrative	39
Carte 2-2: Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) par préfecture	40
Carte 2-3: L'indice multidimensionnel (%) de la pauvreté par sous-préfecture.....	41
Carte 2-4: Indice de pauvreté (en %) dans les préfectures de la région de Boké.....	42
Carte 2-5: Indice de pauvreté (en %) des préfectures de la Faranah.....	43
Carte 2-6: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) des préfectures de Kankan.....	44
Carte 2-7: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) au niveau des préfectures de Kindia	45
Carte 2-8: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) au niveau des préfectures de Labé	46
Carte 2-9: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) au niveau des préfectures de Mamou	47
Carte 2-10: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) au niveau des préfectures de Nzérékoré.....	48

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: L'utilisation des ACM.....	32
Encadré 2: Identification des pauvres dans l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté	35

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence Française pour le Développement
ASRP	Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau Central de Recensement
CBG	Compagnie des Bauxite de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxite de Kindia
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
DNPCI	Direction Nationale du Plan et de Coopération Internationale
DOTS	Direct Observation Treatment System
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDG	Electricité De Guinée
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EIBEP	Enquête Intégrée de Base pour l’Evaluation de la pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
FGT	Foster, Greer et Thorbecke
FMI	Fonds Monétaire International
GNF	Guinean New Franc
GSM:	Global System for Mobile Communications
GTZ	Deutsche Gesellschaft fur Technische Zusammenarbeit
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
MPI	Indice de pauvreté multidimensionnelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvreté très Endettés
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l’Habitat
SIG	Système d’Information Géographique
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNICEF	United Nations Children Fund
USAID	United States Agency for International Développement

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Comme de nombreux aspects du bien-être ne peuvent pas être bien compris par la mesure monétaire de la pauvreté, l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté semble utile pour compléter l'évaluation de la pauvreté. Bien qu'il existe de nombreuses approches pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle, l'approche utilisée par Alkire et Santos (2014) pour estimer l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) a été adoptée dans cette étude de la pauvreté en Guinée dans le recensement général de la population de 2014, en raison de sa simplicité et de ses propriétés axiomatiques favorables. Basée sur le concept de la capacité, cette approche permettra dans ce document, de définir un indice de pauvreté multidimensionnelle non monétaire et d'élaborer des cartes de pauvreté des régions, des préfectures et des sous-préfectures.

Les résultats indiquent que 35,4% des ménages guinéens sont défavorisés par l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI). Cet indice de pauvreté est de 46.8% en milieu rural contre 14.1% en milieu urbain. Ce qui montre que la pauvreté non monétaire des ménages touche plus les ménages du milieu rural et les ménages urbains demeurent moins touchés par cette pauvreté. En désagrégeant par sexe du chef de ménage, on a un indice de pauvreté multidimensionnelle de 29,7% au sein des ménages dirigés par des femmes contre 36,3% pour les ménages dirigés par des hommes.

L'analyse de la pauvreté selon les régions, les préfectures et les sous-préfectures met en évidence des disparités importantes dans ces différentes localités. Pour mieux expliquer ces différences, les analyses se sont focalisées sur les éléments constitutifs et explicatifs du niveau de vie à savoir les conditions d'existence et les biens durables et actifs des ménages.

Il en ressort que les pauvres et les non pauvres n'utilisent pas souvent les mêmes types d'habitat. Les ménages pauvres vivent principalement dans des cases et des maisons individuelles simples. Chez les ménages non pauvres, plus de la moitié occupent les maisons à plusieurs logements.

Les matériaux de construction les plus utilisés en Guinée sont : brique en ciment, brique non cuite et cuite. Ces trois types de matériaux sont utilisés en milieu rural comme en milieu urbain par les pauvres et les non pauvres, mais à des proportions différentes. En effet, 73 % des ménages sévèrement pauvres, 67,4% des pauvres modérés et 26,3% des non pauvres vivent dans les maisons dont les murs sont en terre battue en milieu rural. En milieu urbain les briques en ciment sont souvent utilisées pour la construction des murs quel que soit le statut de pauvreté (39,6% pour les sévèrement pauvres, 49,1% des pauvres modérés, 65,8% des vulnérables à la pauvreté et 78,2% pour les non pauvres). Quel que soit le sexe du chef de ménage, les matériaux de construction utilisés conservent les mêmes tendances entre les pauvres et les non pauvres. Les ménages pauvres dirigés par des hommes utilisent plus de terre battue que leurs homologues dirigés par des femmes.

Il ressort de l'analyse que la toiture en tôle et en paille/feuilles sont les plus dominantes quel que soit le statut de pauvreté. En effet, 70,4% des ménages ont un toit couvert de tôle et 28,3% des ménages utilisent des pailles/feuilles comme couverture de leur toit. Les pailles/feuilles sont beaucoup plus utilisés par les ménages pauvres que les non pauvres. Quel que soit le milieu de résidence, la tôle reste le principal matériau du toit même si la plus grande proportion se trouve en milieu urbain.

Les ménages pauvres sont majoritairement propriétaires de leur logement. Les autres statuts d'occupation concernent de faibles proportions de ménages pauvres. Le statut de propriétaire est également dominant chez les ménages non pauvres mais d'autres formes de statut sont significativement représentées, notamment la location simple qui prend de l'ampleur en milieu urbain et concerne moins d'un tiers des ménages non pauvres tandis que ceux qui sont hébergés gratuitement atteignent environ un sixième des ménages non pauvres.

Dans l'ensemble, les ménages modérément pauvres d'un membre sont principalement des femmes, âgés de 60 ans et plus et monogames. Parmi les très pauvres, les ménages à un seul membre sont rares parce que les ménages à un seul membre n'ont pas d'enfants d'âge scolaire et sont moins

susceptibles d'inclure des femmes relativement jeunes. Ainsi, par construction, leur intensité de pauvreté dépasse rarement une certaine limite. En revanche, les ménages composés de membres âgés sont susceptibles de tomber parmi les pauvres parce que leur niveau de scolarité est beaucoup plus bas et, de même, ils ont tendance à vivre dans des maisons peu équipées.

L'analyse montre que 28% des ménages vivent dans des cases, 35,8% dans des maisons individuelles, 35,2% dans des maisons à plusieurs logement et seulement 0,4% dans un Immeuble à plusieurs logement, mais ces pourcentages sont plutôt différents en milieu urbain et rural. Dans le milieu rural, les cases (40,9%) sont les types d'habitat les plus courants, suivi des maisons individuelles (32%), les maisons à plusieurs logements représentent 26,6%

Les données sur la répartition du sexe du chef de ménage dans différentes catégories d'état de pauvreté montrent que les ménages dirigés par un homme représentent plus de 70% dans toutes les catégories de pauvreté et les ménages dirigés par des femmes sont plus concentrés parmi les pauvres modérés.

La répartition du groupe d'âge des chefs de ménage résidant dans chaque catégorie de statut de pauvreté montre que les catégories très pauvres et moyennement pauvres affichent des profils très différents. Quel que soit le statut de pauvreté, le groupe des 30 à 44 ans est le plus représenté et les personnes âgées sont plus nombreuses dans les catégories des pauvres modérés et de ceux qui sont vulnérables à la pauvreté. En plus parmi les modérément pauvres, les personnes âgées deviennent plus répandues parce qu'il y a une concentration de ceux qui ne peuvent pas atteindre le niveau de la pauvreté sévère et qui sont ainsi regroupés dans cette catégorie.

La répartition des chefs de ménage résidents par l'état matrimonial selon la situation de pauvreté montre que les non mariés représentent 4,1% des chefs de ménage, alors que 90% sont mariés (monogames et polygames), 4,6% sont veufs/veuves et enfin 4% sont divorcés ou séparés. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des célibataires augmente lorsque le niveau de pauvreté baisse. Les monogames et les polygames sont relativement plus susceptibles d'être pauvres, tandis que les veuves sont relativement plus fréquentes chez les personnes modérément pauvres mais moins fréquentes chez les personnes gravement pauvres.

Dans l'ensemble, 72% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation, 9% ont atteint le primaire, 12,6% le secondaire et seulement 6,4% l'université. En général, comme prévu, plus le chef de ménage est éduqué, plus les chances que le ménage ne soit pas pauvre augmentent. Seulement 31% des ménages où le chef n'est pas éduqué sont non pauvres. Encore une fois, la linéarité de la relation entre l'éducation et les catégories de statut de pauvreté est quelque peu perturbée lorsque les personnes gravement pauvres sont comparées aux personnes modérément pauvres.

La grande majorité des chefs de ménage sont des travailleurs indépendants (85,6%), les salariés publics représentent 5,7% et 4,2% sont des salariés du secteur privé. Bien sûr, ces pourcentages sont très différents dans les milieux urbains et ruraux. Dans le milieu rural, l'analyse montre que parmi les chefs de ménages sévèrement pauvres, 95,6% sont des indépendants, 2,6% des aides familiaux et seulement 0,2% des employeurs.

AVANT PROPOS

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) a été réalisé du 1^{er} mars au 2 avril 2014 sur toute l'étendue du territoire national. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2009-2015) et de la recommandation des Nations Unies invitant les pays à réaliser un recensement de la population au cours de la période 2005-2014.

L'opération a été financée par le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Pour l'exécution de cette grande investigation statistique, l'Institut National de la Statistique (INS) a bénéficié de l'assistance technique des experts de l'UNFPA à toutes les étapes du processus. La Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) a aussi apporté un appui technique pendant le traitement des données.

Les résultats définitifs du RGPH-3 ont été publiés par le Décret D/2015/229/PRG/SGG du 31 décembre 2015. Ils fournissent les effectifs de la population résidente par sexe selon les unités administratives (régions, préfectures, et sous-préfectures/ communes).

La présente publication fait partie d'une série de dix-sept (17) rapports qui ont été rédigés dans le cadre de l'analyse des données du RGPH-3. Ces rapports thématiques fournissent une analyse détaillée des caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population guinéenne ainsi que ses conditions de logement en 2014. Il s'agit des rapports suivants :

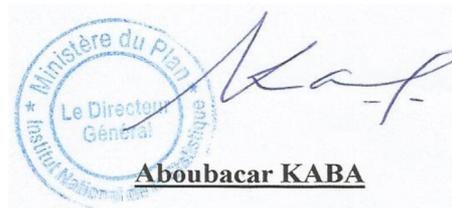
- | | |
|--|---|
| 1. Etat et structure de la population | 10. Mesure et cartographie de la pauvreté |
| 2. Etat matrimonial et nuptialité | 11. Situation des femmes |
| 3. Fécondité | 12. Situation des enfants et des jeunes |
| 4. Mortalité | 13. Situation des personnes âgées |
| 5. Migration | 14. Situation des personnes vivant avec un handicap |
| 6. Caractéristiques des ménages | 15. Perspectives démographiques |
| 7. Caractéristiques des habitations | 16. Perspectives démographiques |
| 8. Caractéristiques économiques de la population | 17. Evaluation de la qualité des données |
| 9. Scolarisation, alphabétisation et instruction | |

Par rapport aux recensements de 1983 et 1996, les données du RGPH-3 ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie pour satisfaire aux demandes multiples et variées des utilisateurs de données. En outre, une étude spécifique portant sur l'évaluation de la pauvreté des ménages à partir des données du RGPH-3 a été réalisée. Le RGPH-3 a permis aussi de mettre en place une base de sondage actualisée pour l'échantillonnage des futures enquêtes auprès des ménages. Un fichier des localités ou fichier villages est en cours de finalisation.

Tous les produits issus du RGPH-3 seront diffusés à travers le site de l'INS (www.stat-guinee.org) afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des utilisateurs de données de population.

Aux termes des travaux du RGPH-3, je remercie l'ensemble des partenaires au développement qui ont bien voulu accompagner le Gouvernement dans ce processus. Je remercie également les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population pour leur collaboration pendant la phase du dénombrement. Je remercie enfin tous les cadres du Bureau Central du Recensement (BCR), des Directions Régionales et Préfectorales du Plan et de la Statistiques et des autres départements ministériels, notamment du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette opération. Que le personnel de terrain (agents recenseurs, chefs d'équipes, contrôleurs, superviseurs et coordonnateurs) trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour les efforts fournis.

Le Directeur Général de l'INS



Aboubacar KABA

INTRODUCTION

La pauvreté a toujours fait l'objet de préoccupation des autorités des Etats, des PTF, ainsi que des ONG qui n'ont cessé de mettre les actions de développement au profit de l'éradication de la pauvreté. Depuis la mise en place des OMD, la dimension sociale est devenue plus qu'une priorité. En 2012, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar US par jour dans les pays en développement était estimé par la Banque Mondiale à 1,2 milliard. Ce seul chiffre symbolise l'importance de l'extrême pauvreté.

Cependant, selon les données récentes de la Banque Mondiale publiée en avril 2015, sur la base du nouveau seuil de pauvreté (et des données récentes par pays sur les niveaux de vie de 1.9 USD par jour) que le nombre d'individus pauvres dans le monde passerait de 902 à 702 millions entre 2012 et 2015 (soit de 12,8 à 9,6 % de la population mondiale).

Se référant des mêmes sources, la pauvreté serait de manière globale en constante diminution en 2012, 896 millions de personnes (12,7 %) disposaient de moins de 1,90 dollar par jour pour vivre, contre 1,95 milliard (37 %) en 1990 et 1,99 milliard (44 %) en 1981.

La majeure partie de cette population réside dans les pays d'Afrique et d'Asie. Toujours selon la Banque Mondiale, si toutes les régions du monde affichent une baisse des taux de pauvreté, celle-ci ne recule pas partout au même rythme :

C'est l'Asie de l'Est qui a enregistré la baisse la plus spectaculaire : la proportion de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté y est tombée de 80 % en 1981 à 7,2 % en 2011. En Asie du Sud, depuis 1981, ce pourcentage n'a jamais été aussi bas qu'aujourd'hui : il a décliné de 58 % à 18,7 % entre 1981 et 2012. En Afrique subsaharienne, il s'élevait à 42,6 % en 2012. Un peu plus de 77,8 % de la population touchée par l'extrême pauvreté vivaient en Asie du Sud (309 millions) et en Afrique subsaharienne (388,7 millions). De plus, on dénombrait 147 millions d'habitants dans ce cas en Asie de l'Est et Pacifique.

Cependant, bien qu'à l'instar des autres Etats, les autorités guinéennes se sont inscrites dans la même lancée, les résultats ne sont guère satisfaisants en Guinée. A en croire aux données fournies par l'INS, le taux de pauvreté en Guinée en 2012 était de 55,2% (64,7% en milieu rural et 35,4% en milieu urbain)¹ contre 53% en 2007, 41,9% en 2002-03.

D'après ces données, la lutte contre la pauvreté en Guinée reste encore entière. Cependant, des efforts sont pour autant consentis par les gouvernements qui se sont succédés. C'est ainsi que depuis l'an 2002, l'année de production du premier DSRP qui constitue un cadre de référence des politiques de développements économiques et social est mise en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Les DSRP reposent ainsi sur les nouvelles exigences du paradigme de développement à savoir : (1) la transparence, (2) la participation et la bonne gouvernance dans l'élaboration des politiques nationales, (3) la nécessité de résultats en matière de réduction de la pauvreté.

La principale justification de ce rapport est de fournir des estimations de la pauvreté qui peuvent être désagrégées à un niveau géographique très bas, mais elles fournissent également un indice de pauvreté multidimensionnel et non monétaire qui peut compléter les mesures de pauvreté de revenu les plus courantes disponibles en Guinée.

L'objectif général de ce rapport est de produire une analyse de pauvreté non monétaire basée sur une pratique internationalement acceptée, tout en produisant un indice qui s'adapte bien aux circonstances du pays. En particulier, il sera important de montrer les différents niveaux de privation entre les régions, identifiant ainsi les régions où la pauvreté est relativement élevée.

¹ ELEP 2012

Les principaux résultats de ce rapport sont les suivants:

- Analyse de l'IPM aux niveaux régionaux, préfectoraux et sous-préfectoraux;
- Mesures de la pauvreté non monétaire et estimations du nombre de ménages et d'individus pauvres à tous les niveaux;
- Analyse de la relation entre pauvreté non monétaire et caractéristiques du ménage; Et
- Analyse de la relation entre la pauvreté non monétaire et les caractéristiques de la population;

Le présent document est structuré en quatre chapitres. Le chapitre 1 présente le contexte et examine les aspects méthodologiques. Les résultats en termes de pauvreté multidimensionnelle non monétaire sont présentés et analysés dans le chapitre 2. Les chapitres 3 et 4 analysent les relations entre le statut de pauvreté multidimensionnelle non monétaire et les variables sociodémographiques ou socioéconomiques qui peuvent être des causes ou des manifestations de cette pauvreté. Le chapitre 3 présente les caractéristiques sociodémographiques selon le statut de pauvreté des ménages. Le chapitre 4 examine les indicateurs unidimensionnels de la pauvreté en mettant accent sur le milieu de résidence des ménages pauvres. Enfin, les conclusions et les recommandations de l'étude sont présentées en mettant en exergue les implications de politique de réduction de la pauvreté multidimensionnelle.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1.1. Contexte

Pays côtier situé dans la partie occidentale du continent africain, à mi-chemin entre l'équateur et le tropique du cancer, la République de Guinée a une superficie totale de 245 857 km² avec une population résidente recensée à 10 523 261 habitants (RGPH 3, 2014). Marquée par de fortes disparités régionales et constituée en majorité de femmes (52%), sa démographie est caractérisée par un fort taux de croissance (2.8) et plus de trois quart de la population à moins de 35 ans (77,4%). Par ailleurs, un peu plus d'un tiers de la population est âgé de 15-35 ans (34,5%)².

Après la tenue de l'Élection présidentielle en 2010 qui a marqué le retour à un ordre constitutionnel en Guinée, les priorités du gouvernement ont été la restauration de la stabilité macroéconomique à travers des réformes et l'amélioration des agrégats macroéconomiques ainsi que la reprise des investissements étrangers et de la coopération. Une dynamique de reprise économique s'est alors mise en marche mais elle a été freinée par l'éruption de la fièvre à virus Ebola en 2013 entraînant ainsi un ralentissement des activités agricoles et commerciales et la baisse des recettes fiscales. En effet, les réformes engagées depuis 2011 ont permis une hausse du taux de croissance de 5.6% en 2011 à 6.6% en 2012, mais cette croissance s'est vite essoufflée pour se fixer à 4.4% accusant ainsi une baisse en 2013³. Toutefois, pendant ce temps, l'activité minière a connu une hausse, ce qui a permis d'amortir en partie les effets de la crise.

La seconde élection présidentielle de 2015 vient confirmer le retour à l'État de droit. Toutefois le maintien de la stabilité politique dépend de l'avancement des réformes, de la poursuite de l'amélioration de l'équilibre macro-économique, de la bonne gouvernance publique ainsi que de la relance rapide de l'économie. L'économie du pays reste très fortement dépendante de l'activité minière dont la contribution au PIB était de 15,3% en 2011 représentant ainsi 23% des recettes fiscales et 90% des exportations. L'agriculture représente en moyenne 16,9% du PIB et occupe 80% de la population rurale.

Bien qu'ayant connu une légère hausse de son IDH qui est passé de 0.341 en 2011 à 0.392 en 2013, la Guinée reste encore dans le giron des pays les plus pauvres au monde (179ème sur 187 pays en 2013). Le pays enregistre un faible taux d'accès à l'eau et à l'électricité avec une faiblesse du système éducatif dont le taux net de scolarisation au primaire des garçons est de 60% contre 55,4%⁴ pour les filles. De même, les taux d'alphabétisation sont faibles notamment chez les femmes où il est de 22% alors qu'il atteint 43,6% chez les hommes⁵. Les insuffisances du système de santé expliquent les niveaux élevés des taux de mortalité maternelle (980 décès pour 100.000 naissances vivantes- EDS 2005) et infantile (91 pour mille – EDS 2005) et la mortalité des enfants de moins de 5 ans (163 pour mille- EDS 2005).

Pour faire face à cette situation, l'État s'est engagé dans les politiques publiques de développement dont notamment : (1) le Plan quinquennal de développement socio-économique (2011-2015) ; (2) le DSRP3 (2013-2015) ; (3) le lancement de la préparation de la prorogation du DSRP3 dès fin 2015 ; (4) la Stratégie de relance et de résilience socio-économique post Ebola 2015-2017 (environ 3 milliards \$ us).

Une mesure de la pauvreté permet d'identifier les pauvres et leur lieu de résidence, de mettre en place des interventions appropriées, de suivre les projets et les politiques visant les pauvres et d'évaluer l'efficacité des institutions dont le mandat est d'aider les pauvres. La mesure de la pauvreté est très importante pour minimiser ses effets négatifs.

² INS-RGPH3 de 2014

³ INS- Comptes nationaux 2006-2013

⁴ INS-ELEP 2012

⁵ INS-RGPH3 de 2014

Les estimations de la pauvreté ne sont pas calculées dans le RGPH1 de 1983 et dans RGPH2 de 1996. Les données de la pauvreté qui sont disponibles en guinée sont basées sur des données d'enquête et ces données sont limitées au niveau de la désagrégation. Cependant, avec les données du recensement, il est possible d'analyser la pauvreté jusqu'au plus petit niveau administratif (par exemple au niveau sous-préfecture).

1.2. Les aspects méthodologiques

Ce rapport analyse la pauvreté en utilisant le MPI. Les principales statistiques qui sont calculées et analysées sont le pourcentage de personnes pauvres multidimensionnelles (H), l'intensité moyenne de la privation (A) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

Cette section est subdivisée en quatre sous-sections: la mesure de la pauvreté, la méthodologie standard internationale de MPI, un indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) pour la guinée et l'utilisation de l'analyse en composante principale (ACM) pour la construction d'un quintile de pauvreté qui sera utilisé dans les autres thèmes. En effet, le statut de pauvreté utilisé dans ce document est calculé en tenant compte des déprivations des ménages dans les trois dimensions: santé, éducation et niveau de vie. Mais comme les variables caractérisant ces trois dimensions sont utilisées dans les autres thèmes, en croisant le statut de pauvreté avec ces variables, il aura duplication de l'information. C'est pourquoi, nous avons jugé nécessaire de calculer le quintile de pauvreté par la méthode factorielle (ACP) qui sera utilisé dans les autres thèmes.

1.2.1. La mesure de la pauvreté

La mesure de la pauvreté peut se faire de différentes façons. Les trois principales méthodes de mesure de la pauvreté sont les suivantes:

- Monétaire;
- Subjectif;
- Mesure de la pauvreté non monétaire.

L'approche de mesure de la pauvreté monétaire en guinée est l'analyse de la pauvreté des revenus⁶. L'estimation de la pauvreté monétaire utilise les informations recueillies auprès des ménages en ce qui concerne les revenus ou les dépenses. L'approche subjective de mesure de la pauvreté est fondée sur la perception que les individus ou les ménages ont de leur situation socio-économique. La pauvreté non monétaire concerne la privation ou le manque d'accès à certains biens et services jugés nécessaires pour chaque être humain. Ce type de pauvreté non monétaire a également été appelé privation multidimensionnelle.

Différentes mesures de la pauvreté peuvent être complémentaires puisqu'elles mesurent différents aspects de la pauvreté. Le RGPH3 n'a pas recueilli d'informations sur les revenus, les dépenses ou les perceptions individuelles du bien-être, qui sont utilisées respectivement dans l'analyse monétaire et subjective de la pauvreté. Par conséquent, l'approche de mesure de la pauvreté à utiliser dans le présent rapport est l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté.

Alkire et Sarwar (2009) présentent cinq approches principales de la pauvreté multidimensionnelle qui ont été mises en œuvre dans le passé. Ces approches sont les suivantes:

1. Indice de qualité de vie physique: utilisé pour mesurer la qualité de vie dans un pays. Les données utilisées portent sur le taux d'alphabétisation, la mortalité infantile et l'espérance de vie.
2. Indice de développement humain: mesure de la qualité de vie qui est souvent utilisée pour classer les pays. Il s'agit d'une combinaison pondérée d'espérance de vie, d'alphabétisation, de niveau de scolarité et de PIB par habitant.

⁶ ELEP 2012

3. Approche des besoins de base: Les indicateurs utilisés sont la consommation d'aliments, d'abris, de vêtements, d'eau améliorée, d'assainissement, de transport public, de santé et d'éducation.
4. Développement rural intégré: axé sur les petits et moyens exploitants agricoles.
5. Programmes de développement intégré / Planification: Il s'agissait principalement d'une approche sectorielle qui a été mise en œuvre pour décentraliser la prise de décisions et les dépenses au niveau local pour lutter contre la pauvreté au niveau local.

Actuellement, l'approche la plus utilisée dans la mesure de la pauvreté non monétaire est l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI). Il est utilisé par les institutions internationales (par exemple, le PNUD) et remplace le précédent indice de pauvreté humaine. L'approche MPI est adoptée dans ce rapport.

Le MPI est une mesure de la pauvreté mondiale aiguë développée par l'Initiative de pauvreté et de développement humain d'Oxford (OPHI) pour le Rapport sur le développement humain du PNUD (Alkire, Conconi et Roche, 2013). Cette méthodologie identifie un ensemble d'indicateurs dans lesquels les ménages sont privés et résume leur profil de pauvreté dans un score de privation. Ils sont identifiés comme multi-dimensionnellement pauvres si leur score de privation dépasse un seuil de pauvreté transversal.

Les principaux avantages du MPI par rapport à d'autres approches non monétaires sont qu'il est calculé pour chaque ménage et peut être désagrégé par sous-groupes de population. De plus, la pauvreté peut être décomposée pour comprendre la contribution de chaque indicateur et ce qui motive la pauvreté dans le pays et dans les différentes régions.

1.2.2. La méthodologie standard internationale de MPI

L'**Indice de pauvreté multidimensionnel** (IPM ou MPI) est un nouvel indicateur statistique élaboré en 2010 par l'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour mesurer les inégalités et la pauvreté dans le monde.

Le Rapport du PNUD, "**La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain**" (2010) reprend ainsi ce nouvel indicateur qui permet de souligner que, comme le développement, la pauvreté est multidimensionnelle.

L'indicateur permet de mettre en évidence, grâce à différentes questions, les privations élémentaires dont souffre un foyer :

- Un enfant est-il mort dans la famille ?
- A quel âge les enfants ont-ils quitté l'école ?
- Le foyer a-t-il accès à l'électricité ou à l'eau potable ?
- Les lieux d'aisances sont-ils partagés avec d'autres ?
- De quoi est composé le sol de l'habitation et quel est le combustible utilisé pour cuisiner ?
- Quels sont les biens possédés par le ménage ?

L'indice appréhende les privations à travers **trois dimensions** (qui sont aussi celles prises en compte par l'Indicateur de développement humain (IDH) : le niveau de vie, la santé et l'éducation.

La privation dans ces trois dimensions est évaluée à l'aide de **10 indicateurs** : 2 indicateurs pour mesurer le niveau d'**éducation** (nombre d'années de scolarité et taux de scolarisation), 2 indicateurs pour appréhender **la santé** (malnutrition et mortalité infantile) et 6 indicateurs pour évaluer **le niveau de vie** (logement, assainissement, accès à l'eau potable et à l'électricité, combustible de cuisson, possession de matériel de transport et de communication).

Tableau 1-1 : Dimension, indicateurs et pondération de MPI International

Dimensions	Indicateurs	Pondération MPI international
1. Santé	Mortalité infantile: Un enfant est mort dans la famille	1/6
	Nutrition: Un adulte ou un enfant dans la famille souffre de malnutrition.	1/6
2. Éducation	Année de scolarité: Aucun des membres du ménage n'a au moins 5 ans de scolarité complète.	1/6
	Inscription des enfants à l'école: Un enfant d'âge scolaire n'est pas à l'école entre 1 an et 8 ans.	1/6
3. Niveau de vie	Electricité: Les ménages ne disposent pas de l'électricité.	1/18
	Accès à l'eau potable: L'accès ne répond pas aux définitions des OMD (1) ou le ménage ne dispose pas d'un accès à l'eau à moins de 30 minutes à pied de son domicile.	1/18
	Assainissement: L'assainissement ne répond pas aux définitions des OMD ou les toilettes sont partagées.	1/18
	Sol et qualité du logement: Le sol de l'habitation est sale, composé de sable, de bouse, de fumier.	1/18
	Combustible de cuisson : La cuisson des aliments est effectuée au bois, au charbon de bois ou à la bouse.	1/18
	Biens de transport ou de communication possédés: Parmi les biens possédés, le ménage n'a pas plus d'un poste de radio, de télévision, de téléphone, d'un vélo ou d'une moto.	1/18

Source : Alkire, Conconi et Roche, 2013

Le score de privation est calculé et attribué à chaque ménage afin d'identifier la proportion de la population qui est multi-dimensionnellement pauvre. Si un ménage n'est pas privé dans un indicateur, le score pour cet indicateur est nul et s'il est privé le score est un. Le score global du ménage est ensuite calculé en multipliant le score de chaque indicateur par son poids respectif et en résumant tous les 10 indicateurs. Il en résulte des scores globaux des ménages entre 0 et 100%. Le score est nul si un ménage n'est pas privé dans tous les indicateurs et 100% s'il est privé dans tous les indicateurs. Les ménages (et les personnes au sein du ménage) peuvent ensuite être classés en quatre groupes en fonction de ce score de privation:

- Très pauvre: 50% ou plus
- Modérément pauvre: 33,33% à 50%
- Vulnérable à la pauvreté: 20% à 33,33%
- Non pauvres: 0 à 20%

Une personne est donc considérée comme pauvre si elle fait partie d'un ménage privé dans au moins 33,33% des indicateurs pondérés (y compris à la fois sévèrement pauvres et modérément pauvre).

L'MPI reflète non seulement l'incidence (H) de la pauvreté (c.-à-d. Combien de personnes sont classées comme pauvres), mais aussi l'intensité moyenne (A) de la privation chez les pauvres. Le MPI est calculé en multipliant l'incidence de la pauvreté par l'intensité moyenne des pauvres: $MPI = H \cdot A$, où MPI est l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI), H est l'incidence de la pauvreté (pourcentage de pauvres) et

A est l'intensité moyenne de privation.

L'incidence de la pauvreté (H) est donnée par le nombre de pauvres divisé par la population totale, $H = \frac{D}{N}$, où D représente le nombre de pauvres et N la population totale. L'intensité moyenne de privation chez les pauvres (A) est la moyenne des scores obtenus par les pauvres divisés par le nombre de pauvres. $A = \frac{\sum SD}{D}$, où SD est le score obtenu par les pauvres et D représente le nombre de pauvres. Le MPI peut théoriquement prendre des valeurs de zéro à un, avec zéro étant une situation d'absence de

pauvreté et une situation de privation complète, mais dans la pratique, le MPI n'est pas supérieur à 0,6 (l'indice le plus élevé a été calculé au Niger où 93 % de personnes sont MPI pauvres avec une intensité moyenne de la pauvreté de 69%). En Afrique subsaharienne en moyenne, il est de 0,38 (Alkire et Santos, 2010).

Le choix spécifique des indicateurs est en partie le résultat d'un compromis qui tient compte de la disponibilité des données à partir de données comparables sur les ménages à l'échelle internationale. Cependant, elle présente inévitablement certains inconvénients, car non seulement elle limite la mesure à trois dimensions, mais dans le choix des indicateurs, elle présente également certains déséquilibres: certains indicateurs ne peuvent être mesurés que si certains membres du ménage sont présents dans le ménage (la mortalité infantile et la nutrition, pour lesquels les informations disponibles sont généralement limitées aux enfants de certains groupes d'âge). Cela présente l'inconvénient fondamental de réduire a priori le niveau possible d'intensité de pauvreté dans certains types de ménages. Il est important de préciser que l'indicateur de mortalité infantile est différent des indicateurs de mortalité standard (taux de mortalité infantile ou taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans): il n'y a aucune restriction sur l'âge de l'enfant et les personnes sont considérées comme privées si au moins une des femmes dans le ménage a connu une mort d'enfant indépendamment du nombre possible de décès et l'âge auquel l'enfant est mort (pour plus de détails, voir Alkire et Santos, 2010).

1.2.3. Un indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) pour la Guinée

Traditionnellement, la construction d'un IPM globale de mesure de la pauvreté multidimensionnelle, repose sur trois dimensions, santé, éducation et niveau de vie des ménages. Les dimensions sont subdivisées en dix indicateurs dont les seuils sont basés sur un consensus international. Les dimensions, les indicateurs et les différents seuils, prises en compte dans le MPI globale peuvent être modifiées en fonction des politiques, et en fonction des objectifs à atteindre par les décideurs politiques (Alkire, 2013). Ces dimensions ou fonctionnements (dans l'analyse de Sen), peuvent être plus important dans le bien-être des individus et dont leur utilisation, pas tant pour opérer un classement des niveaux de vie, mais plutôt pour décider d'un seuil de pauvreté et de privation » (Amartya Sen, 1987). A cet effet, nous faisons dans cette sous-section, les choix des dimensions relatifs aux informations relatives aux caractéristiques des habitations dans le RGPH3 de la Guinée.

1.2.3.1. Choix des variables d'études

Dans l'objectif de développer un IPM national de la guinée basée sur le RGPH3, nous analysons dans ce document seize indicateurs dans les trois dimensions de l'MPI globale (éducation, santé et conditions de vie). A savoir que l'analyse de la pauvreté dans ce contexte, ne peut être que l'étude de la pauvreté non monétaire. Nous désignons comme unité d'analyse le ménage. Idéalement, l'unité statistique pourrait être l'individu car cela permet la comparaison entre les groupes d'âge, mais certaines variables sont non observables pour tout le membre de ménage.

1.2.3.1.1. Dimension conditions de vie

Pour la dimension condition de vie, généralement l'IPM globale examine six indicateurs⁷, qui sont : l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'utilisation du comestible pour cuisson propre, électricité, les matériaux du sol qui indiquent la qualité du logement, et le confort du logement occupé par le ménage en se basant sur certaines caractéristiques, puisque le confort dépend logiquement du type des matériaux de construction du logement. Ainsi, dans ce document, l'INS a élaboré par ordre croissant 6 niveaux de confort selon les matériaux qui constitue principalement les toits du logement: (1) tôle uniquement, (2) tuile/ardoise, (3) béton, (4) Paille/feuilles, (5) bâche/plastique/toile, (6) autre.

⁷ The Multidimensional Poverty Index, Research in Progress series 2011 (Sabina Alkire and Maria Emma Santos)

➤ L'accès à l'eau potable

Dans ce document, un ménage est considéré pauvre dans cet indicateur, si le branchement en eau est l'une des sources suivantes : forage/puits/source aménagée, puits ordinaire ou eau de surface. Les ménages utilisant le robinet dans la concession ou ailleurs, fontaine publique, eau minérale, sont considérés comme des non pauvres.

➤ L'assainissement

Dans cet indicateur, un ménage est considéré comme pauvre si le type de lieu d'aisance est l'un des types suivants : Latrine couverte non ventilée, Latrine non couverte non ventilé, fosse sommaire, toilettes publiques, nature, bord de la mer. Les ménages utilisant le WC avec chasse eau et latrine couverte ventilée, sont les non pauvre dans cet indicateur.

➤ L'utilisation du combustible pour cuisson

Pour mesurer cet indicateur nous proposons comme seuil, l'utilisation du charbon ou du bois pour la cuisson, accessibles pour les personnes pauvres mais non hygiénique et grave pour la santé à cause de l'inhalation des fumées toxiques dégagées. Le ménage qui cuisine principalement avec du charbon de bois ou du bois est considéré pauvre. Cet indicateur est fortement lié avec la dimension santé, puisque une cuisson non propre peut causer des maladies.

➤ L'accès à l'électricité

D'après le cadre conceptuel défini par le PNUD, l'accès à l'électricité intervient de manière directe ou indirecte sur la plupart des 10 indicateurs qui composent les trois dimensions de base de la pauvreté multidimensionnelle (Klugman, 2010). Ainsi, l'accès à l'électricité permet au ménage de bien cuisiner les aliments, d'éclairer les chambres pour étudier, d'utiliser des biens ménagères etc. En termes de seuil de pauvreté pour cet indicateur, un ménage est pauvre s'il n'a pas accès à l'électricité EDG.

➤ Les matériaux de construction des murs extérieurs et revêtement du sol

Le ménage est considéré pauvre si le sol de son logement est fait de la terre battue, planche/bois ou autre que le ciment et le carrelage, et si les murs extérieurs sont construits avec des matériaux de récupération (terre, tôle ou paille).

➤ Possession des actifs

Cet indicateur permet de mesurer les privations en termes de possession des biens matériels. Le ménage dépourvu de radio, de télévision, de téléphone, de vélo, de moto ou de réfrigérateur et ne possédant ni voiture ni tracteur est considéré pauvre. Dans ce document, nous avons nommé cet indicateur : « asserts ». Le ménage est considéré non pauvre dans cette dimension s'il possède une voiture et au moins un des biens suivants : Télévision, réfrigérateur, téléphone, radio, moto, vélo.

1.2.3.1.2. Dimension santé

La santé est la dimension la plus difficile à mesurer car il n'existe pas d'indicateur commun à tous les membres du ménage (Alkire, 2013). Cette dimension se mesure habituellement par l'indicateur de la malnutrition et de la mortalité infantile, mais la non disponibilité des données la variable nutrition dans le recensement général de la population et des habitations(RGPH3) de la guinée, nous conduit à utiliser seulement des variables qui sont à notre disposition.

➤ La mortalité infantile

Dans cet indicateur, un ménage est considéré comme pauvre s'il y a au moins un enfant de moins de 5ans qui est décédé dans le ménage.

1.2.3.1.3. Dimension Education

Cette dimension est souvent mesurée au moyen d'indicateurs comme le diplôme obtenu par les individus sortis du système éducatif. Ce choix d'indicateur peut être justifié par le fait qu'on suppose un lien étroit entre la qualité de l'éducation et le niveau de diplôme. Dans notre cas, nous mesurons cette dimension par les indicateurs tels l'alphabétisation des adultes et la fréquentation de l'école par les enfants, car on considère qu'un parent alphabétisé s'intéresse à l'éducation des enfants plus que celui non alphabétisé.

➤ L'alphabétisation

Sen décrit l'analphabétisme comme un facteur d'exclusion économique pour toutes les activités dans lesquelles la production répond à des spécifications écrites ou s'accompagne de stricts contrôles de qualité. Situation qui se généralise dans le cadre de la mondialisation. De même, la possibilité de lire la presse ou de communiquer par écrit facilite la participation à la politique. Partant de ce constat, nous mesurons cet indicateur sur la présence d'au moins un adulte qui est instruit. Le ménage est considéré pauvre dans cette dimension s'il y a aucun adulte qui sait lire et écrire. S'il y a aucun adulte qui ne peut ni lire ni écrire, alors le ménage est considéré privé de l'alphabétisation. Le choix de cet indicateur justifie également la quête de connaître le niveau de l'alphabétisation du chef de ménage, qui joue un rôle important dans le développement de l'éducation des enfants.

➤ Fréquentation de l'école

Un enfant ayant atteint l'âge de la scolarisation et qui ne fréquente pas l'école jusqu'à la huitième année est considérée comme privé de l'éducation et donc pauvre dans cette dimension. Dans ce document, nous avons considérés qu'un ménage est pauvre dans cette dimension s'il y a au moins un enfant âgé de 7 à 16 ans qui n'a jamais fréquenté l'école ou qui a abandonné l'école.

1.2.3.2. Modifications de la méthodologie MPI pour le RGPH3

Ce rapport adopte la méthodologie MPI mais apporte quelques modifications qui tiennent compte à la fois du contexte spécifique de la Guinée et des limites des données du recensement concernant la mesure de l'IPM. Les dimensions et leur poids n'ont pas été modifiés. Les modifications ont été apportées au niveau des indicateurs, où cinq indicateurs ont été modifiés. Le tableau 3 compare les 10 indicateurs de la méthodologie internationale MPI et les modifications apportées à ce rapport.

Tableau 1-2: Pondération selon la norme internationale MPI et modifications

Dimensions	Indicateurs	Pondération MPI international	MPI-RGPH3	Observation
1. Santé	Mortalité infantile: Un enfant est mort dans la famille	1/6	1/3	La nutrition n'a pas été saisie de la RGPH3, donc tout le poids de la santé est attribué à la mortalité
	Nutrition: Un adulte ou un enfant dans la famille souffre de malnutrition.	1/6		
2. Éducation	Année de scolarité: Aucun des membres du ménage n'a au moins 5 ans de scolarité complète.	1/6	1/6	
	Inscription des enfants à l'école: Un enfant d'âge scolaire n'est pas à l'école entre 1 an et 8 ans.	1/6	1/6	
3. Niveau de vie	Electricité: Les ménages ne disposent pas de l'électricité.	1/18	1/18	
	Accès à l'eau potable: L'accès ne répond pas aux définitions des OMD (1) ou le ménage ne dispose pas d'un accès à l'eau à moins de 30 minutes à pied de son domicile.	1/18	1/18	Il s'agit de ceux qui ont l'eau potable à la maison
	Assainissement: L'assainissement ne répond pas aux définitions des OMD ou les toilettes sont partagées.	1/18	1/18	
	Sol et qualité du logement: Le sol de l'habitation est sale, composé de sable, de bouse, de fumier.	1/18	1/18	
	Combustible de cuisson : La cuisson des aliments est effectuée au bois, au charbon de bois ou à la bouse.	1/18	1/18	
	Biens de transport ou de communication possédés: Parmi les biens possédés, le ménage n'a pas plus d'un poste de radio, de télévision, de téléphone, d'un vélo ou d'une moto.	1/18	1/18	

Dans le calcul du MPI de la Guinée, l'indicateur sur l'eau potable a été modifié et la nutrition a été abandonnée.

Bien que le recensement donne une ventilation détaillée des différentes sources d'eau, il ne saisit pas l'information sur la distance à la source d'eau. Par conséquent, même si, selon la définition internationale, un ménage est considéré comme privé si la source d'eau se trouve à plus de 30 minutes à pied de la maison (aller-retour), la définition adoptée dans ce rapport est exclusivement basée sur la source d'approvisionnement en eau de boisson.

Il n'y a pas de données sur la nutrition au recensement, alors cet indicateur a été abandonné. Cela implique une augmentation du poids de la mortalité infantile, qui représente à elle seule la dimension santé. Cela a évidemment un impact négatif car la dimension sanitaire perd de l'équilibre et son

importance globale est réduite, mais malheureusement, les contraintes de données ne laissent pas place à des solutions de rechange.

1.2.4. Utilisation de l'analyse en composante principale (ACM)

1.2.4.1. Utilisation de l'ACM

La technique d'analyse factorielle choisie dans notre étude est celle de l'Analyse des correspondances Multiples (ACM), caractérisée par l'utilisation des informations binaires, étant donné que les indicateurs primaires du bien-être tels que collectés sont sous forme qualitative. Les analyses statistiques multivariées connues aussi sous le nom d'analyses factorielles sont des techniques permettant de représenter un nuage de points ou un champ de vecteur situé dans un espace de dimension m , ($m > 2$) dans un espace de dimension inférieure p ($p < m$). Elles permettent de visualiser les relations entre plusieurs variables et de résumer ainsi l'information apportée par l'ensemble de ces variables. Dans l'espace des variables, les individus forment autour d'un centroïde, un nuage de points, avec un poids associé à chacun. Il apparaît donc nécessaire d'identifier une méthode appropriée pour déterminer les poids. A cet effet, plusieurs méthodes sont proposées. Premièrement, Sahn et Stifel (2000) proposent l'utilisation de la technique d'analyse factorielle afin de déterminer les poids. Deuxièmement, Filmer et Pritchett (1998) utilisent une variante de l'analyse factorielle, à savoir l'analyse en composante principale (ACP). Enfin, Asselin (2002) a recours à l'analyse des correspondances multiples. L'ACM est un cas particulier de l'analyse en composante généralisée (ACG) appliquée sur une base de données ne comportant que des variables qualitatives dont les catégories deviennent des variables dichotomiques codifiées en 0 ou 1. Il n'est pas nécessaire de normaliser les variables car elles sont toutes codifiées en 0 ou 1. Ce processus de codification binaire est une technique très ancienne reconnue dans tout processus de recherche informationnelle.

De plus, il permet d'éliminer la linéarité observée dans le cas d'ACP. Cette présentation des variables a un avantage très particulier par rapport à l'ACP qui exige aux variables d'être quantitatives. En ACM, on peut inclure aussi bien des variables qualitatives que des variables quantitatives sous leur forme catégorielle obtenue par découpage.

La technique ACM est celle qui est plus adaptée si les indicateurs primaires du bien-être des enfants peuvent être codifiés sous forme binaire. On obtient alors une base multidimensionnelle de données où tous les indicateurs primaires sont codifiés en 0 ou 1. Avec K indicateurs et n individus, chaque unité de la population peut être représentée par un vecteur-ligne de dimension $(1, K)$. De même chaque indicateur catégoriel peut être représenté par un vecteur-colonne de dimension $(n, 1)$. Les relations entre les variables et/ou individus ne sont pas directement appréhendables dans cet espace de dimension (n, K) . Comme toutes les autres techniques d'analyses factorielles, l'ACM recherche un sous-espace optimal dans lequel on peut dépister les liaisons (non linéaires) entre indicateurs, entre individus ou entre indicateurs et individus. Le processus de recherche des sous espaces optimum passe par la maximisation de l'inertie du nuage de points.

Ce qui conduit à la recherche de vecteurs propres de la matrice des données associés aux premières valeurs propres qui mesurent l'inertie du nuage de points projetés. Le premier vecteur propre associé à la première valeur propre (la valeur propre la plus élevée) aussi appelé le premier axe factoriel a un sens particulier. C'est l'axe en direction duquel l'étalement du nuage de points est maximal. Sur le premier axe factoriel issu de la projection du nuage des points-variables, chaque indicateur catégoriel a une coordonnée factorielle encore appelée score. Ce score est synonyme de l'importance de l'indicateur sur le premier axe factoriel. Le poids recherché dans la forme fonctionnelle de l'indicateur composite correspond à ce score normalisé (rapport entre le score et la valeur propre). Par l'ACM, l'étude disposera de critères pour sélectionner les indicateurs pertinents qui vont servir à la construction de l'ICB. Le principal critère généralement utilisé est celui relatif à la Consistance Ordinale sur le Premier Axe (COPA) factoriel qui décrit nettement une situation de bien-être. Les variables qui ont la propriété COPA obéissent à la règle selon laquelle le bien être se

détérioré en passant d'une situation de richesse à une situation de pauvreté tout au long du premier axe. Pour les variables dichotomiques, la propriété COPA signifie tout simplement que la modalité décrivant une situation de bien-être se trouve du côté des riches sur le premier axe et celle décrivant une situation de pauvreté se trouve du côté des pauvres. Les autres critères de second ordre concernent les mesures de discriminations, l'étalement sur le premier axe, la fréquence élevée de non-réponse et les fréquences très faibles de certaines modalités. Au cas où donc certaines variables se trouvent être rejetées suite au critère COPA, elles peuvent être récupérées (reconsidérées) en procédant à de nouveaux regroupements des modalités.

Encadré 1: Utilisation des ACM

L'utilisation de l'ACM se justifie ici dans la mesure où les variables utilisées pour construire l'ICBE sont de type discret (0,1) et ordinal (1,2, 3). Pour cela, on construira des nouvelles variables de type discret (0,1) pour chaque modalité des variables ordinales. La juxtaposition de ces nouvelles variables discrètes (0,1) et les anciennes variables discrètes (0,1) pour l'ensemble des ménages donnera un tableau disjonctif complet⁸.

Rappelons que l'ACM est la généralisation de l'Analyse Factorielle de Correspondance (AFC). Plus particulièrement, l'ACM est l'application de l'AFC sur un tableau logique. Ainsi pour l'application de l'ACM on a au départ une population de I individus décrits par un certain nombre de caractères qualitatifs à plusieurs modalités. Cette connaissance est codée dans un tableau logique : un individu est représenté par une ligne, et chaque modalité de chaque caractère occupe une colonne. La case (i,j) contient 1 si l'individu i possède la modalité j, et 0 sinon.

Que faire lorsqu'un individu peut posséder plusieurs modalités d'un caractère ? Il suffit alors de considérer chaque modalité j comme un caractère à part entière, ayant deux modalités : la modalité « possède j » et modalité « ne possède pas j ».

1.2.4.2. Construction de l'Indicateur Composite de Bien Etre (ICBE) des ménages

Il s'agit de définir un indicateur composite pour chaque unité d'une population donnée. La forme fonctionnelle de l'indicateur composite est tout simplement la moyenne des poids des catégories qui est lui – même la moyenne des scores normalisés (après une analyse factorielle donnée).

Soient i un ménage donné, ICBE_i l'indice composite du bien-être du ménage i alors

$$ICBE_i = \frac{\sum_{k=1}^L \sum_{q=1}^{J_k} W_q^k I_{J_k}^k}{L}$$

Où

L = nombre d'indicateurs catégoriels

J_k = nombre de catégories de l'indicateur k

W = poids (score de premier axe normalisé) de la catégorie J_k

I = variable binaire 0/1, prenant 1 lorsque l'unité a la catégorie J_k.

Les pondérations obtenues par l'ACM correspondent aux scores normalisés sur le premier axe factoriel. La valeur de l'ICBE pour tout ménage m correspond tout simplement à la moyenne des poids des

⁸ Un tableau logique c'est-à-dire un tableau de variables indicatrices, est dit disjonctif complet lorsqu'il comporte les variables indicatrices de toutes les modalités de tous les caractères et que chaque individu possède une et une seule modalité de chaque caractère.

variables catégoriques binaires. Avec N ménages, le poids d'une catégorie est tout simplement la moyenne des scores normalisés de la taille de population appartenant à cette catégorie.

Les principales variables qui seront utilisées dans la construction de l'ICBE des enfants sont : l'accès à la vitamine A, la qualité du sel iodé consommé, l'allaitement, la vaccination contre la poliomyélite, la diphtérie, la rougeole et la fièvre jaune d'une part, et la survenance des maladies telles que la diarrhée, la toux, la fièvre et les difficultés respiratoires d'autre part.

1.2.4.3. Détermination de seuil de pauvreté des ménages

Fixer un seuil de pauvreté c'est déterminer un niveau de bien-être en dessous duquel un ménage est considéré comme « pauvre ». Avec l'indicateur composite de bien-être au niveau du ménage i calculé il est possible de calculer l'indice multidimensionnel de la pauvreté une fois qu'il a été déterminé un seuil de pauvreté. La détermination du seuil est justifiée par le fait que l'indice composite de bien-être est un indicateur de bien-être qui ordonne les ménages en fonction de leur niveau de vie. Il s'agit de trouver une valeur en dessous de laquelle, dans le cas présent, les ménages sont considérés comme n'ayant pas le minimum de bien-être acceptable. Plusieurs méthodes existent pour déterminer ce seuil.

Suivant Asselin (2002), le seuil de pauvreté multidimensionnelle peut être calculé suivant trois approches. Premièrement, on retient comme seuil, le poids le plus faible des dimensions non monétaires de l'ACM. Il s'agit dans ce cas de considérer que l'individu pauvre est celui qui est pauvre dans au moins une des dimensions non monétaires. L'auteur juge ce critère nécessaire mais non suffisant. Deuxièmement, le critère suffisant mais non nécessaire est d'être pauvre dans toutes les dimensions considérées. Troisièmement, la condition nécessaire et suffisante est de considérer le poids maximal des dimensions comme seuil en considérant que l'indicateur composite de pauvreté moyen de l'individu est plus élevé que ce seuil.

Dans la littérature d'autres méthodes de détermination du seuil de pauvreté non monétaire multidimensionnelle sont utilisées. Parmi ces méthodes il y a celle qui considère un ménage de référence non pauvre à qui on attribue certains traits caractéristiques. La moyenne des poids de ses modalités va constituer un seuil appelé S1. On calcule ensuite pour chaque individu un indicateur composite (ICBE1) en considérant les poids des modalités retenues pour le ménage de référence. De même, on calcule ensuite un autre indicateur composite (ICBE2) à partir des poids des autres modalités non précédemment retenues. En effet, avec K variables, l'ICBE peut être décomposé de la manière suivante :

$$ICBE_i = \sum_{j=1}^K \frac{score_{ij}}{K \sqrt{\lambda_\alpha}}, \quad \forall i = 1, 2, \dots, N$$

où

$score_{i1}$: score de le ménage i, pour la variable 1

$score_{i2}$: score de le ménage i, pour la variable 2

K = nombre de variables catégorielles

λ_α = première valeur propre

N= le nombre d'enfants.

Le seuil S2 va être la moyenne des ICBE2 pour tout ICBE1 strictement inférieur à S1. Le seuil absolu se calcule comme :

$$S = S1 + S2$$

Rappelons que notre indice de bien-être, noté ICBE, est un indice composite d'indicateurs qui recouvrent des variables de conditions de vie. Nous avons retenu 30 variables classées selon 4 dimensions : habitat, éducation, équipements, et infrastructures sociales de base. Le tableau 1 présente les différentes variables retenus pour le calcul de cet indice.

Tableau 1-3: Liste des 30 variables de l'ACM préliminaire

Dimensions	Variables
1. Habitat	Nombre de personnes par pièce
	Principaux matériaux du sol de la maison
	Principaux matériaux du toit de la maison
	Principaux matériaux des murs de la maison
	Principale source utilisée pour l'éclairage
	Principale source utilisée pour faire la cuisine
	Principale source d'eau utilisée pour boire
	Principal type de toilette
	Principal mode d'évacuation des eaux usées
	Principal mode d'évacuation des ordures ménages
2. Éducation	Alphabétisation des 15 ans et plus
	Niveau d'instruction le plus élevé dans le ménage
	Niveau d'instruction du chef de ménage
3. Équipements	Voiture/Camion
	Motocyclette/Vélocycle
	Réfrigérateur/Congélateur
	Cuisinière
	Bicyclette
	Charrette
	Climatiseur
	Ventilateur
	Antenne parabolique/décodeur
	Radio
Téléphone	
4. Infrastructures sociales de base	Téléviseur/Magnétoscope
	Accès au service de santé
	Accès à la source d'eau potable
	Accès à l'école primaire
	Accès au transport public
	Accès au marché de produits alimentaires

CHAPITRE 2 : INDICE DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE DES MENAGES

Le MPI développe l'analyse des pourcentages simples des pauvres en incluant l'intensité de la pauvreté: l'incidence ou le taux de pauvreté (H) de la pauvreté qui est multiplié par l'intensité moyenne (A) des pauvres pour donner l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI). Cette section présente les MPI, le taux de pauvreté (H) et l'intensité moyenne (A) de leur pauvreté aux niveaux des régions, des préfectures et des sous-préfectures. En outre, il examine également la contribution des différentes dimensions et indicateurs dans la fluctuation du niveau de pauvreté en Guinée, puis les différences qui existent entre les milieux urbains et ruraux dans les régions.

Rappelons que dans un premier temps, l'analyse sera faite au niveau régional et préfectoral pour comparer l'ensemble des régions et préfectures de la Guinée en termes de pauvreté multidimensionnelle. Ensuite, elle se focalisera sur la comparabilité du niveau de pauvreté des préfectures de chaque région du pays.

2.1. Identification des pauvres dans l'analyse de MPI

Comme de nombreux aspects du bien-être ne peuvent pas être bien compris par la mesure monétaire de la pauvreté, l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté semble être utile de compléter l'évaluation de la pauvreté. Bien qu'il existe de nombreuses approches pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle, l'approche utilisée par Alkire et Santos (2014) pour estimer l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) a été adoptée en raison de sa simplicité et de ses propriétés axiomatiques favorables (voir encadré 1). Basé sur le concept de la capacité, cette approche permettra de définir la pauvreté en mettant l'accent sur les réalisations en matière d'éducation et de normalisation (actifs et la qualité du logement) vivant.

Encadré 2: Identification des pauvres dans l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté

L'approche utilisée par Alkire et Santos (2012) est basée sur deux seuils. La première est spécifique à chaque dimension en ce qu'il permet de définir la personne privée ou non dans chaque dimension. Alors, sachant que le nombre de privations peut être compté, le second seuil ou de coupure est liée au nombre de dimensions dans lesquelles un individu ou d'un ménage ne devrait être privé ou d'être considérés comme pauvres.

Dix dimensions sont choisies en fonction des informations disponibles dans les enquêtes sur les ménages, y compris les six dimensions (actifs, toiture, électricité, cuisine, amélioration de l'assainissement, l'eau potable) de niveau de vie et deux de l'éducation (scolarisation des adultes et des enfants de fréquentation scolaire).

Les droits de propriété de sept biens durables (télévision, radio, téléphone mobile, voiture, moto, vélo et réfrigérateur) sont pris en compte pour la définition de la privation de l'actif. Un ménage est considéré comme pas privé si elle est propriétaire d'une voiture ou d'au moins deux autres produits de biens durables qui peuvent être considérés comme de petits actifs. La privation de la toiture est obtenue si le toit est en tôle, béton ou carrelage. Un ménage est privé en électricité si bien sûr, il n'a pas besoin d'électricité. La privation de cuisson est définie par l'utilisation du bois ou du charbon de bois pour cuisiner des repas. Les ménages sont privés en matière d'assainissement, s'il n'y a pas de latrines ou d'une fosse équipée. La privation dans l'eau potable correspond au cas où les ménages ont accès à seulement un puits creusé ou une eau de surface. En termes de scolarisation des adultes, un ménage est considéré comme privé si aucun de ses membres âgés de 18 ans et plus a au moins le niveau de l'enseignement primaire. Enfin, les ménages sont privés de la fréquentation scolaire des enfants si au moins un enfant d'âge scolaire ne fréquente pas l'école.

C'est compte tenu de tous ces dix possibilités de privation, que l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) est construit, et nous considérons un ménage comme pauvre si sa elle privation est supérieure à 33,33%.

2.2. MPI au niveau national et régional

L'IPM et l'intensité moyenne de la privation et la proportion des pauvres par région et par milieu de résidence sont présentés au tableau 2.1. Au niveau national, la proportion des pauvres est de 51,5% et l'incidence de la pauvreté est relativement élevée (68,7%) passant de 33,1% en milieu urbain à 87,7% en milieu rural. Le MPI est simplement la multiplication de l'intensité de pauvreté et la privation moyenne et il est égal à 0,35 au niveau national (soit 35%).

La répartition par milieu de résidence des ménages montre une forte inégalité en 2014. En effet, les indices de pauvreté multidimensionnelle au niveau des régions de résidence du ménage montrent clairement qu'ils sont plus élevés en milieu rural qu'urbain. Les disparités entre les zones rurales et urbaines dans le cadre de la pauvreté non monétaire est plus prononcées que dans le cas de la pauvreté monétaire, avec près de 46,8 pour cent des personnes pauvres multi-dimensionnellement dans les milieux ruraux contre seulement 14,1 pour cent dans les zones urbaines.

En milieu urbain, l'MPI varie d'un minimum de 6,8% dans la ville de Conakry (Capitale de la Guinée) à un maximum de 26,4% dans la région de Kankan.

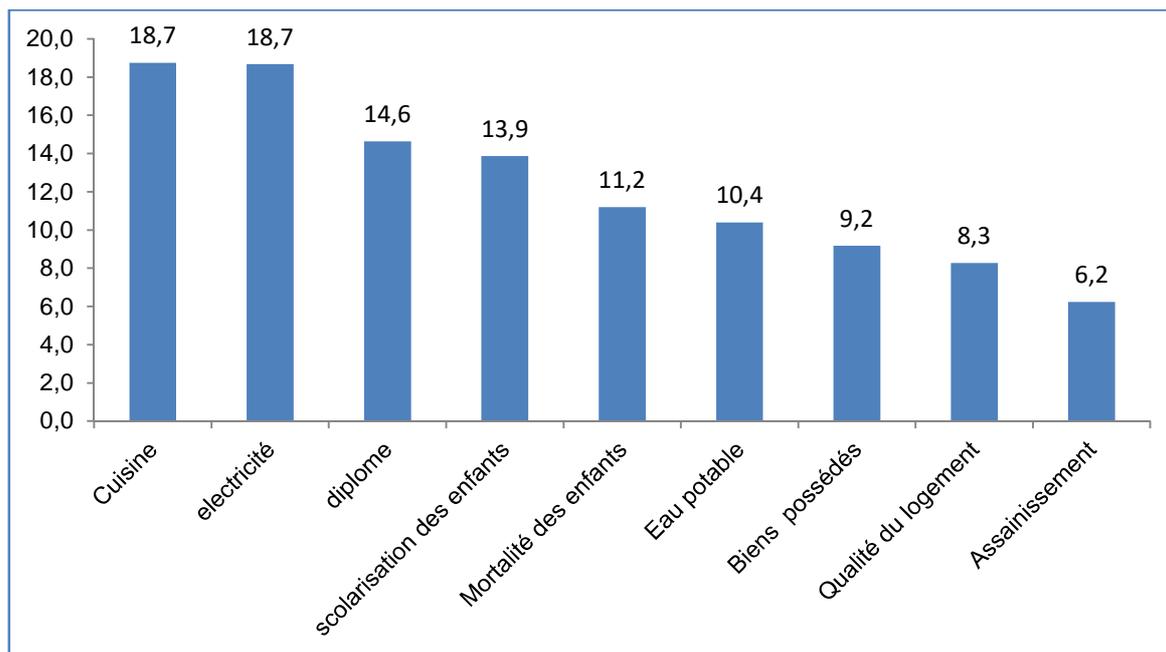
Tableau 2-1: Indice de pauvreté multidimensionnelle selon la région et le milieu de résidence

Régions	Incidence de pauvreté(H)			Intensité de pauvreté(A)			Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Boké	34,1	85,9	72,7	41,6	52,9	51,5	14,2	45,4	37,5
Conakry	16,8	-	16,8	40,8	-	40,8	6,8	-	6,8
Faranah	59,2	92,0	84,8	43,7	55,1	53,4	25,9	50,7	45,3
Kankan	60,3	94,7	87,8	43,7	56,3	54,5	26,4	53,3	47,9
Kindia	34,9	85,5	67,8	41,8	52,3	50,4	14,6	44,7	34,1
Labé	39,2	87,3	81,9	41,4	51,9	51,3	16,2	45,3	42,0
Mamou	35,4	87,5	80,5	41,2	50,4	49,9	14,6	44,1	40,1
Nzérékoré	57,6	79,8	74,6	44,4	51,9	50,5	25,6	41,4	37,7
Guinée	33,1	87,7	68,7	42,5	53,4	51,5	14,1	46,8	35,4

Pour le milieu rural, les variations vont de 41,4% dans la région de Nzérékoré à 53,3% dans la région de Kankan. L'analyse montre que l'indice de pauvreté multidimensionnelle des milieux ruraux des régions de Faranah (50,7%) et Kankan (53,3%) sont largement supérieurs à la moyenne nationale, qui est de 46,8%. Il existe des régions avec des niveaux de pauvreté rurale inférieurs de la pauvreté rurale nationale. C'est le cas des régions de Kindia (44,7%), de Mamou (44,1%) et de la région de Nzérékoré (41,4%).

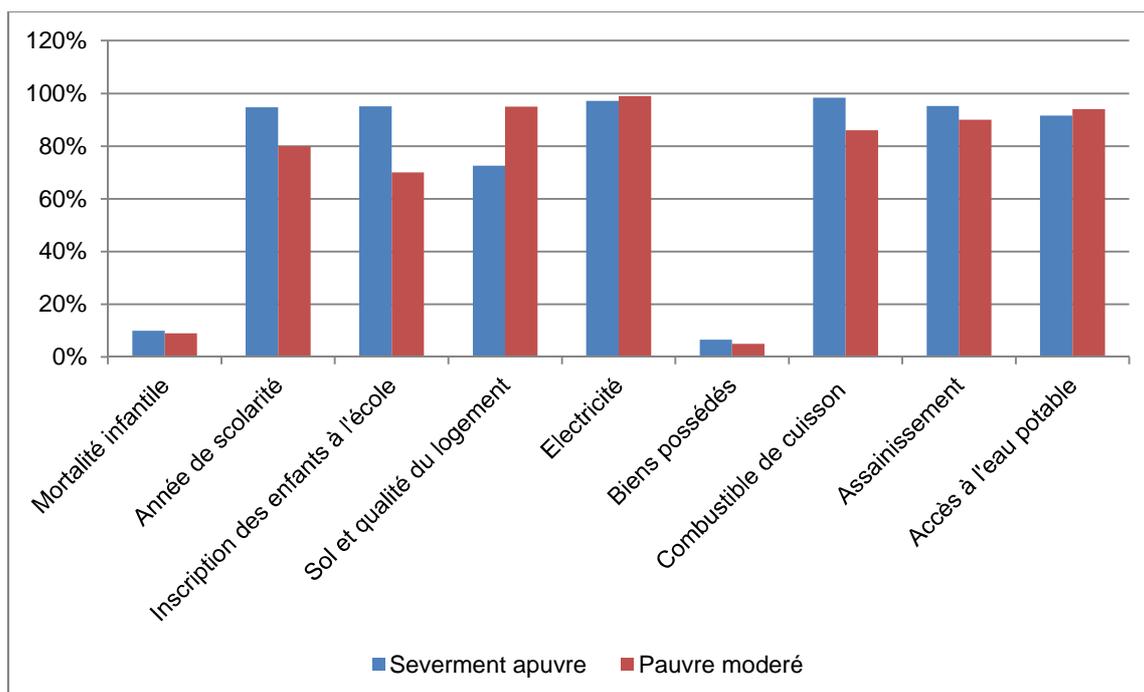
Le MPI a utilisé neuf indicateurs pour mesurer la pauvreté et le graphique 2.1 donne la contribution de chaque indicateur à la pauvreté multidimensionnelle au niveau national. Il montre ainsi la contribution à l'IPM national en pourcentage pour les différents indicateurs. Les combustibles de cuisson (18,7%), l'électricité (18,7%) et les années de scolarité (14,6%) ont les contributions les plus élevées de la pauvreté globale. L'assainissement a la contribution la plus faible à 6,2%. La contribution de scolarisation, de la mortalité des enfants et de l'eau potable ne sont pas aussi négligeables (respectivement 13,9%, 11,2% et 10,4%).

Graphique 2-1: Contribution (en %) des indicateurs à la pauvreté multidimensionnelle au niveau national



Le graphique 2-2 donne un aperçu plus détaillé des contributions des indicateurs à la pauvreté multidimensionnelle et étudie cette question séparément pour les ménages sévèrement pauvres et les pauvres modérés. Les principaux facteurs qui contribuent à ces deux catégories sont l'accès à l'eau potable, l'assainissement et les combustibles de cuissons. Les dimensions inscription des enfants à l'école, qualité du logement et électricité sont plus importantes pour les modérément pauvres par rapport aux ménages gravement pauvres. En santé, la mortalité infantile a une forte contribution pour les personnes gravement pauvres alors qu'elle est très faible pour les personnes modérément pauvres. En termes de niveau de vie, presque tous les indicateurs sont comparativement plus élevés pour les ménages modérément pauvres que pour les ménages gravement pauvres.

Graphique 2.2: Contribution des indicateurs à la pauvreté dans les catégories sévèrement et moyennement pauvres



Le tableau 2-2 montre à quel point chaque indicateur contribue à la pauvreté multidimensionnelle au niveau régional. Il est important de préciser que la contribution est fournie en termes relatifs, par exemple à Conakry la pauvreté est beaucoup plus faible, mais l'analyse de la contribution montre ce qui rend ces ménages pauvres. L'analyse montre que dans toutes les régions considérées, la mortalité infantile, les années de scolarité et l'électricité sont les trois principaux facteurs qui contribuent plus au MPI.

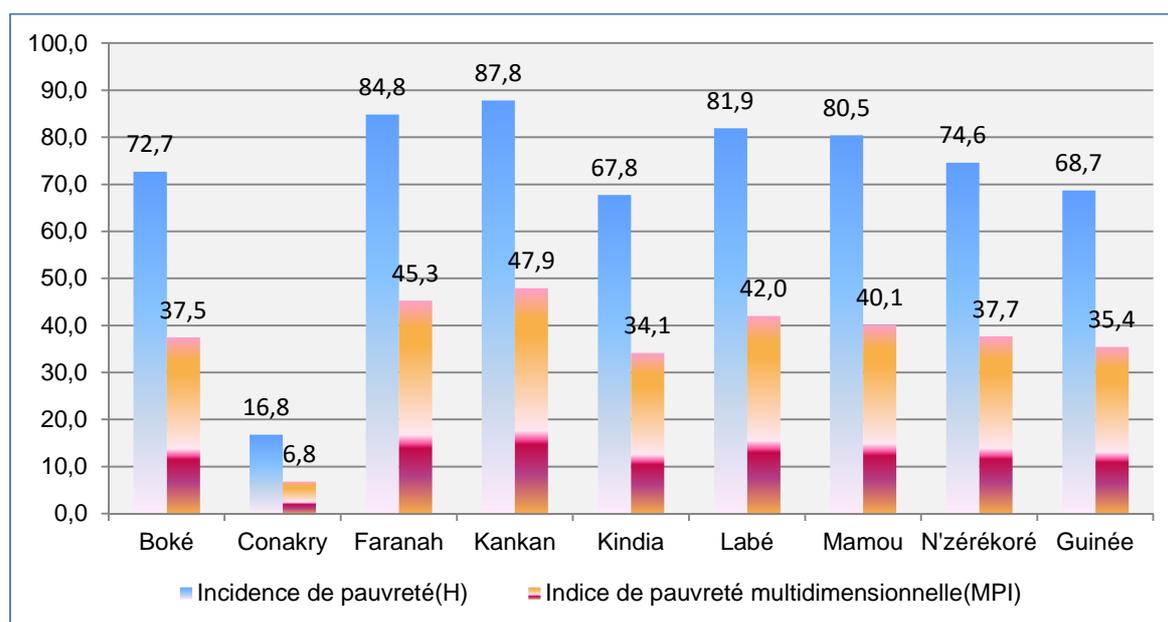
Tableau 2-2: Contribution des différents indicateurs à l'IPM au régional (%)

	Cuisine	Electricité	Diplôme	Scolarisation des enfants	Mortalité des enfants	Eau potable	Biens possédés	Qualité du logement	Assainissement
Boke	12	39	15	22	24	18	20	21	22
Conakry	11	12	10	15	26	11	9	13	16
Faranah	15	38	17	26	27	14	18	15	19
Kankan	16	36	18	27	25	17	14	14	23
Kindia	13	25	14	23	24	16	13	15	21
Labé	15	29	13	29	26	15	17	16	24
Mamou	17	33	16	25	28	19	15	14	22
N'zérékoré	18	28	17	28	29	17	17	16	20
Guinée	16	35	13	22	30	14	12	13	20

2.3. L'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) par région

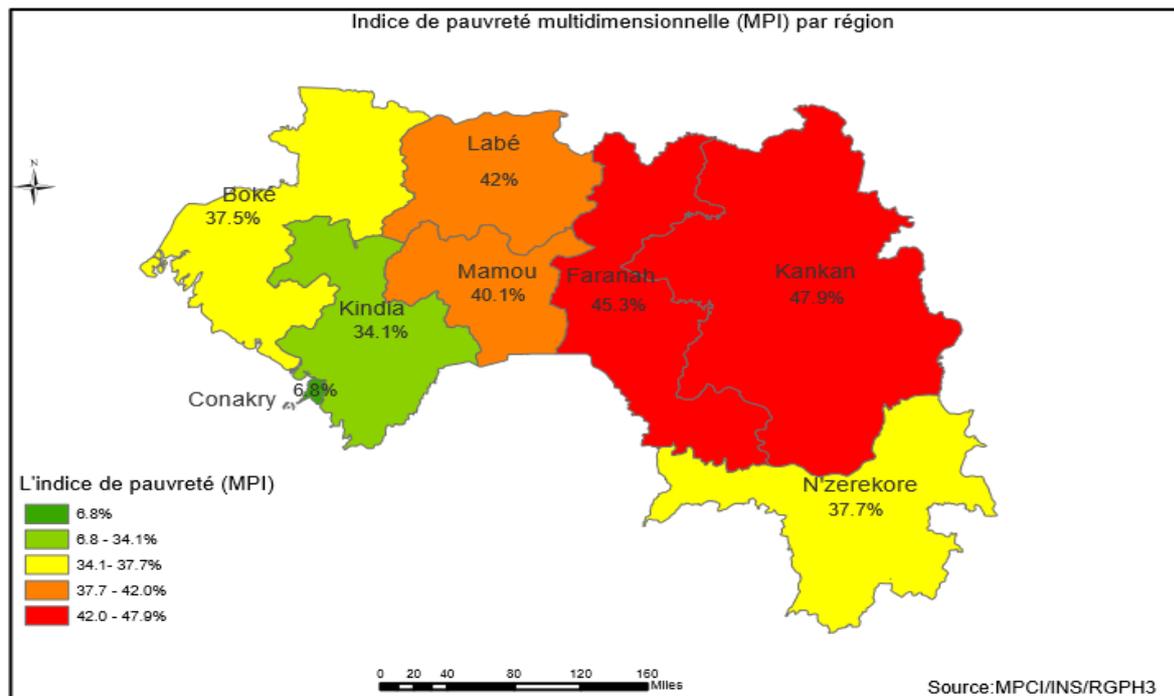
La tendance de la pauvreté multidimensionnelle au niveau régional confirme dans une certaine mesure les différences de pauvreté monétaire observée dans l'ELEP 2012 et celle non monétaire de 2014. En effet, l'analyse des données du RGPH3 montre que les régions de Kindia et Boké ont vu leur incidence de pauvreté baissé comme dans le cas de la pauvreté monétaire. La région de Faranah connaît la détérioration rapide du bien-être multidimensionnelle, même si Kankan a été la plus touchée en termes d'indice de pauvreté multidimensionnelle. C'est dans ces deux régions qu'on observe une forte incidence de pauvreté non monétaire (respectivement 84,8% et 87,8%). A l'exception de la région de Conakry, c'est dans la région de Kindia (34,1%) que l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) est plus faible, suivi de la région de Boké (37,5%). Cette tendance reste de même pour l'incidence de pauvreté (H) dans ces différentes régions. (Voir graphique 2.4).

Graphique 2-3: Incidence et l'indice de pauvreté multidimensionnelle par région



En dehors de la région de Conakry qui à le taux d'indice de pauvreté le plus faible (6,8%), on peut distinguer quatre (4) grands groupes d'indice de pauvreté multidimensionnelle. Le premier groupe d'indice compris dans l'intervalle 6,8% et 34,1% contient la région de Kindia ; le deuxième intervalle variant de 34,1% à 37,7% contient la région de Boké et de N'Zérékoré ; le troisième groupe qui comprend les régions de Labé et de Mamou, présente des indices de pauvreté comprises entre 37,7% et 42% ; et le quatrième groupe comprend les régions de Kankan et de Faranah avec des indices de pauvreté variant entre 42% et 47,9%. (voir carte 2.1).

Carte 2-1: Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) par région administrative



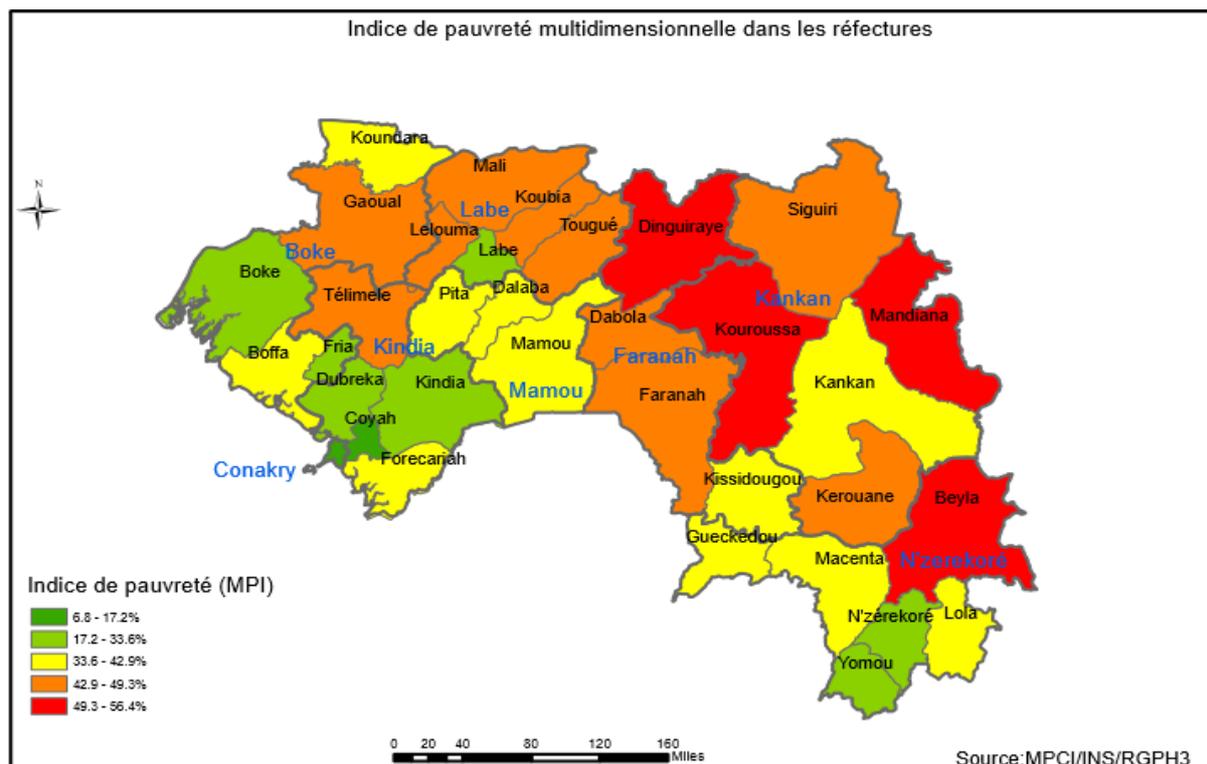
2.4. MPI par préfecture et par sous-préfecture

2.4.1. Incidence de pauvreté par préfecture

L'analyse de la **carte 2.2** des indices de pauvreté multidimensionnelle non monétaire au niveau des préfectures révèle des disparités qui n'étaient pas perceptibles au niveau régional. Toutefois, les préfectures qui ont les indices supérieures à la moyenne nationale (35,4%) sont les suivantes: Kissidougou, Kankan, Forécariah, Siguiri, Boffa, Macenta, Yomou, Gueckédou, Pita, Faranah, Kérouané, Lola, Mamou, Koundara, Dalaba, Dabola, Mandiana, Lelouma, Beyla, Koubia, Telemele, Mali, Dinguiraye, Tougué et Gaoual. A l'exception de la ville de Conakry, l'indice de pauvreté multidimensionnelle passe d'un minimum de 17,2% dans la préfecture de Coyah à un maximum de 56,4% dans la préfecture de Mandiana.

En regroupant les préfectures selon cinq classes de l'indice de pauvreté, on retrouve les préfectures de Conakry et Coyah dans la première classe de l'incidence (6,8% à 17,2%). Le deuxième groupe dont l'indice varie entre 17,2% à 33,6% concerne les préfectures de Fria, Labé, Kindia, Dubreka, Boké, Yomou et N'Zérékoré.

Carte 2-2: Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) par préfecture



Le groupe des préfectures dont l'indice est compris entre 33,6% et 42,9% est constitué de Kissidougou, Kankan, Forécariah, Boffa, Macenta, Lola, Gueckedou, Mamou, Dalaba, Koundara et Pita. Le quatrième groupe de préfectures a un indice largement supérieur à la moyenne nationale (42,9% – 49,3%). Ce sont les préfectures de Faranah, Kérouané, Koubia, Gaoual, Tougué, Lelouma, Telimélé, Mali, Siguiri, Dabola.

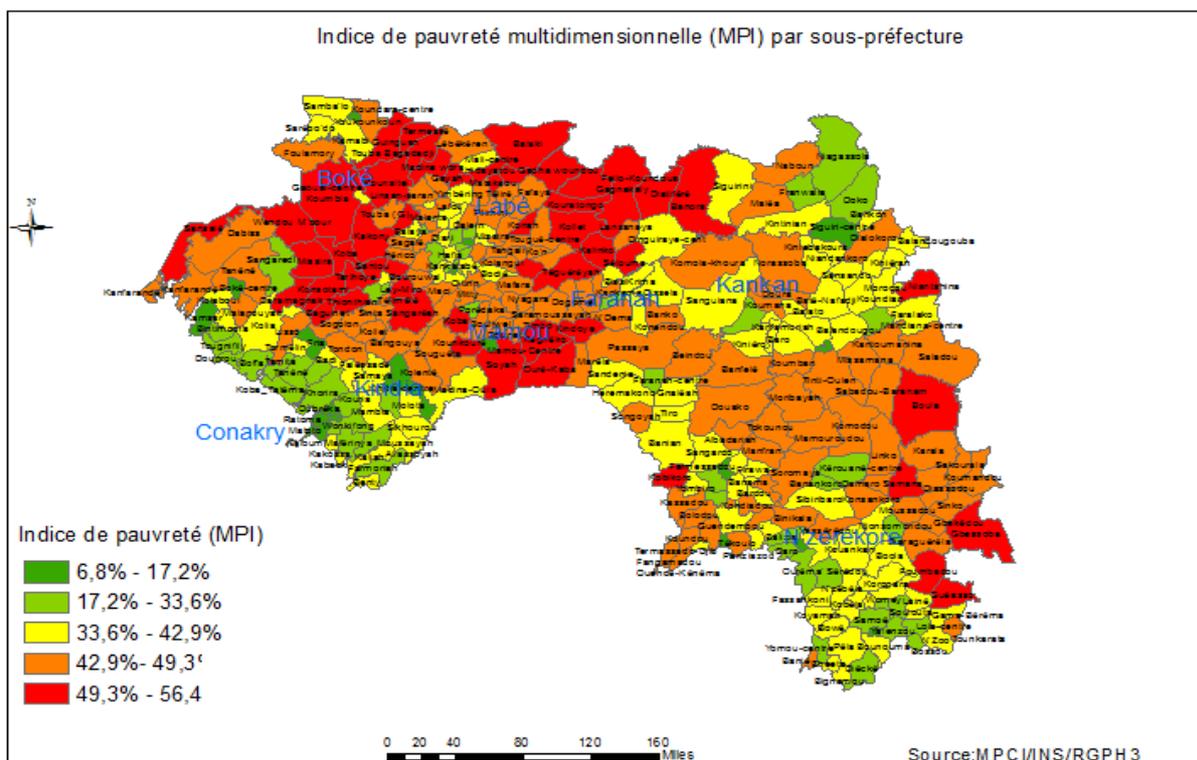
Enfin, un dernier groupe à indice de pauvreté très élevé (49,3% à 56,4%) est constitué des trois préfectures restantes. Il s'agit des préfectures de Mandiana, Beyla, Dinguiraye et Kouroussa.

2.4.2. Indice de pauvreté dans les sous-préfectures

Au niveau des sous-préfectures les disparités sont de plus en plus perceptibles. Sur les 341 sous-préfecture du pays classées selon leurs indice de pauvreté multidimensionnelle, on distingue cinq (5) groupes : Le groupe dont l'indice est entre 6,8% à 17,2% compte 12 sous-préfectures dont les cinq communes de la ville de Conakry, Coyah centre, Fria centre, Kindia centre, Forécariah centre et Boké centre ; Le groupe dont l'indice est compris entre 17,2% et 33,6% compte 28 sous-préfectures; Le groupe dont l'indice est compris entre 33,6% et 42,9 % compte 53 sous-préfectures; Le groupe dont l'incidence est compris entre 42,9% et 49,3% compte 113 sous-préfectures; le dernier est le groupe dont l'indice est compris entre 49,3% et 56,4%, il compte 132 sous-préfectures. Le nombre de sous-préfectures dont l'indice est supérieur à 35,4% (moyenne nationale) représentent 38,7% de l'ensemble des sous-préfectures du pays.

Les sous-préfectures où les indices de pauvreté multidimensionnelle sont les plus élevés se retrouvent dans les régions de Boké, Mamou, Labé, Faranah et Nzérékoré. (Voir Annexe 5 du chapitre 2).

Carte 2-3: L'indice multidimensionnel (%) de la pauvreté par sous-préfecture



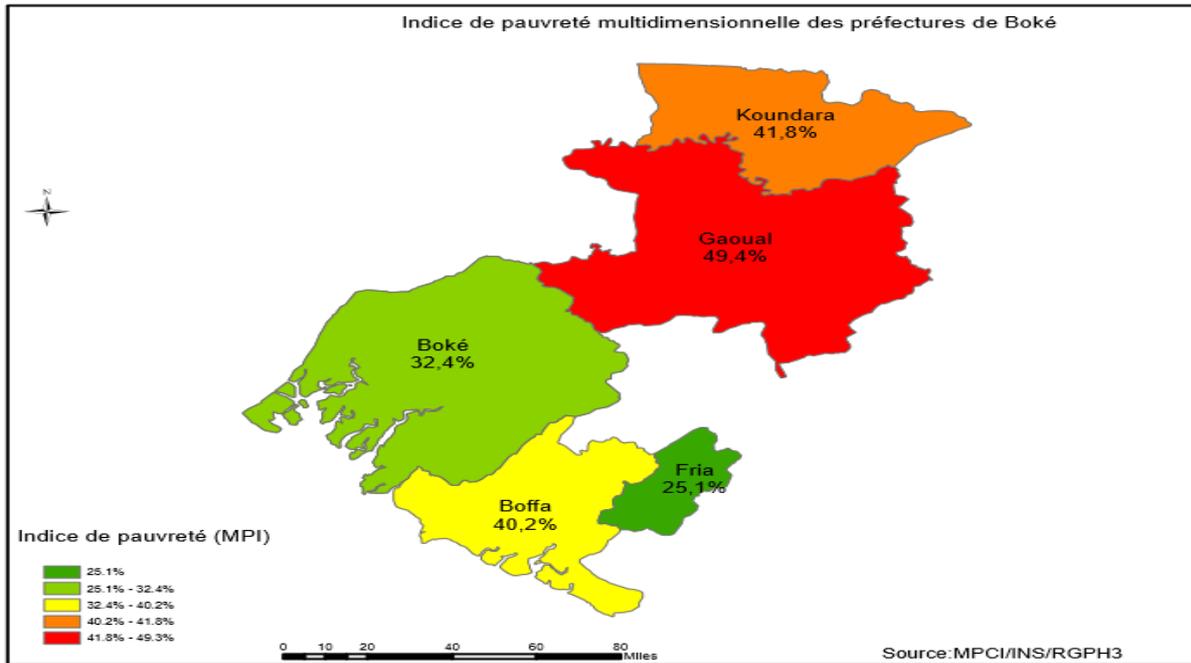
2.5. Pauvreté au niveau de chaque région

2.5.1. Pauvreté dans la région de Boké

Dans le recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-3), la population de Boké est estimée à 1 083 147 (soit 10,3%), avec 150 393 ménages ordinaires (soit 10,2%). Parmi ces ménages ordinaires, la valeur de l'intensité moyenne de la pauvreté est de 51,5%, soit 77 452 ménage (voir tableau A de l'annexe).

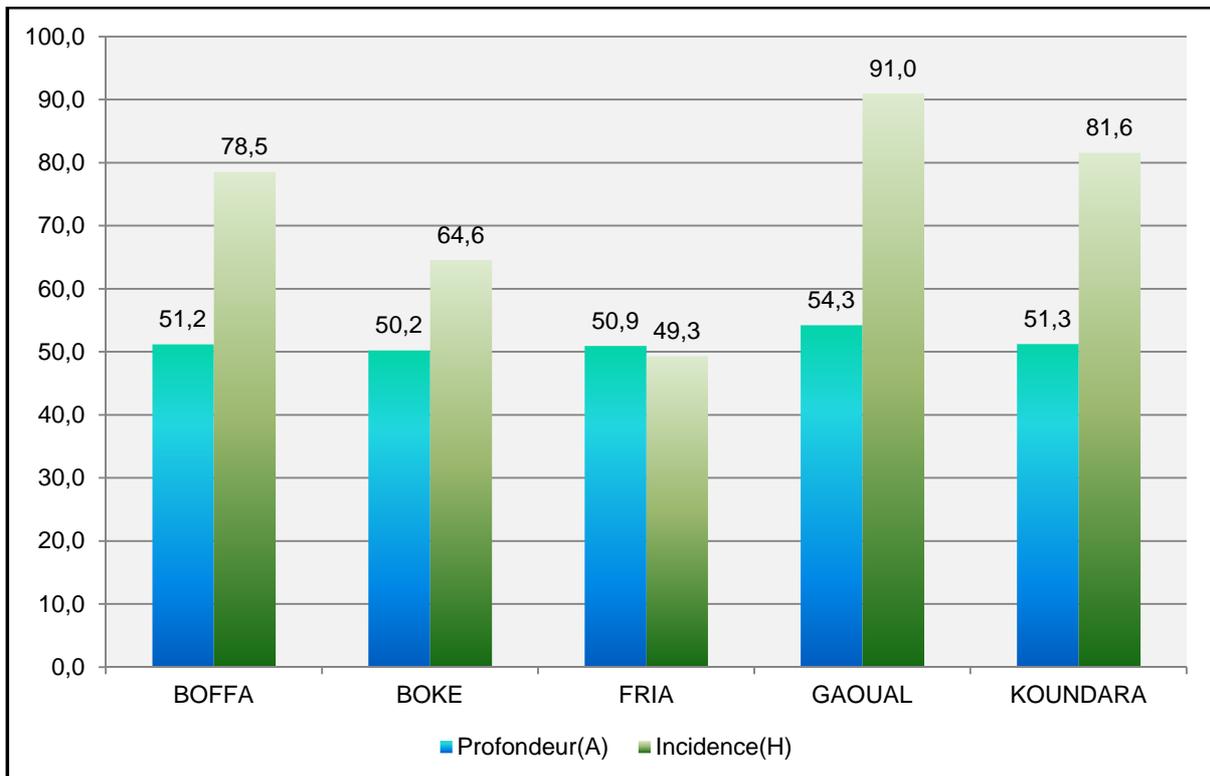
L'analyse des indices de pauvreté des ménages dans cette région, révèle des disparités spatiales importantes, ainsi que quelques petites différences dans les caractéristiques sociodémographiques. La région de Boké avec un indice de pauvreté multidimensionnelle de 37,5% fait partie des régions dont l'indice est supérieur à la moyenne nationale (35,4%). Au niveau des préfectures de cette région, les indices sont compris entre 25,1% à 41,8%. L'analyse préfectorale montre que les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables vivent dans les régions de Gaoual (49,4 pour cent), de Koundara (41,4 pour cent) et dans une moindre mesure la préfecture de Boffa (40,2 pour cent). Ces trois préfectures représentent plus de la moitié des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables (voir la carte 2.8). C'est dans les préfectures de Fria (25,1%) et Boké (32,4%) que les indices de pauvres sont inférieurs à la moyenne nationale.

Carte 2-4: Indice de pauvreté (en %) dans les préfectures de la région de Boké



L'analyse du graphique 2.4 montre que c'est dans les préfectures où l'indice de pauvreté est le plus élevé que l'incidence de la pauvreté (H) et la profondeur sont aussi considérables. Les ménages pauvres non monétairement et qui ont une tendance à être pauvres multi-dimensionnellement vivent dans les préfectures de Gaoual, Koundara et Boffa. En effet, l'incidence de la pauvreté est plus élevée dans ces trois préfectures (respectivement 91%, 81,6% et 78,5%) que les préfectures de Boké et Fria (respectivement 64,6% et 49,3%). C'est dans la préfecture de Boké (50,2%) qu'on retrouve la plus faible proportion des pauvres et c'est à Gaoual (54,3%) est plus élevée.

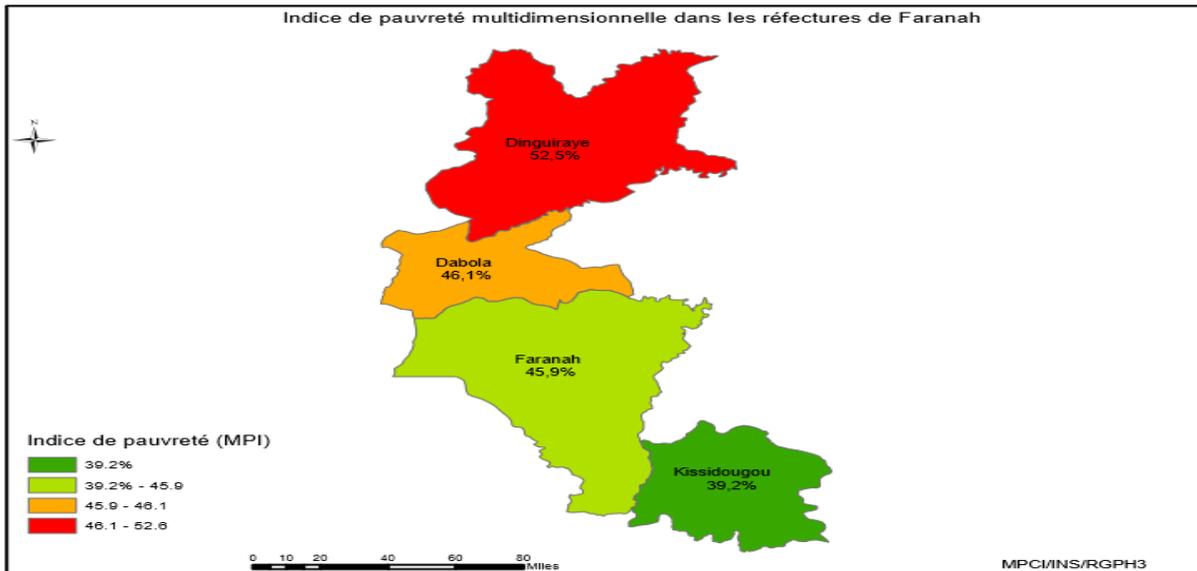
Graphique 2-4: L'incidence (H) et profondeur (A) dans les préfectures de la région de Boké



2.5.2. Pauvreté dans la région de Faranah

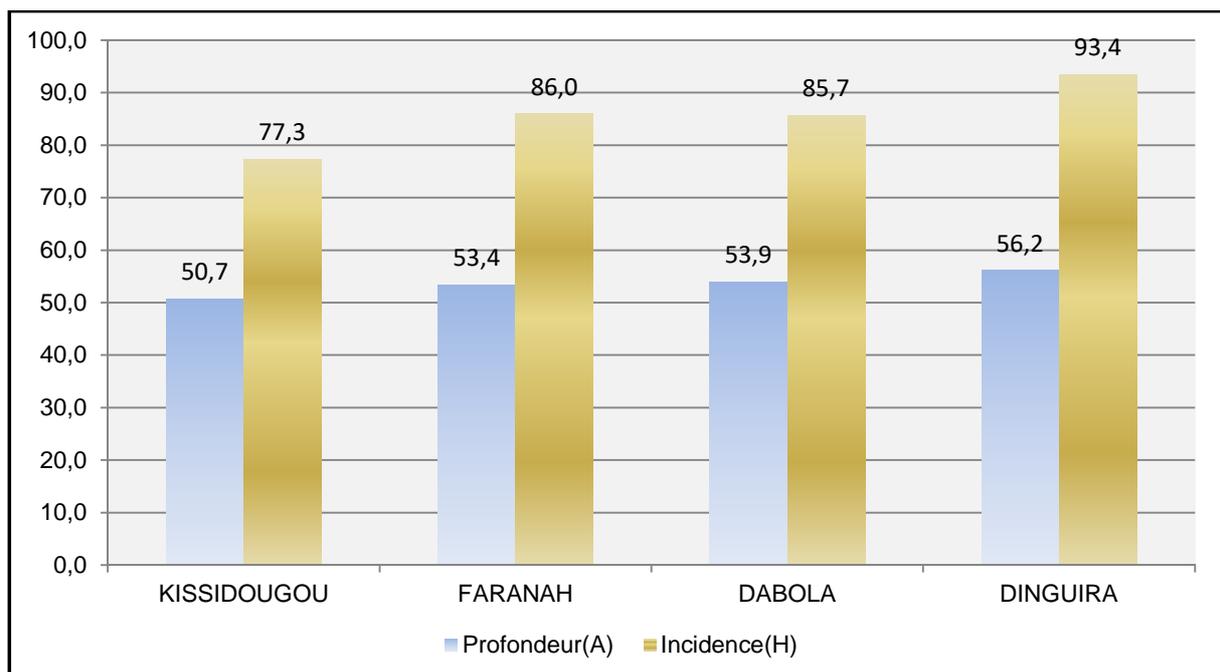
Avec une population de 941554 (soit 8,9%) et 125878 (soit 8,6%) ménages ordinaires, la région de Faranah avec un indice de pauvreté 45,3% fait partie des régions les plus pauvres en terme de pauvreté non monétaire. Au niveau des préfectures, les indices sont compris entre 39,2% pour la préfecture de Kissidougou et 52,5% pour la préfecture de Dinguiraye. Les préfectures de Faranah et Dabola ont pour indices de pauvreté respectivement 45,9% et 46,1%. C'est dans cette région où les indices de pauvreté de toutes les préfectures sont supérieurs à la moyenne nationale (35,4%).

Carte 2-5: Indice de pauvreté (en %) des préfectures de Faranah



L'analyse du Graphique 2.5 montre que, l'incidence de pauvreté passe d'un minimum de 77,3% dans la préfecture de Kissidougou à un maximum de 93,4% dans la préfecture de Dinguiraye. Les préfectures de Faranah et Dabola ont des incidences de pauvreté supérieures à la moyenne nationale (respectivement 86,0% et 85,7%).

Graphique 2-5: Profondeur et l'incidence (en %) de pauvreté multidimensionnelle dans les préfectures de Faranah

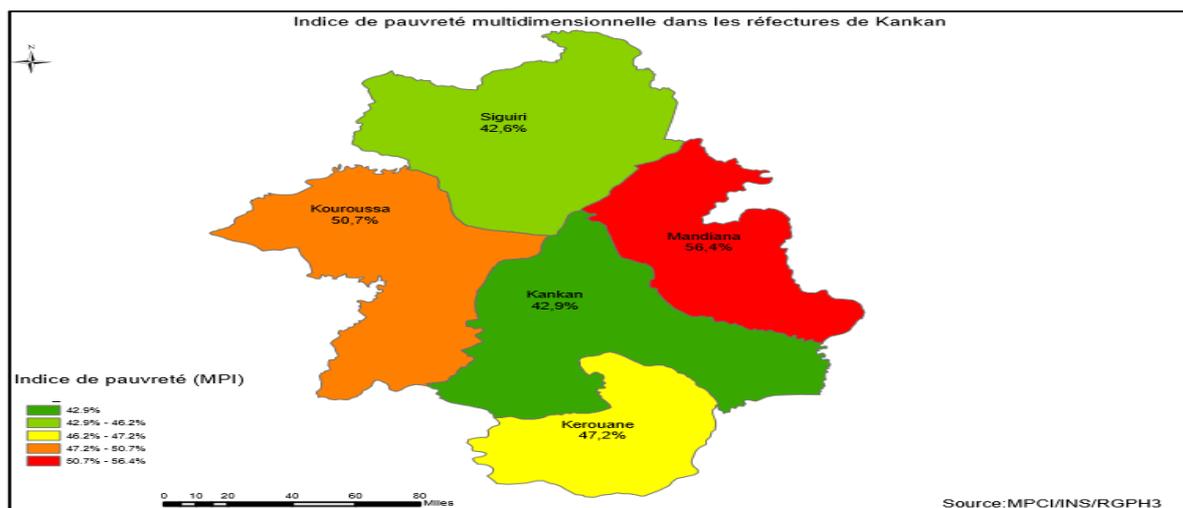


Cette tendance reste de même pour la profondeur(A) de la pauvreté dans cette région, passant de 50,7% dans la préfecture de Kissidougou à 56,2% à Dinguiraye. Ce qui prouve que les préfectures de Dinguiraye et Dabola sont les préfectures qui sont multi-dimensionnellement les plus pauvres dans cette région.

2.5.3. Pauvreté dans la région de Kankan

En 2014, la population de la région de Kankan représente 18,7% de la population totale du pays, soit 1972537 individus, avec un nombre de ménages ordinaire estimé à 190128 (soit 12,9%) et a un indice de pauvreté de 47,9%. Cette région dont le chef-lieu est la préfecture de Kankan est la deuxième ville du pays selon le RGPH3. La région est composée de cinq(5) préfectures : Kankan, Siguiri, Kouroussa, Mandiana et Kérouané.

Carte 2-6: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) des préfectures de Kankan

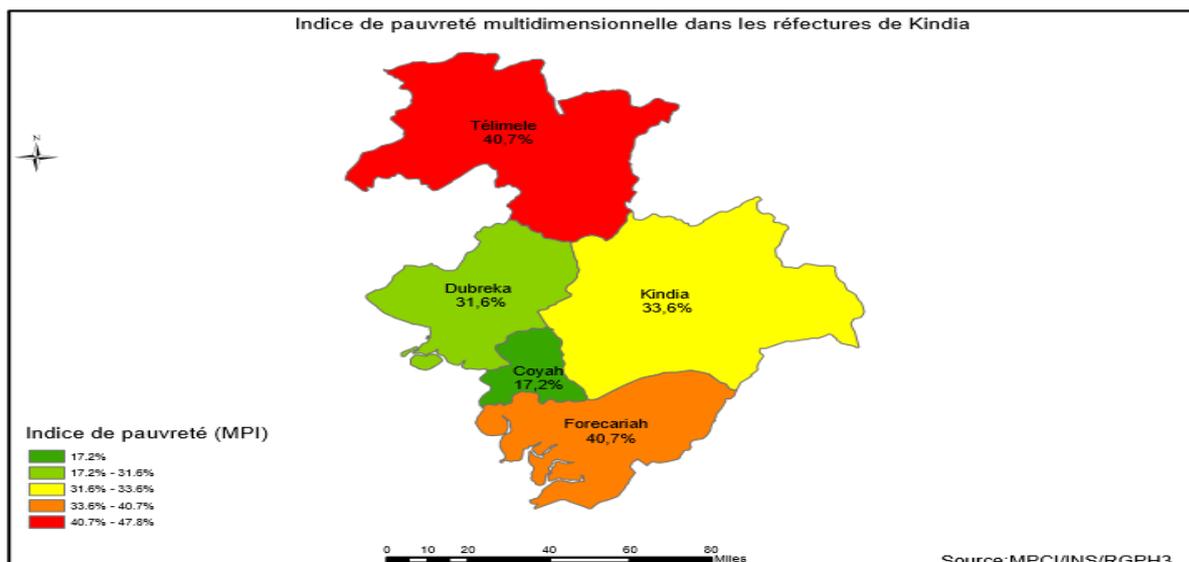


L'analyse de la carte 2.6 montre que les préfectures de Mandiana et Kouroussa sont les plus défavorisées en termes de pauvreté non monétaire dans cette région. En effet, c'est dans ces préfectures qu'on enregistre les plus grandes proportions de l'indice de pauvreté multidimensionnelle (respectivement 56,4% et 50,7%). Les préfectures de Kankan (42,9%) et Siguiri (42,6%), semblent profiter des avantages de l'exploitation minière dans ces zones. Il importe de mentionner que la préfecture de Kankan abrite les deux-tiers de la population de cette région, ce qui peut expliquer son bas niveau de pauvreté. Toutefois, les valeurs des indices enregistrés dans les préfectures de cette région sont tous supérieurs à la moyenne nationale (35,4%). Ce qui nous amène à dire que les ménages de cette région ont une forte chance d'être pauvre en terme non monétaire.

2.5.4. Pauvreté dans la région de Kindia

Avec une population de 1561374 (soit 14,8%) et 226207 (soit 15,4%) ménages ordinaires, la région de Kindia avec un indice de pauvreté de 34,1% fait partie des régions les plus favorisées en terme de pauvreté non monétaire. Au niveau des préfectures, les indices de pauvreté varie d'un minimum de 17,2% dans la préfecture de Coyah à un maximum de 40,7% dans la préfecture de Télimele. Les indices de pauvreté des préfectures de Kindia, Dubreka et Forecariah sont respectivement 33,6%, 31,6% et 40,7%.

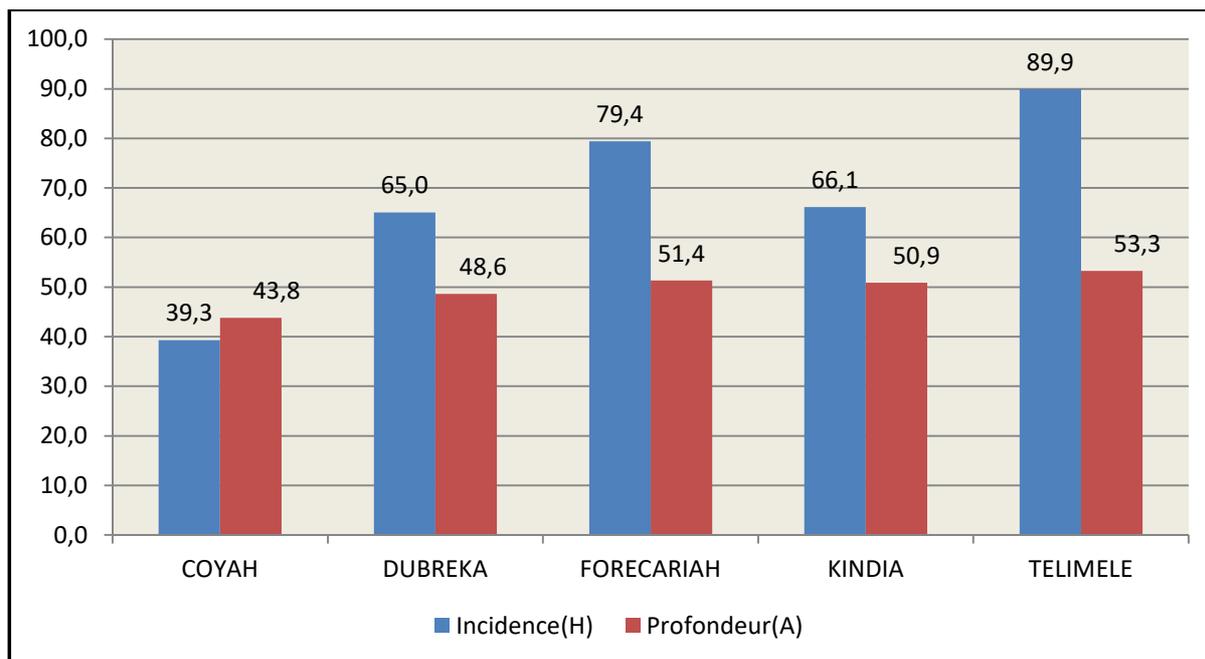
Carte 2-7: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) au niveau des préfectures de Kindia



Ces indices de pauvreté permettent de classées ces préfectures dans trois groupes. Un premier groupe comprenant les préfectures les plus affectées par la pauvreté. Il s’agit des préfectures de Télimélé et Forecariah. Le second groupe est constitué par les préfectures de Kindia et Dubreka où l’indice de pauvreté est avoisine à la moyenne nationale. Le troisième concerne la préfecture de Coyah(26,1%). Du point de vue de la contribution à la pauvreté, il est important de signaler qu’une préfecture contribue de façon significative à la pauvreté si sa population est importante et/ou lorsque sa population est pauvre. Ainsi, les préfectures de Télimélé et Forecariah sont les préfectures qui contribuent le plus à la pauvreté globale de cette région.

L’analyse de l’incidence et de la profondeur de pauvreté montre qu’elles sont aussi plus accentuées dans les préfectures de Telimélé (respectivement 89,9% et 53,3%) et Forécariah (respectivement 79,4% et 51,4%). Les préfectures de Coyah et Dubreka restent les plus favorisés en termes d’incidence de pauvreté (respectivement 39,3% et 65%).

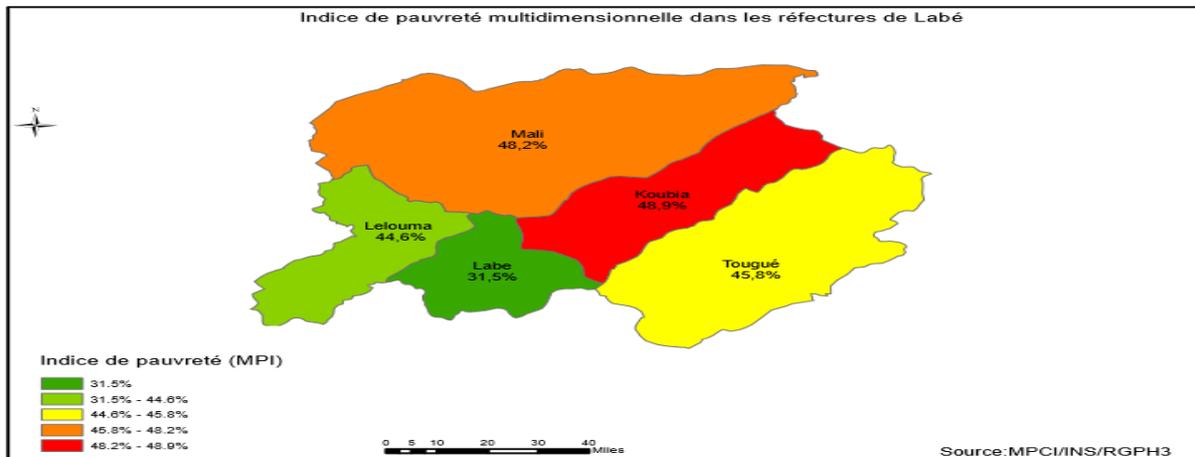
Graphique 2-6:Profondeur et l’incidence (en %) dans les préfectures de Kindia



2.5.5. Pauvreté dans la région de Labé

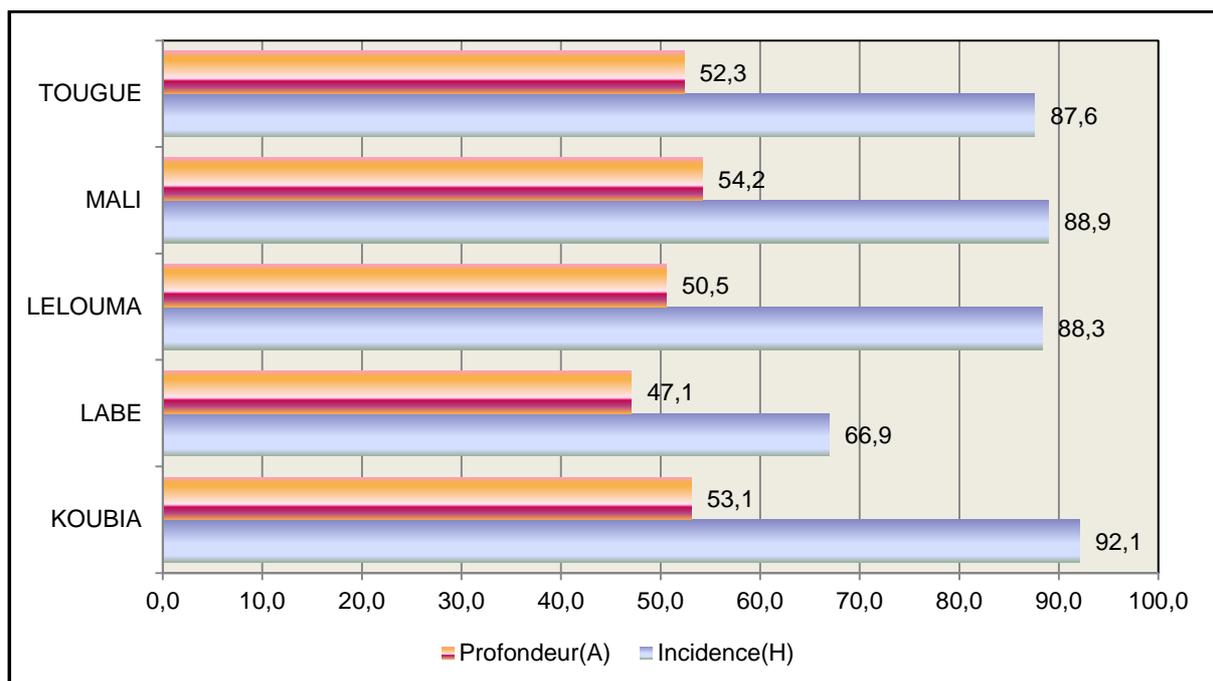
La région de Labé avec une population de 994458 (soit 9,4%) et un indice de pauvreté de 42% fait partie des régions les plus défavorisées. Au niveau des préfectures, les indices sont compris entre 31,5% pour la préfecture de Labé et 48,9% pour la préfecture de Koubia. Du point de vu de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, les préfectures de cette région peuvent être classées en trois groupes. Un premier groupe comprenant les préfectures les plus affectées par la pauvreté. Il s'agit de la préfecture de Koubia (48,9%) et Mali (48,2%). Le second groupe est constitué par les préfectures de Lelouma (44,6%) et Tougué (45,8%) où l'indice de pauvreté est quasiment supérieur à la moyenne nationale (42%). Le troisième concerne la préfecture de Labé (31,5%) qui est la moins affectées. Ainsi, les préfectures de Tougué, Koubia et Mali sont les préfectures qui contribuent le plus à la pauvreté globale de cette région.

Carte 2-8: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) au niveau des préfectures de Labé



L'analyse du Graphique 2.7. Montre que, l'incidence de pauvreté passe d'un minimum de 66,9% dans la préfecture de Labé à un maximum de 92,1% dans la préfecture de Koubia. Les préfectures de Mali, Leloum et Tougué ont une incidence de pauvreté multidimensionnelle supérieure à la moyenne nationale (respectivement 88,9%, 88,3% et 87,6%).

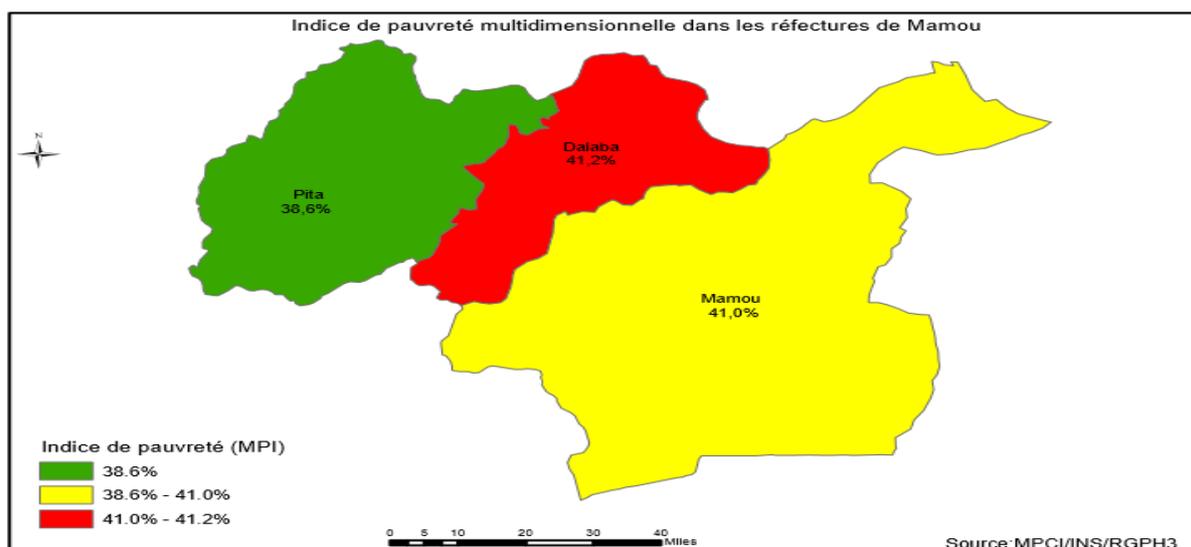
Graphique 2-7: L'intensité (%) et profondeur de pauvreté selon les préfectures de la région de Labé



2.5.6. Pauvreté dans la région de Mamou

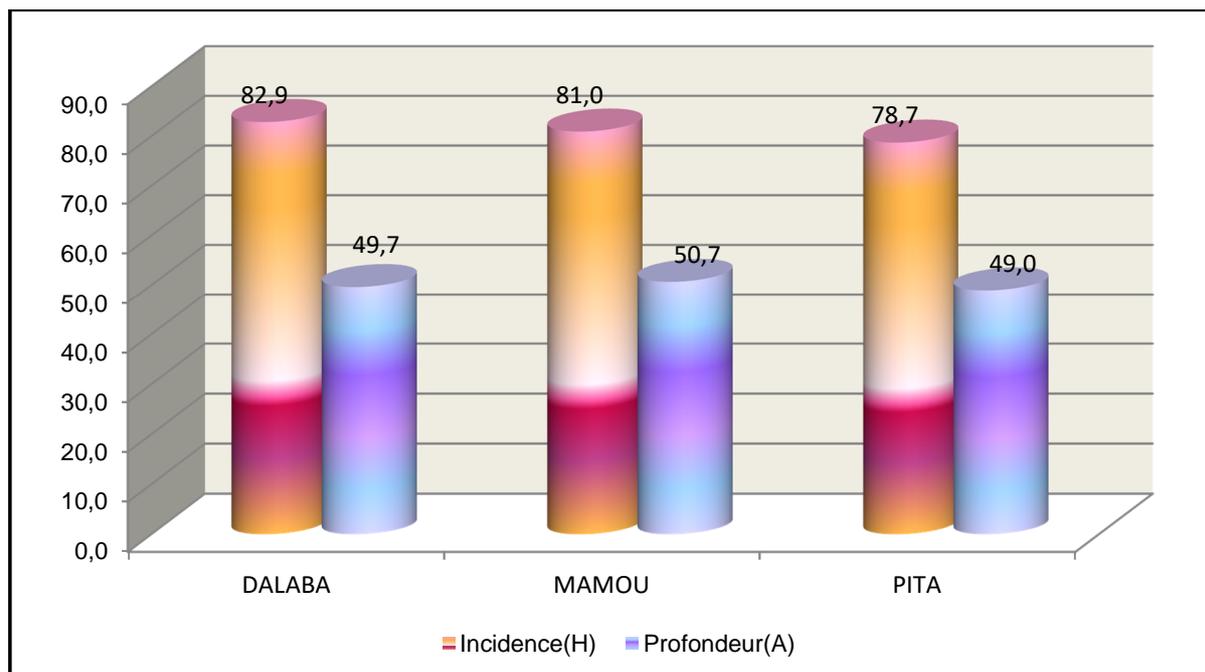
La région de Mamou avec une incidence de pauvreté de 77,4% et une population de 731188 (soit 6,9%) fait partie des régions les plus défavorisées du pays en termes de pauvreté non monétaire. Au niveau des préfectures, les indices de pauvreté sont compris entre 38,6% et 41,2%. La préfecture de Dalaba (41,2%) est la plus affectées par la pauvreté dans cette région, suivie de la préfecture de Mamou (41%). La préfecture la moins affectées est celle de Pita (38,6%). Ainsi, les préfectures de Dalaba et Mamou sont les préfectures qui contribuent le plus à la pauvreté globale de cette région.

Carte 2-9: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) au niveau des préfectures de Mamou



L'analyse du Graphique 2.8 montre que, l'incidence de pauvreté passe d'un minimum de 78,7% dans la préfecture de Pita à un maximum de 82,9% dans la préfecture de Dalaba. Cette tendance reste le même pour la profondeur de la pauvreté, passant de 49% à 49,7% (respectivement dans les préfectures de Pita et Dalaba). Les incidences de pauvreté de toutes ces préfectures sont supérieures à la moyenne nationale (68,7%), ce qui corrobore à l'intensité de la pauvreté non monétaire dans cette région.

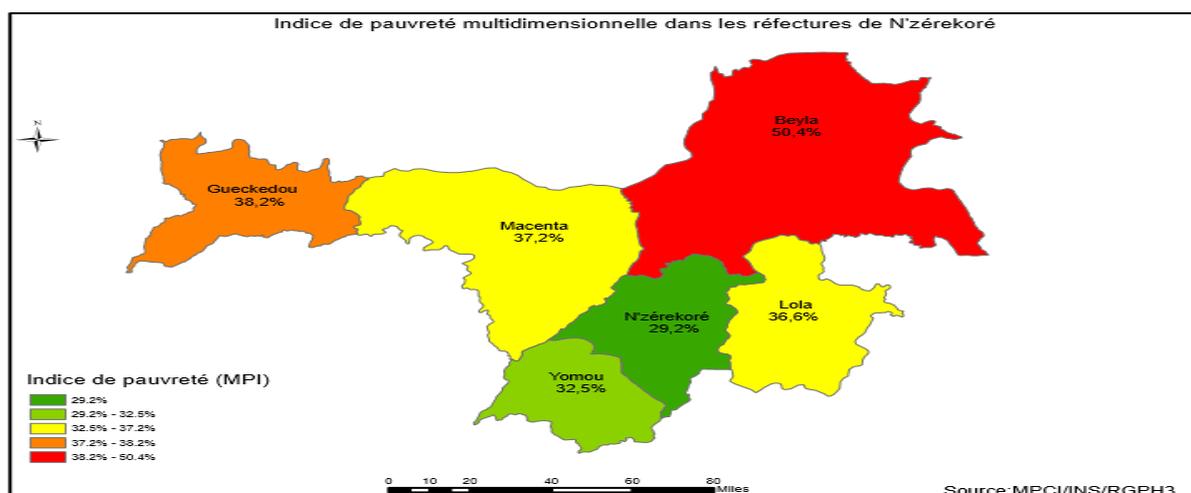
Graphique 2-8: Incidence (H) et profondeur (A) de pauvreté selon les préfectures de la région de Mamou



2.5.7. Pauvreté dans la région de N'Zérékoré

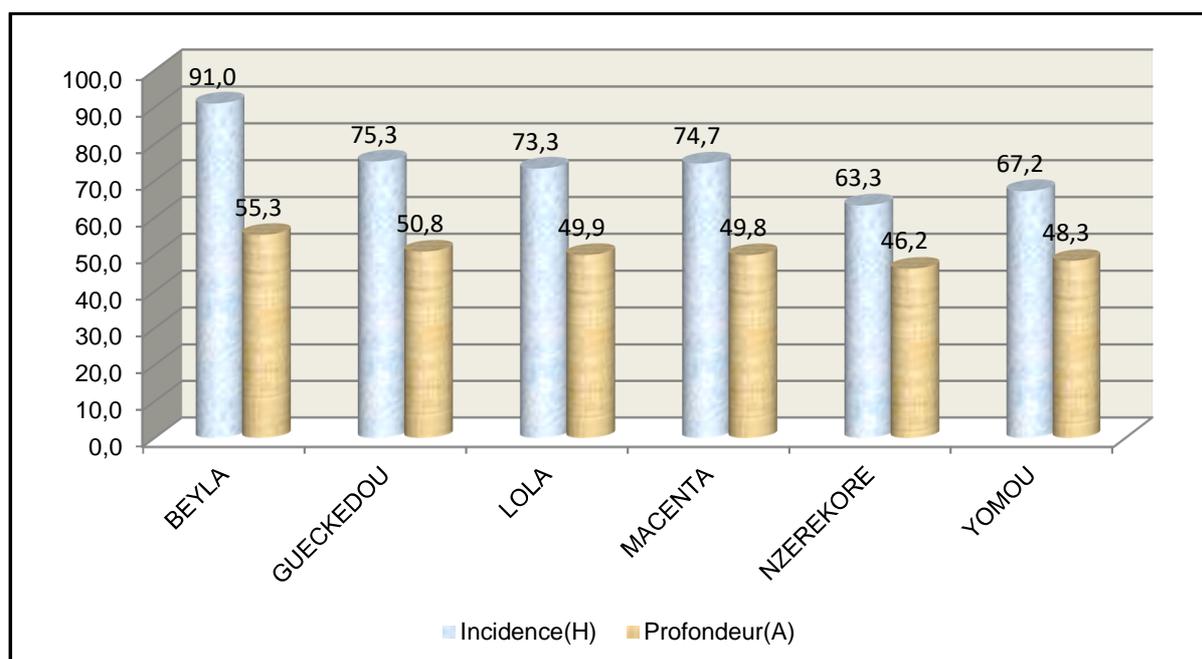
La région de Nzérékoré avec un indice de pauvreté de 37,7% fait partie des régions qui ont un indice supérieur à la moyenne nationale (35,4%). Au niveau des préfectures, les indices sont compris entre 29,2% à 50,4%. Ils peuvent être classés en trois groupes. Un premier groupe comprenant les préfectures les plus affectées par la pauvreté. Il s'agit de la préfecture de Beyla (50,4%) et de Gueckedou (38,2%). Le second groupe est constitué par les préfectures de Lola (36,6%) et Macenta (37,2%) où l'indice de pauvreté est quasiment supérieur à la moyenne nationale (34,5%). Le troisième concerne la préfecture de Nzerekore (29,2%) et de Yomou (32,5%) qui sont les moins affectées. Ainsi, les préfectures de Beyla, Lola et Gueckedou sont les préfectures qui contribuent le plus à la pauvreté globale de la région de Nzérékoré.

Carte 2-10: Indice de pauvreté multidimensionnelle (%) au niveau des préfectures de Nzérékoré



L'analyse du Graphique 2.9 montre que, l'incidence de pauvreté passe d'un minimum de 63,3% dans la préfecture de N'Zérékoré à un maximum de 91% dans la préfecture de Beyla. A l'exception des régions de Nzérékoré et Yomou, les incidences de pauvreté de toutes les préfectures de cette région sont supérieures à la moyenne nationale (68,7%).

Graphique 2-9: L'incidence et profondeur de pauvreté (en %) selon les préfectures de la région de Nzérékoré



L'écart moyen des pauvres(A) par rapport à la pauvreté représente 67,4% dans cette région. En termes de biens, le nombre de ménages qui sont défavorisés dans au moins quatre(4) biens représentent 173083 (soit 73,6%) ménages dans cette région. C'est dans la préfecture de Beyla (55,3%) que l'écart moyen des pauvres est plus élevé, suivi de la préfecture de Macenta (74,7%). La préfecture de Nzérékoré (46,2%) est la plus favorisée en termes de profondeur suivie de la préfecture de Yomou (49,8%).

2.6. Conclusion partielle

Comme de nombreux aspects du bien-être ne peuvent pas être bien compris par la mesure monétaire de la pauvreté, l'analyse multidimensionnelle de la pauvreté semble être utile pour compléter l'évaluation de la pauvreté. Bien qu'il existe de nombreuses approches pour mesurer la pauvreté multidimensionnelle, l'approche utilisée par Alkire et Santos (2014) pour estimer l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) a été adoptée en raison de sa simplicité et de ses propriétés axiomatiques favorables. Basé sur le concept de la capacité, cette approche permettra de définir l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle non monétaire et d'élaborer des cartes de pauvreté des régions, des préfectures et des sous-préfectures.

En termes de régions, la pauvreté touche particulièrement celles de Kankan, Mamou, Labé et Faranah. La région de Conakry qui abrite la capitale de la Guinée et la région de Kindia sont les moins touchées par la pauvreté non monétaire. Cependant, le niveau préfectoral révèle une importante disparité entre les différentes préfectures du pays. Au niveau spatial le plus fin, à savoir la sous-préfecture, des contrastes ou écarts importants de pauvreté sont observés.

Selon le milieu de résidence, les analyses montrent que, les zones à faible incidence de pauvreté multidimensionnelle correspondent aux zones abritant les grands centres urbains où les matériaux définitifs sont de plus en plus utilisés dans l'habitat et où l'effort d'assainissement est plus important. Il s'agit des chefs-lieux des huit régions administratives. Toutefois, il est important de noter le rôle important des questions culturelles dans les caractéristiques de l'habitation et la possession de biens durables. Le cas des régions de Kankan, Mamou et Faranah peuvent être illustratif à cet égard. Les résultats de la présente étude montrent que ces régions sont plus pauvres non monétairement, tandis que les analyses monétaires⁹ aboutissent à un autre classement de ces régions. Bien que la région de Mamou, soit monétairement plus dotée à cause de l'importance de l'activité d'élevage, la même tradition d'élevage conduit les ménages à des habitudes d'habitats précaires à cause de la mobilité et des pratiques associées aux types d'élevage pratiqués. Des facteurs culturels ou socioéconomiques similaires pourraient, dans les autres régions, expliquer des pratiques d'habitat, d'assainissement ou d'équipement qui prédisposent à une pauvreté multidimensionnelle élevée, malgré l'importance ou les opportunités du revenu monétaire.

⁹ Dans ELEP 2012, Mamou se classe 3ème région moins pauvre monétairement, après les régions de Conakry et Boké

CHAPITRE 3 : STATUT DE PAUVRETE DANS LES REGIONS ADMINISTRATIVES

La pauvreté non monétaire a été analysée aux niveaux national, régional, préfectoral et sous-préfectoral. Les résultats du RGPH3 sont examinés dans cette section en utilisant quatre groupes fondés sur le score de privation, c'est-à-dire sévèrement pauvres, modérément pauvres, vulnérables à la pauvreté et non pauvres, et compte tenu du pourcentage global de pauvres (sévérement pauvres et modérément pauvres). Les observations manquantes représentent des cas où il n'était pas possible de calculer l'IPM, c'est-à-dire les personnes vivantes dans les ménages non ordinaires. Les pourcentages de pauvres et de groupes de statut de pauvreté sont calculés dans les observations valides.

3.1. Pauvreté non monétaire par région et par milieu de résidence

Cette section donne le statut de pauvreté aux niveaux national et préfectoral par milieu de résidence. Le tableau montre que 30,4% des ménages résidants sont très pauvres et 36,6% modérément pauvres, ce qui donne un pourcentage total de pauvres égal à 66,8%. Comme prévu, les pourcentages de ceux qui sont sévèrement pauvres sont plus élevés en milieu rural (42,2%) qu'en milieu urbain (7,8%).

3.1.1. Statut de pauvreté aux niveaux national et régional par milieu de résidence

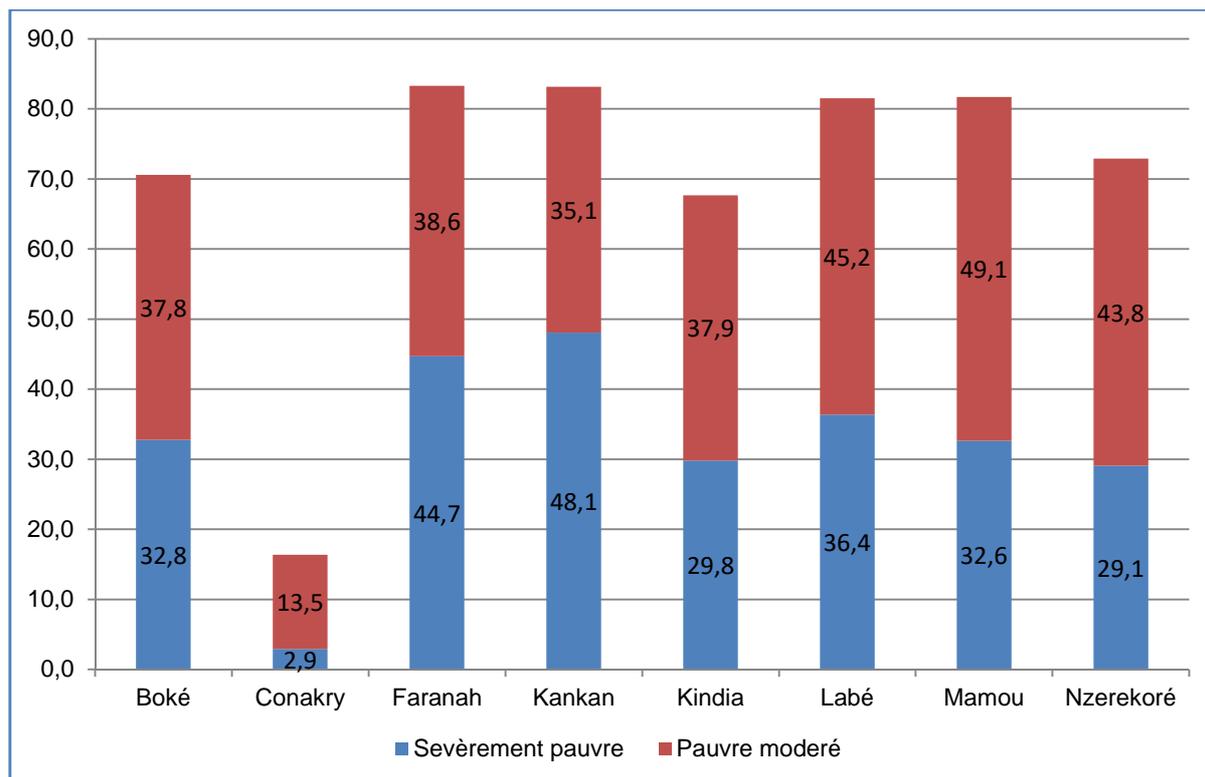
Concernant les ménages sévèrement pauvres, les régions peuvent être classées en trois groupes. Un premier groupe comprenant les régions les plus affectées par la pauvreté. Il s'agit de la région de Faranah (44,7%), Kankan (48,1%) et Boké (37,8%). Le second groupe est constitué par la région de Labé (36,4%) et Mamou (32,4%) où la proportion des ménages sévèrement pauvres est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Le troisième concerne les régions les moins affectées : Nzérékoré (29,1%), Kindia (29,8%) et Conakry (13,5%). Du point de vue de la contribution à la pauvreté, il est important de signaler qu'une région contribue de façon significative à la pauvreté si sa population est importante et/ou lorsque sa population est pauvre. Ainsi, les régions de Kankan et Faranah sont les régions qui contribuent le plus à la pauvreté globale. Elles sont des régions à forte incidence de pauvreté (respectivement 87,8% et 84,8%) et a des indices de pauvreté (MPI) supérieur à la moyenne nationale (respectivement 47,9% et 45,3%). La région de Boké, malgré la faible incidence de pauvreté enregistrée (72,7%) constitue la troisième région en termes de contribution à la pauvreté nationale (12%) de l'ensemble des pauvres du fait de son poids démographique.

Tableau 3-1: Répartition du statut de pauvreté aux niveaux national et régional par milieu de résidence

Région et milieu de résidence	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	Total	Effectif
Boké						
Urbain	7,52	24,28	22,72	45,49	100	39 420
Rural	41,74	42,64	13,69	1,94	100	110 769
Total	32,76	37,82	16,06	13,37	100	150 189
Conakry						
Urbain	2,92	13,46	26,29	57,33	100	236 603
Rural	na	na	na	na	na	0
Total	2,92	13,46	26,29	57,33	100	236 603
Faranah						
Urbain	17,02	38,85	23,27	20,86	100	25 470
Rural	51,8	38,53	9,01	0,66	100	99 443
Total	44,71	38,59	11,91	4,78	100	124 913
Kankan						
Urbain	17,24	38,78	22,96	21,03	100	41 990
Rural	56,87	33,99	7,76	1,39	100	147 929
Total	48,1	35,05	11,12	5,73	100	189 919
Kindia						
Urbain	8,26	25,93	23,96	41,84	100	75 695
Rural	40,71	43,88	11,33	4,08	100	150 070
Total	29,83	37,86	15,56	16,74	100	225 765
Labé						
Urbain	9,02	30,85	24,15	35,99	100	18 198
Rural	39,73	46,91	11,14	2,22	100	147 998
Total	36,37	45,15	12,57	5,92	100	166 196
Mamou						
Urbain	8,13	27,45	23,99	40,43	100	16 529
Rural	35,95	51,99	9,58	2,48	100	122 692
Total	32,64	49,08	11,29	6,99	100	139 221
Nzerekoré						
Urbain	15,93	38,58	32,61	12,89	100	49 424
Rural	32,6	45,22	20,35	1,82	100	185 126
Total	29,09	43,82	22,94	4,15	100	234 550
Guinée						
Urbain	7,75	23,11	25,67	43,47	100	503 818
Rural	42,23	43,34	12,29	2,14	100	966 570
Total	30,42	36,41	16,88	16,3	100	1 470 388

3.1.2. Situation des ménages gravement et modérément pauvres par région

Les pourcentages des ménages gravement et moyennement pauvres par préfecture sont également récapitulés dans le graphique, qui montre que les préfectures de Kankan et Faranah sont plus pauvres que les autres préfectures, avec 48,1% des personnes vivant dans une profonde pauvreté et 35,1% des pauvres modérés. Dans la préfecture de Faranah, 44,7% sont sévèrement apures et 38,6% sont des pauvres modérés. La privation au niveau national est de 35,4%.

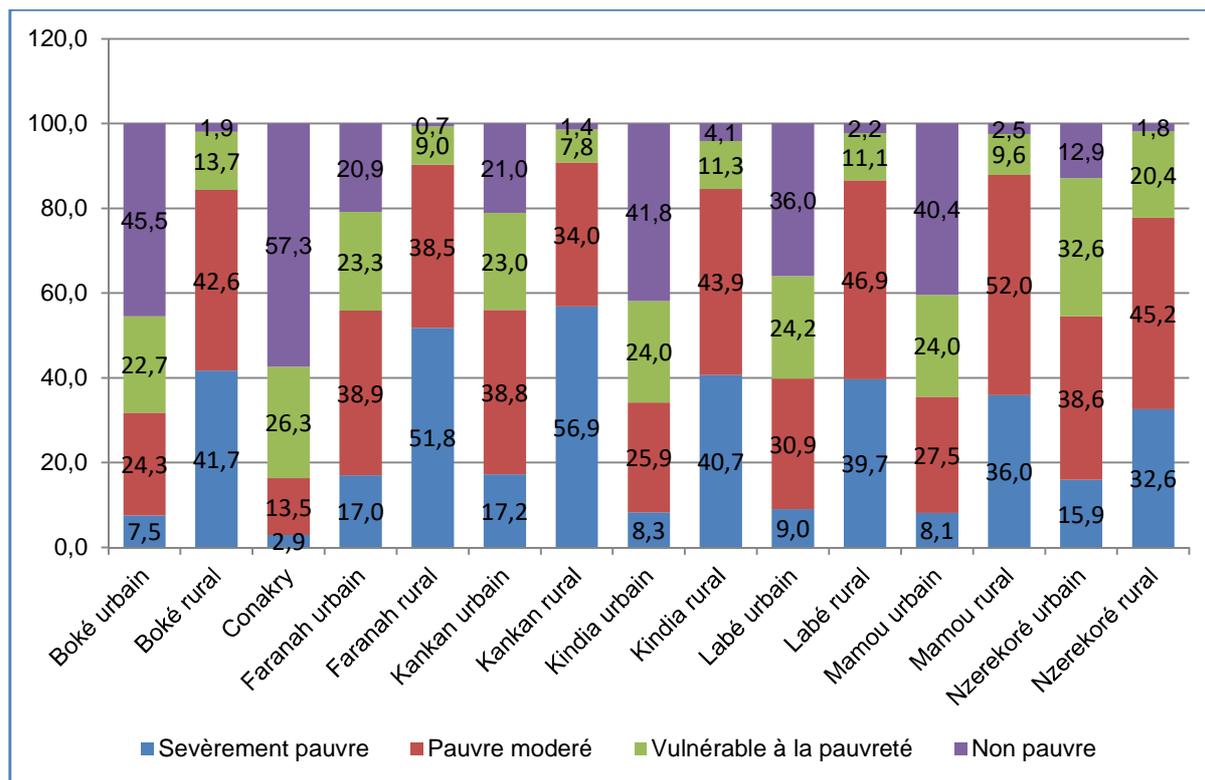
Graphique 3-1: Pourcentage des ménages gravement et modérément pauvres par région


Étant donné les approches complètement différentes entre le revenu et la pauvreté non monétaire, les discussions sur le niveau de pauvreté ne sont pas pertinentes. Toutefois, on peut tirer quelques leçons en comparant le classement des préfectures dans ces différentes estimations. En fait, il est utile de noter que l'estimation non-monétaire de la pauvreté à l'aide de l'ELEP 2012 et du recensement 2014 révèle que la préfecture la plus pauvre est la préfecture de Kankan, alors que la préfecture de Kindia est la moins pauvre après Conakry (capital). En revanche, les estimations de la pauvreté fondées sur l'ELEP indiquent systématiquement que la préfecture de N'Nzérékoré est la préfecture la plus pauvre et que les préfectures de Kankan et Conakry sont relativement les mieux loties. Une interprétation possible de cette constatation est que, tandis que dans la préfecture de Kankan la productivité agricole est plus élevée que dans d'autres parties du pays, ce qui entraîne une consommation, des infrastructures et des services plus élevés (électricité, cliniques, écoles, etc.). Le paludisme (qui contribue largement à la mortalité infantile) a un effet disproportionné dans cette préfecture de Guinée. Tous ces facteurs pourraient expliquer les différences entre les estimations entre le classement non monétaire et l'ELEP 2012 des préfectures.

3.1.3. Statut de pauvreté par région et par milieu de résidence

Le graphique 3.2 résume également le statut de pauvreté selon la région et le milieu de résidence selon les pourcentages indiqués au tableau 5. Le graphique montre que les ménages des milieux ruraux sont plus pauvres que ceux urbains. C'est le cas général pour toutes les régions de la Guinée. Dans les milieux urbains, les non-pauvres représentent 45,5% des ménages dans la région de Boké, 43,5% dans la région de Kankan, 41,8% à Kindia et 40,4% à Mamou, 36% à Labé et 12,9% à Nzérékoré, alors que dans le milieu rural, ce taux tombe à 1,9% à Boké et se situe entre 0,7% et 4,1% dans les autres région administratives.

Graphique 3-2: Répartition du statut de pauvreté par région et par milieu de résidence (%)



3.2. Situation de pauvreté non monétaire par préfecture

3.2.1. Statut de pauvreté par préfecture

En Guinée, il y a 33 préfectures plus la ville de Conakry qui contient cinq communes urbaines, le Tableau 6 donne la répartition de la situation de pauvreté de la population des ménages résidents par préfecture. Les préfectures sont regroupées par région. Comme on peut s'y attendre, les préfectures les plus aisées sont celles de Conakry, Kindia et Boké, mais même dans ces régions, il est possible de trouver des différences notables: les régions ayant au moins cinq (5) préfectures comme Kankan, Labé et N'zérékoré, qui ont plus d'établissements ruraux, montrent un niveau de pauvreté global (severement et pauvres modérés) autour ou en dessous de 75%. Cependant, les préfectures de Gaoual, Dabola, Dinguiraye, Faranah, Kerouane, Kouroussa, Mandiana, Koubia, Mali et Beyla comptent plus de 45% des ménages sévèrement pauvres. Il est important de noter que, bien que globalement la région Kankan est la plus pauvre, il y a des préfectures avec des concentrations élevées de pauvreté à la fois dans la région de Mamou, de Labé et de Nzérékoré.

Tableau 3-2: Répartition du statut de pauvreté par préfecture (%)

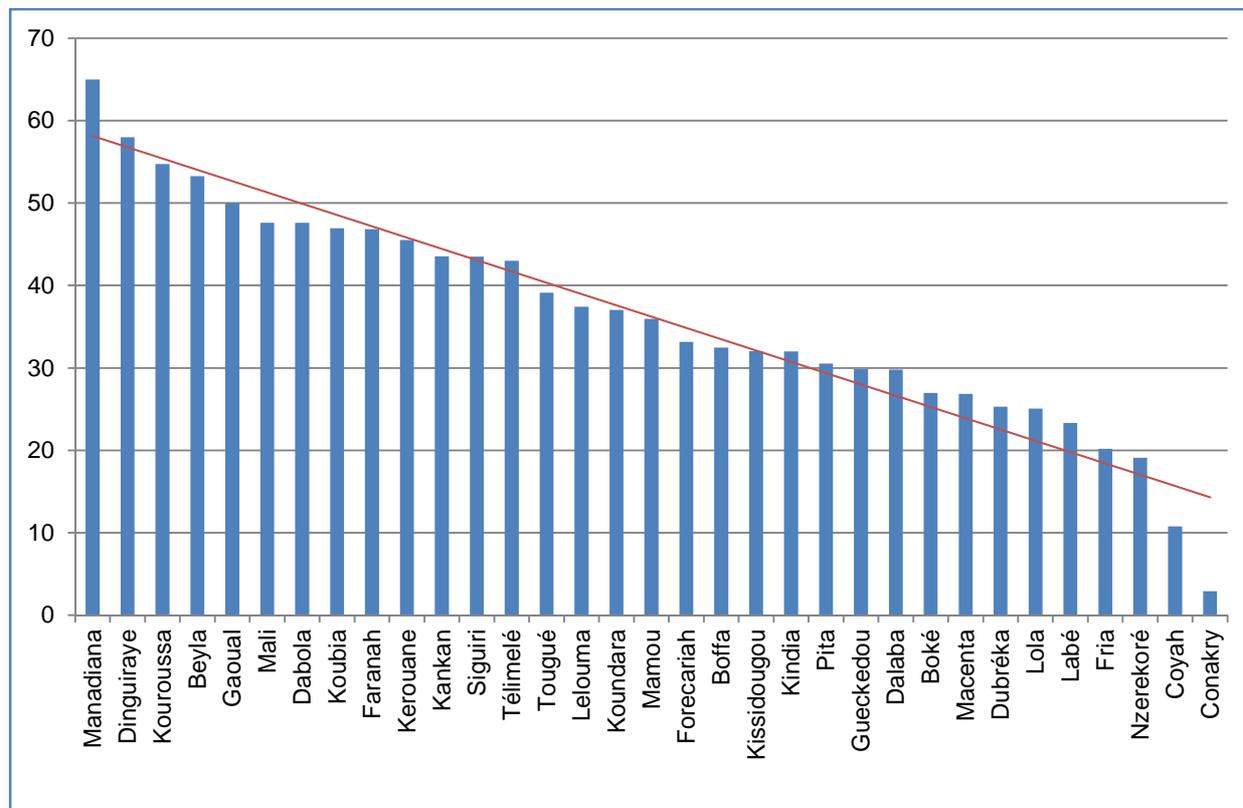
Préfecture	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	Total
Boké					
Boffa	32,48	43,44	21,36	2,73	100
Boké	26,95	35,36	16,80	20,89	100
Fria	20,18	28,67	20,02	31,13	100
Gaoual	50,00	39,84	8,98	1,18	100
Koundara	37,03	42,44	12,88	7,65	100
Conakry	2,92	13,46	26,29	57,33	100
Faranah					
Dabola	47,60	36,84	9,63	5,94	100
Dinguiraye	57,98	34,49	6,28	1,24	100
Faranah	46,82	37,84	10,50	4,83	100
Kissidougou	32,02	43,16	18,42	6,4	100
Kankan					
Kankan	43,55	33,15	13,89	9,41	100
Kerouane	45,52	40,68	10,36	3,44	100
Kouroussa	54,72	34,65	8,22	2,41	100
Manadiana	65,02	28,46	5,53	1,00	100
Siguiri	43,50	36,53	12,74	7,23	100
Kindia					
Coyah	10,77	27,63	22,80	38,81	100
Dubrêka	25,31	37,40	17,81	19,47	100
Forecariah	33,15	44,99	14,98	6,87	100
Kindia	32,00	34,61	14,78	18,62	100
Télimélé	42,98	45,21	9,57	2,23	100
Labé					
Koubia	46,94	43,76	8,01	1,29	100
Labé	23,30	45,69	16,87	14,15	100
Lelouma	37,42	50,20	9,62	2,76	100
Mali	47,62	40,05	10,98	1,36	100
Tougué	39,11	47,81	11,97	1,11	100
Mamou					
Dalaba	29,78	53,57	11,23	5,43	100
Mamou	35,94	45,81	10,29	7,96	100
Pita	30,54	50,34	12,40	6,72	100
N'Zérékoré					
Beyla	53,26	35,03	10,60	1,11	100
Gueckedou	29,85	45,5	21,43	3,22	100
Lola	25,07	47,79	25,27	1,87	100
Macenta	26,85	47,00	23,10	3,05	100
N'Zérékoré	19,11	43,56	28,69	8,64	100
Guinée	30,42	36,41	16,88	16,30	100

3.2.2. Répartition des ménages sévèrement pauvres par préfecture

Le graphique résume les pourcentages indiqués au tableau 6 et donne le classement des préfectures selon la proportion de pauvres, c'est-à-dire modérément et sévèrement pauvre. Il montre également le

pourcentage moyen national des pauvres qui montrent clairement les préfectures qui ont des taux de pauvreté supérieurs ou inférieurs à la moyenne.

Graphique 3-3: Pourcentage des ménages sévèrement pauvres par préfecture



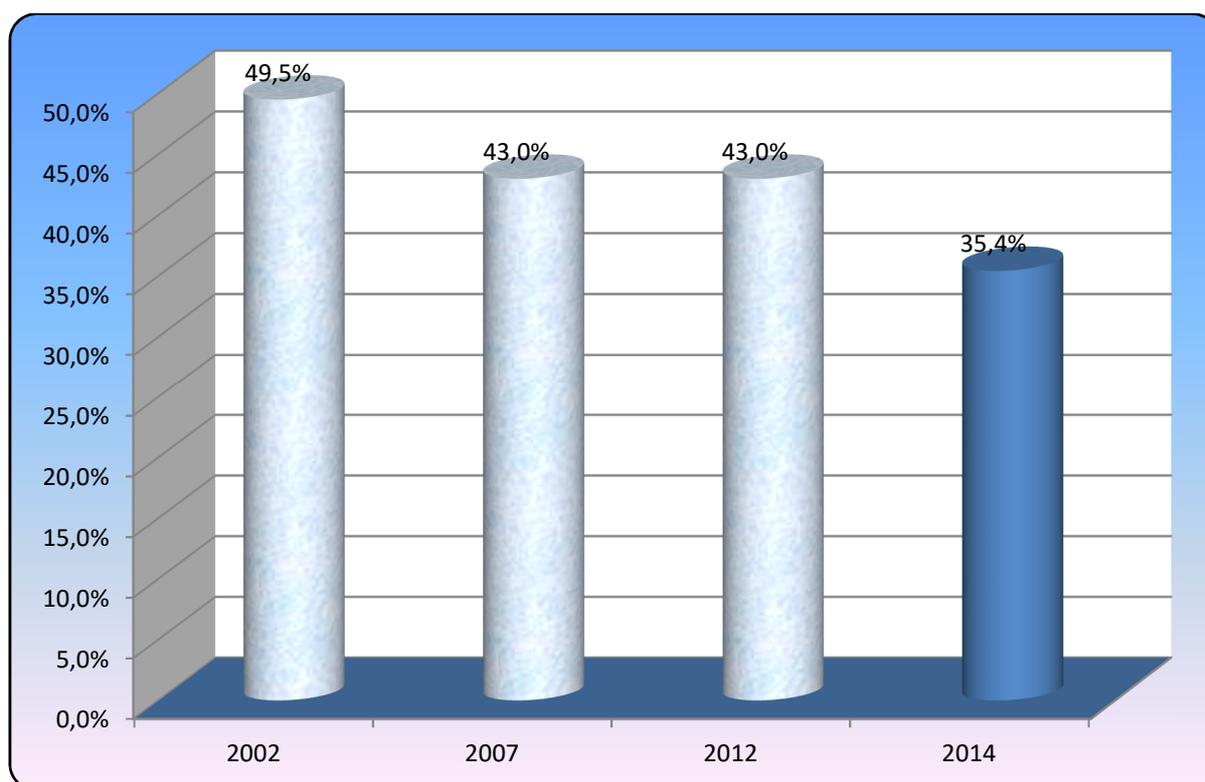
L'analyse des tendances de la pauvreté par préfecture selon les ménages qui sont sévèrement pauvres montre que, la pauvreté passe d'un minimum de 65,02% dans la préfecture de Mandiana à un minimum de 2,9% dans la ville de Conakry (capitale de la Guinée) suivi de la préfecture de Coyah (10,8%).

3.3. Évolution de la pauvreté non monétaire entre 2002 et 2014

Afin de comprendre comment la pauvreté a changé au fil du temps, les données de EIBEP¹⁰ (2002-2003), l'ELEP¹¹ 2007 et 2012 ont été analysées pour calculer par la même méthode de calcul des indices de pauvreté multidimensionnelle utilisés pour mesurer la pauvreté non monétaire. Le graphique donne le pourcentage de personnes démunies pour l'ensemble des indicateurs pour les années 2007, 2012 et 2014.

¹⁰ Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté de 2002-2003

¹¹ Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté

Graphique 3-4: Valeurs comparées de l'indice de pauvreté (%) non monétaires de 2007, 2012 et 2014 au sein des ménages

Il est important de noter que le calcul de 2012 de la pauvreté non monétaire a été rétabli excluant la scolarisation des enfants. De plus, au sein de l'indicateur de l'actif, compte tenu du changement spectaculaire des dernières années dans la propriété des téléphones mobiles, la propriété d'un téléphone a été supprimée de l'indicateur d'actif tant dans les analyses de 2007 que de 2012. En effet, alors que la propriété des téléphones portables est un progrès tangible, décidé de faire la comparaison dans le temps aussi stricte que possible. Le pourcentage de personnes privées a diminué dans tous les indicateurs au niveau national.

En comparant l'indice de pauvreté multidimensionnelle de 2002, 2007, 2012 et 2014, le graphique montre une tendance baissière de cet indicateur entre 2002 et 2014. En effet, l'indice de pauvreté multidimensionnelle passe d'un maximum de 49,5% en 2002 à un minimum de 35,4% en 2014, soit une diminution de 14,1%.

3.4. Taux de privation des ménages selon les indicateurs retenus

Malgré une évolution positive dans la propriété de plusieurs actifs, la qualité de vie des ménages guinéens, en termes de niveau et de l'éducation, ne semble pas être significativement améliorée entre 2012 et 2014. Le changement le plus spectaculaire est celui du téléphone mobile, le taux de privation des ménages dans cet actif diminue d'environ 97 pour cent au début de cette période à environ 27 pour cent en 2014 (tableau 2.2). Mais ceci est plutôt le résultat des avancées technologiques qui ont réduit le coût du téléphone mobile, le rendant accessible aux ménages les moins riches. La même tendance est obtenue pour la propriété de la télévision et de motos et, dans une moindre mesure, de la voiture. La propriété de la radio et de vélo connaît une évolution plus contrastée, tandis que les changements dans la possession du réfrigérateur sont très limités. Dans l'ensemble, la privation de l'actif a diminué de façon significative par la moitié, d'environ 68 pour cent à environ 33 pour cent sur la période 2012 et 2014.

Tableau 3-3: Taux privation des indicateurs et les dimensions socio-économiques

	Proportion de personnes qui sont privées (%)			
	2002	2007	2012	2014
Télévision	88,4	83,8	77,9	73,9
Radio	38,9	52,7	68,1	42,0
Téléphone mobile	96,7	77,9	46,1	27,3
Voiture	96,2	97,1	95,1	90,9
Moto	94,2	88,9	78,9	67,5
Vélo	75,3	75,4	80,2	81,9
Réfrigérateur	91,2	91,1	90,2	89,7
Biens durables	67,7	62,9	53,1	32,7
Toiture	37,2	29,9	28,1	27,3
Electricité	81,1	79,8	81,9	79,8
Cuisine	98,8	99,2	99,6	97,8
Assainissement	25,2	17,9	17,8	20,5
Eau potable	36,6	25,0	31,3	38,2
Scolarisation des adultes	54,6	50,5	58,2	52,9
Fréquentation scolaire des enfants	56,3	52,8	48,6	56,7

En ce qui concerne les autres dimensions du niveau de vie, la privation de l'électricité et la cuisine n'a pas changé de manière significative, alors que la privation de la toiture a diminué de près de 10 points de pourcentage. Privation dans l'amélioration de l'assainissement et l'eau potable reste une préoccupation. Tout d'abord, une amélioration est observée dans leur évolution, avant que la situation se détériore en 2014, en particulier pour l'eau potable. Les dimensions de l'éducation montrent une tendance presque similaire. La privation de la fréquentation scolaire des enfants a connu une réduction assez importante entre 2002 et 2012, avant de retrouver son niveau initial en 2014. La détérioration de la situation entre 2012 et 2014 peut être expliquée par l'épidémie d'Ebola qui a entraîné, dans certains cas, des fermetures d'écoles.

3.5. Conclusion partielle

Dans ce chapitre, les résultats du RGPH3 sont examinés en utilisant quatre groupes fondés sur le score de privation, c'est-à-dire sévèrement pauvres, modérément pauvres, vulnérables à la pauvreté et non pauvres, et compte tenu du pourcentage global de pauvres (sévèrement pauvres et modérément pauvres). Les observations manquantes représentent des cas où il n'était pas possible de calculer l'IPM, c'est-à-dire les personnes vivantes dans les ménages non ordinaires. Les pourcentages de pauvres et de groupes de statut de pauvreté sont calculés dans les observations valides. Les taux de privation des indicateurs et les l'évolution de l'indice de pauvreté multidimensionnelle ont été examiné aussi dans la dernière partie de cette section.

Concernant les ménages sévèrement pauvreté, les régions peuvent être classées en trois groupes. Un premier groupe comprenant les régions les plus affectées par la pauvreté. Il s'agit de la région de Faranah (44,7%), Kankan (48,1%) et Boké (37,8%). Le second groupe est constitué par la région de Labé (36,4%) et Mamou (32,4%) où la proportion des ménages sévèrement pauvres est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Le troisième concerne les régions les moins affectées : Nzérékoré (29,1%), Kindia (29,8%) et Conakry (13,5%). Du point de vue de la contribution à la pauvreté, il est important de signaler qu'une région contribue de façon significative à la pauvreté si sa population est importante et/ou lorsque sa population est pauvre. Ainsi, les régions de Kankan et Faranah sont les régions qui contribuent le plus à la pauvreté globale. Elles sont des régions à forte incidence de pauvreté (respectivement 87,8% et 84,8%) et a des indices de pauvreté (MPI) supérieur à la moyenne nationale (respectivement 47,9% et 45,3%). La région de Boké, malgré la faible incidence de pauvreté enregistrée

(72,7%) constitue la troisième région en termes de contribution à la pauvreté nationale (12%) de l'ensemble des pauvres du fait de son poids démographique.

Le statut de pauvreté selon la région et le milieu de résidence montre que les ménages des milieux ruraux sont plus pauvres que ceux urbains. C'est le cas général pour toutes les régions de la Guinée. Dans les milieux urbains, les non-pauvres représentent 45,5% des ménages dans la région de Boké, 43,5% dans la région de Kankan, 41,8% à Kindia et 40,4% à Mamou, 36% à Labé et 12,9% à Nzérékoré, alors que dans le milieu rural, ce taux tombe à 1,9% à Boké et se situe entre 0,7% et 4,1% dans les autres régions administratives.

Malgré une évolution positive dans la propriété de plusieurs actifs, la qualité de vie des ménages guinéens, en termes de niveau et de l'éducation, ne semble pas être significativement améliorée entre 2012 et 2014. Le changement le plus spectaculaire est celui du téléphone mobile, le taux de privation des ménages de cet actif à diminuer d'environ 97 pour cent au début de cette période à environ 27 pour cent en 2014. Mais ceci est plutôt le résultat des avancées technologiques qui ont réduit le coût du téléphone mobile, le rendant accessible aux ménages les moins riches. La même tendance est obtenue pour la propriété de la télévision et de motos et, dans une moindre mesure, de la voiture. La propriété de la radio et de vélo connaît une évolution plus contrastée, tandis que les changements dans la possession du réfrigérateur sont très limités. Dans l'ensemble, la privation de l'actif a diminué de façon significative par la moitié, d'environ 68 pour cent à environ 33 pour cent sur la période 2012 et 2014.

CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES SELON LA SITUATION DE PAUVRETE

Cette section analyse la pauvreté non monétaire pour les caractéristiques des ménages et des chefs de ménages. Les caractéristiques des ménages comprennent le type de ménage, le type d'habitat et les autres caractéristiques du logement. Les caractéristiques du chef de ménage comprennent le sexe, l'âge, l'état matrimonial, l'éducation, le statut d'activité économique, statut dans l'emploi et la profession principale.

Tous les tableaux présentent la répartition de certaines caractéristiques selon le statut de pauvreté, il est donc facile d'observer comment la distribution change lorsque l'on passe de non pauvre à très pauvre et si une région ou une préfecture émerge par rapport aux autres. Cependant, il est important de noter que les tableaux rapportent des modèles relatifs au sein de chaque catégorie.

4.1. Pauvreté et caractéristiques des ménages

4.1.1. Taille moyenne des ménages selon le statut de pauvreté

La répartition de la taille du ménage par situation de pauvreté est présentée au tableau 4.1. Il montre qu'il n'y a pas de relation claire entre la taille du ménage et le statut de pauvreté. D'une part, il y a peu de personnes gravement pauvres parmi les petits ménages et beaucoup plus parmi les grands ménages, mais le contraire est vrai chez les modérément pauvres. Dans le même temps, un pourcentage relativement élevé de ménages non pauvres se retrouve chez les ménages de petite taille (en particulier 1 personne). Un constat commun dans l'analyse de la pauvreté des revenus est que les grands ménages sont plus pauvres que les ménages de petite taille; Cela est également vrai qu'en Guinée sur la base de l'ELEP 2012, mais aussi en ce qui concerne la pauvreté monétaire, on a constaté que certains ménages très importants se trouvaient parmi les plus démunis. Au lieu de cela, les petits ménages (1 à 3 personnes) se trouvant dans la catégorie modérément pauvre se caractérisent par des personnes relativement âgées, qui ont un faible niveau d'éducation et un niveau de vie médiocre.

Tableau 4-1: Répartition (%) des ménages ordinaires par taille de ménage selon le statut de pauvreté au niveau national

Taille	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
1 personne	0,8	58,0	21,3	20,0	100
2 personnes	12,7	52,3	17,5	17,6	100
3 personnes	18,2	46,8	18,1	16,9	100
4 personnes	22,8	42,6	18,1	16,6	100
5 personnes	29,5	37,1	17,3	16,1	100
6 personnes	34,1	32,9	16,9	16,2	100
7 personnes	36,7	30,3	16,7	16,3	100
8 personnes et plus	40,8	28,4	15,4	15,4	100

4.1.2. Caractéristiques des chefs de ménages selon le statut de pauvreté

Le tableau 4.2 montre clairement que les ménages modérément pauvres d'un membre sont principalement des femmes, âgés de 60 ans et plus et monogames. Dans ce cas, la pauvreté non monétaire est affectée par les limites de la sélection des indicateurs et de leur déséquilibre, les indicateurs tels que la fréquentation scolaire et les taux de mortalité infantile ne s'appliquant pas aux ménages constitués uniquement de membres âgés et d'autres indicateurs comme le faible niveau scolaire, plus susceptibles de se produire chez les personnes âgées. Par conséquent, il est probable que parmi les très pauvres, les ménages à un seul membre sont rares parce que les ménages à un seul membre n'ont pas d'enfants d'âge scolaire et sont moins susceptibles d'inclure des femmes relativement

jeunes. Ainsi, par construction, leur intensité de pauvreté dépasse rarement une certaine limite. En revanche, les ménages composés de membres âgés sont susceptibles de tomber parmi les pauvres parce que leur niveau de scolarité est beaucoup plus bas et, de même, ils ont tendance à vivre dans des maisons peu équipées.

Tableau 4-2: Répartition (%) des chefs de ménage résidents selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial chez les ménages d'un seul membre par état de pauvreté

Caractéristiques des CM chez les ménages d'une seule personne	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Sexe					
Masculin	49,63	47,7	78,98	87,18	62,3
Féminin	50,37	52,3	21,02	12,82	37,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age					
Moins de 30 ans	17,91	12,2	28,69	37,58	20,8
30 à 44 ans	22,57	23,51	36,49	41,73	29,9
45 à 59 ans	28,17	25,33	20,64	14,57	22,2
60 ans et plus	31,34	38,96	14,18	6,12	27,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etat matrimonial					
Célibataire	13,25	24,18	39,23	60,78	34,60
Monogame	35,07	27,82	36,45	27,64	29,70
Polygame	25,19	21,98	12,34	5,04	16,60
Veuf/ve	21,27	21,02	6,86	2,36	14,30
Divorcé	4,10	4,44	4,01	3,59	4,18
Union libre	1,12	0,56	1,12	0,59	0,69
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.1.3. Répartition des ménages par type d'habitat selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence

Le tableau 4.3 donne la répartition du type d'habitat selon l'état de pauvreté et le milieu de résidence. L'analyse de ce tableau montre que 28% des ménages vivent dans des cases, 35,8% dans des maisons individuels, 35,2% dans des maisons à plusieurs logement et seulement 0,4% dans un Immeuble à plusieurs logement, mais ces pourcentages sont plutôt différents en milieu urbain et rural. Dans le milieu rural, les cases (40,9%) sont les types d'habitat les plus courant, suivi des maisons individuels (32%), les maisons à plusieurs logements représentent 26,6%. Dans l'ensemble, il est possible d'observer que les cases présentent une corrélation négative avec les catégories de pauvreté, c'est-à-dire que plus le statut de pauvreté est faible, plus leur importance relative est élevée. Pour les maisons individuelles en milieu urbains, on observe le contraire. Ces tendances sont principalement le résultat de différences générales entre les milieux urbains et ruraux.

Tableau 4-3: Répartition des ménages ordinaires par le type d'habitat selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence

Milieu de résidence et Type d'habitat	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Urbain					
Sans abris	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Case	9,5	5,7	2,6	0,9	3,1
Maison individuel	40,3	41,8	42,3	44,7	43,0
Maison à plusieurs logements	49,1	51,1	53,2	51,6	51,7
Immeuble plusieurs logement	0,4	0,5	0,8	1,1	0,8
Immeuble individuel	0,4	0,5	0,9	1,5	1,0
Baraque/Conteneur	0,4	0,5	0,3	0,2	0,3
Tente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Sans abris	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Case	49,7	39,1	23,4	6,5	40,9
Maison individuel	26,7	34,0	39,5	50,0	32,0
Maison à plusieurs logements	23,2	26,3	36,1	42,6	26,6
Immeuble plusieurs logement	0,1	0,1	0,2	0,4	0,1
Immeuble individuel	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1
Baraque/Conteneur	0,2	0,4	0,7	0,2	0,3
Tente	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Guinée					
Sans abris	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Case	46,2	31,8	12,5	1,3	28,0
Maison individuel	27,9	35,7	41,0	45,1	35,8
Maison à plusieurs logements	25,5	31,7	45,0	50,8	35,2
Immeuble plusieurs logement	0,1	0,2	0,5	1,1	0,4
Immeuble individuel	0,1	0,2	0,5	1,4	0,4
Baraque/Conteneur	0,2	0,4	0,5	0,2	0,3
Tente	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.1.4. Répartition des ménages par type de matériau du sol selon l'état de pauvreté et le lieu de résidence

Le tableau 4.4 donne la répartition des matériaux du sol utilisés pour les ménages ordinaires selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence. Les matériaux du sol utilisés sont presque exclusivement des terres battues (avec environ 48%) et des ciments (avec 45%), et il existe une forte corrélation entre les carreaux et les catégories de pauvreté. Lorsque le niveau de pauvreté s'améliore, l'utilisation des carreaux augmente, mais la tendance nationale est davantage liée à ce qui se passe dans les milieux urbains, où presque 18% des ménages utilisent des carreaux. En revanche, l'utilisation des terres battues en milieu rural diminue lorsque l'on passe d'une population gravement pauvre à une population non pauvre. Il existe une tendance positive avec la terre battue et le statut de pauvreté, mais le pourcentage de leur utilisation est relativement faible en milieu urbain.

Tableau 4-4: Répartition des ménages ordinaires par type de matériau du sol selon l'état de pauvreté et le milieu de résidence

Milieu de résidence et statut du sol	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Urbain					
Terre battue	20,6	14,4	7,6	4,1	8,6
Ciment	72,8	76,2	76,4	72,3	74,3
Carreaux	6,3	9,0	15,8	23,4	16,8
Planche/Bois	0,4	0,5	0,2	0,2	0,3
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Terre battue	77,1	66,0	52,5	5,6	67,8
Ciment	21,6	31,6	42,6	77,6	29,7
Carreaux	0,8	1,8	3,8	15,3	1,9
Planche/Bois	0,4	0,6	1,1	1,5	0,6
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Guinée					
Terre battue	72,2	54,8	29,1	4,2	47,5
Ciment	26,1	41,3	60,2	72,8	45,0
Carreaux	1,3	3,4	10,1	22,7	7,0
Planche/Bois	0,4	0,5	0,6	0,3	0,5
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.1.5. Répartition des ménages par le type de matériaux des murs selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence

Le tableau présente la distribution du type de matériau du mur et le milieu de résidence selon le statut de pauvreté. Parmi les matériaux de mur utilisés, les Brique non cuite/Terre battue représentent 48,8%, les briques en ciment 25,4%, les briques en terre cuite 18,6% et les autres matériaux de mur restant ne dépassent pas les 7%. Il existe une relation claire entre les matériaux de haute qualité (Brique en ciment et Brique en terre cuite) et la pauvreté. Les matériaux de haute qualité sont utilisés principalement par les non-pauvres et leur pourcentage relatif augmente quand ils passent de ceux qui sont sévèrement pauvres à ceux qui ne sont pas pauvres. Au lieu de cela, l'utilisation des briques non cuite/Terre battue diminue à mesure que les catégories de pauvreté s'améliorent.

Tableau 4-5: Répartition des ménages ordinaires selon le type de matériaux des murs selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence

Milieu de résidence et matériaux des murs	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Urbain					
Brique en ciment	39,6	49,1	65,8	78,2	65,3
Brique en terre cuite	27,0	26,5	18,5	16,0	19,9
Brique en terre stabilisée	5,5	4,2	2,8	1,3	2,7
Brique non cuite/Terre battue	26,9	19,0	11,9	3,7	11,1
Bois/Bambou/Planche/Paille	0,5	0,5	0,3	0,2	0,3
Pierre	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Tôle	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4
Bâche/Plastique/Toile	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Brique en ciment	2,9	4,5	7,6	23,3	4,6
Brique en terre cuite	14,3	19,2	21,1	44,8	17,9
Brique en terre stabilisée	6,8	6,4	5,7	4,5	6,4
Brique non cuite/Terre battue	73,0	67,4	63,1	26,3	68,4
Bois/Bambou/Planche/Paille	2,5	2,2	1,9	0,7	2,3
Pierre	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Tôle	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3
Bâche/Plastique/Toile	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Guinée					
Brique en ciment	6,1	14,2	37,9	73,5	25,4
Brique en terre cuite	15,4	20,8	19,8	18,5	18,6
Brique en terre stabilisée	6,7	5,9	4,2	1,6	5,2
Brique non cuite/Terre battue	69,0	56,9	36,4	5,6	48,8
Bois/Bambou/Planche/Paille	2,3	1,8	1,1	0,3	1,6
Pierre	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1
Tôle	0,2	0,3	0,4	0,4	0,3
Bâche/Plastique/Toile	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.1.6. Répartition des ménages par type de matériau des toits selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence

Le tableau présente la distribution du type de matériaux de toit et le milieu de résidence selon le statut de pauvreté. Parmi les matériaux de toit utilisés, les tôles (70,4%) sont les plus utilisés, suivi des Paille/Feuilles (28,3%) et des tuile/ardoise (0,6%). Il existe une relation claire entre les pailles/feuilles et la pauvreté. Les pailles/feuilles sont utilisés principalement par les pauvres et leur pourcentage relatif démunis quand ils passent de ceux qui sont sévèrement pauvres à ceux qui ne sont pas pauvres. L'utilisation des pailles/feuilles baisse quand le niveau de la pauvreté s'améliore.

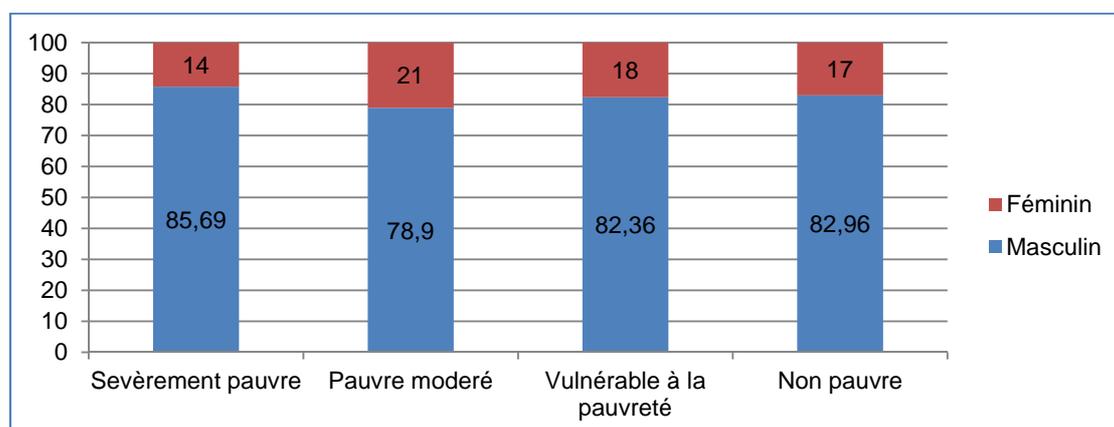
Tableau 4-6: Répartition des ménages ordinaires selon le type de matériau des toits selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence.

Milieu de résidence et matériaux de toit	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Urbain					
Tôle	88,9	92,8	95,9	97,0	95,1
Tuile /Ardoise	0,8	0,6	0,7	0,9	0,8
Béton	0,4	0,5	0,8	1,2	0,9
Paille/Feuilles	9,5	5,8	2,6	0,7	3,0
Bâche/Plastique/Toile	0,4	0,4	0,2	0,2	0,3
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Tôle	49,5	59,1	73,7	91,4	57,6
Tuile /Ardoise	0,5	0,4	0,6	1,1	0,5
Béton	0,1	0,1	0,2	0,5	0,1
Paille/Feuilles	49,6	40,1	25,0	6,7	41,5
Bâche/Plastique/Toile	0,2	0,3	0,6	0,3	0,3
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Guinée					
Tôle	53,0	66,4	85,3	96,5	70,4
Tuile /Ardoise	0,5	0,5	0,6	0,9	0,6
Béton	0,1	0,2	0,5	1,1	0,4
Paille/Feuilles	46,1	32,6	13,3	1,2	28,3
Bâche/Plastique/Toile	0,3	0,3	0,4	0,2	0,3
ND	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2. Pauvreté et caractéristiques du chef de ménage.

4.2.1. Répartition des chefs de ménage selon la situation de pauvreté

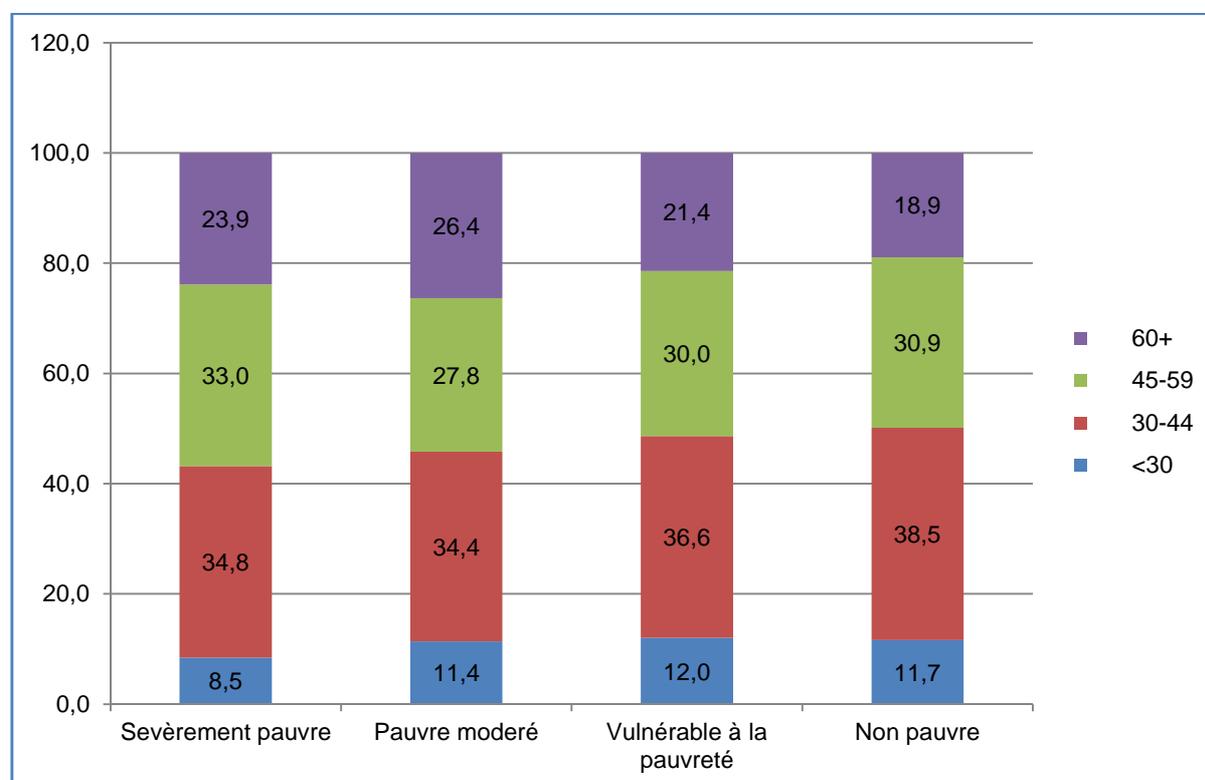
Les données sur la répartition du sexe du chef de ménage dans différentes catégories d'état de pauvreté sont présentées sur le graphique. Les ménages dirigés par un homme représentent plus de 70% dans toutes les catégories de pauvreté et les ménages dirigés par des femmes sont plus concentrés parmi les pauvres modérés.

Graphique 4-1: Répartition des chefs de ménage selon la situation de pauvreté (%)


4.2.2. Age des chefs de ménage selon l'état de pauvreté

Le graphique donne la répartition du groupe d'âge des chefs de ménage résidant dans chaque catégorie de statut de pauvreté. Les catégories très pauvres et moyennement pauvres affichent des profils très différents. Quel que soit le statut de pauvreté, le groupe des 30 à 44 ans est le plus représenté et les personnes âgées sont plus nombreuses dans les catégories des pauvres modérés et de ceux qui sont vulnérables à la pauvreté. Ce modèle est probablement le résultat de la définition de la pauvreté non monétaire. Plus précisément, certains des indicateurs utilisés ne sont mesurés que pour les ménages avec enfants en âge scolaire ou avec des femmes âgées de 15 à 35 ans; pour tous les autres ménages, la contribution à la pauvreté de ces indicateurs est nulle. Il est donc compréhensible que les ménages relativement jeunes soient surreprésentés parmi les très pauvres, puisque c'est dans ces ménages que, par construction, l'intensité de la pauvreté peut dépasser 30%. Au lieu de cela, parmi les modérément pauvres, les personnes âgées deviennent plus répandues parce qu'il ya une concentration de ceux qui ne peuvent pas atteindre le niveau de la pauvreté sévère et qui sont ainsi regroupés dans cette catégorie.

Graphique 4-2: Répartition du groupe d'âge des chefs de ménage résidents selon l'état de pauvreté (%)



4.2.3. Etat matrimonial des chefs de ménages selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence

Le tableau donne la répartition de l'état matrimonial et du milieu de résidence des chefs de ménage résidents selon la situation de pauvreté. Le statut de non marié représente 4,1% des chefs de ménage, alors que 90% sont mariés (monogames et polygames), 4,6% sont veufs/veuves et enfin 4% sont divorcés ou séparés. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des célibataires augmentent lorsque le niveau de pauvreté baisse. Les monogames et les polygames sont relativement plus susceptibles d'être pauvres, tandis que les veuves sont relativement plus fréquentes chez les personnes modérément pauvres mais moins fréquentes chez les personnes gravement pauvres. Encore une fois, ce schéma particulier pourrait s'expliquer par la façon dont l'indice de pauvreté est défini et le déséquilibre dans certains des indicateurs pour les différentes structures des ménages.

Tableau 4-7: Répartition (%) des chefs de ménage résidents selon l'état matrimonial, selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence

Milieu de résidence et l'état matrimonial	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Urbain					
Célibataire	2,63	4,11	6,14	8,86	6,58
Monogame	63,28	65,3	67,47	68,3	67
Polygame	28,33	24,58	20,5	16,72	20,4
Veuf/Veuve	4,89	4,91	4,63	4,87	4,82
Divorcé	0,74	0,96	1,06	1,14	1,05
Union libre	0,13	0,14	0,2	0,11	0,14
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Célibataire	1,35	3,59	4,67	6,48	2,84
Monogame	49,03	56,79	61,74	61,03	54,2
Polygame	46,26	32,53	27,18	27,13	37,6
Veuf/Veuve	2,89	5,92	5,01	4,44	4,5
Divorcé	0,42	1,01	1,09	0,71	0,76
Union libre	0,06	0,16	0,3	0,21	0,13
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Guinée					
Célibataire	1,5	3,7	5,4	8,7	4,1
Monogame	50,3	58,6	64,7	67,7	58,6
Polygame	44,7	30,8	23,7	17,6	31,7
Veuf/Veuve	3,1	5,7	4,8	4,8	4,6
Divorcé	0,5	1,0	1,1	1,1	0,9
Union libre	0,1	0,2	0,3	0,1	0,1
ND	5,0	0,0	1,0	0,0	6,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2.4. Niveau d'instruction des chefs de ménages selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence

Le tableau examine la répartition du niveau de scolarité des chefs de ménage résidents et du milieu de résidence selon la situation de pauvreté. Bien que les années d'éducation de chaque membre du ménage soient l'un des indicateurs de la mesure de la pauvreté, il n'y a pas une correspondance complète avec l'éducation du chef de ménage et il est donc utile d'examiner cette distribution. Dans l'ensemble, 72% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation, 9% ont atteint le primaire, 12,6% le secondaire et seulement 6,4% l'université. En général, comme prévu, plus le chef de ménage est éduqué, plus les chances que le ménage ne soit pas pauvre augmente. Seulement 31% des ménages où le chef n'est pas éduqué sont non pauvres. Encore une fois, la linéarité de la relation entre l'éducation et les catégories de statut de pauvreté est quelque peu perturbée lorsque les personnes gravement pauvres sont comparées aux personnes modérément pauvres. Cela s'explique par les limites de l'indicateur et par le fait que le manque d'éducation est très élevé chez les ménages âgés.

Tableau 4-8 : Répartition (%) des chefs de ménage résidents selon le niveau d'instruction selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence

Milieu de résidence et niveau d'instruction	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Urbain					
Aucun niveau	82,5	71,3	53,5	30,1	49,7
Primaire	10,5	12,0	12,5	9,7	11,0
Collège	3,1	6,5	10,9	16,2	11,6
Lycée	1,6	3,8	7,7	12,6	8,4
Professionnel	0,5	1,0	2,2	4,6	2,8
Universitaire	1,9	5,4	13,3	26,9	16,5
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Aucun niveau	94,1	86,0	51,4	43,1	84,2
Primaire	4,9	8,0	13,4	11,3	7,4
Collège	0,8	3,9	19,2	17,1	4,7
Lycée	0,2	1,3	9,1	11,5	2,0
Professionnel	0,0	0,2	1,9	3,8	0,4
Universitaire	0,1	0,6	5,0	13,3	1,2
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Guinée					
Aucun niveau	93,1	82,8	52,5	31,2	72,4
Primaire	5,4	8,8	13,0	9,9	8,6
Collège	1,0	4,5	14,9	16,3	7,1
Lycée	0,3	1,9	8,3	12,5	4,2
Professionnel	0,1	0,4	2,1	4,5	1,3
Universitaire	0,2	1,6	9,3	25,7	6,4
ND	0,0	0,00	0,00	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2.5. Répartition des chefs de ménages par statut dans l'activité selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence

Le tableau 4.9 indique la répartition du statut dans l'activité des chefs de ménage résidents (actuellement occupés) selon le lieu de résidence et l'état de pauvreté. Il est important de noter que l'accent est mis uniquement sur les chefs actuellement employés (les données sur le statut d'activité économique des chefs de ménage sont indiquées au tableau 37 de l'annexe D).

La grande majorité des chefs de ménage sont des travailleurs indépendants (85.6%), les salariés publics représentent 5.7% et 4.2% sont des salariés du secteur privé. Bien sûr, ces pourcentages sont très différents dans les milieux urbains et ruraux. Dans le milieu rural, l'analyse montre que parmi les chefs de ménages sévèrement pauvres, 95,6% sont des indépendants, 2,6% des aides familiaux et seulement 0,2% des employeurs.

Tableau 4-9: Répartition (%) des chefs de ménage résidents (actuellement employés) selon le statut dans l'activité selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence

Milieu de résidence et statut dans l'activité	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Urbain					
Indépendant	86,9	82,2	72,9	58,6	70,1
Employeur	0,9	1,1	1,2	1,4	1,2
Salarié public	3,0	6,2	12,6	21,3	14,1
Salarié privé	4,0	5,6	8,7	14,8	10,2
Travailleur à la tâche	2,8	2,5	2,3	1,9	2,2
Apprenti	1,4	1,4	1,2	1,0	1,2
Aide familial	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Membre de coopérative/ groupement	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Indépendant	95,6	94,3	85,1	71,3	93,3
Employeur	0,2	0,3	0,6	1,0	0,3
Salarié public	0,2	0,8	7,2	14,6	1,6
Salarié privé	0,5	1,0	3,0	8,8	1,2
Travailleur à la tâche	0,8	0,9	1,2	1,5	0,9
Apprenti	0,2	0,3	0,5	0,8	0,3
Aide familial	2,6	2,3	2,1	1,6	2,4
Membre de coopérative/ groupement	0,1	0,1	0,2	0,5	0,1
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif					
Guinée					
Indépendant	94,9	91,7	78,8	59,6	85,6
Employeur	0,3	0,5	0,9	1,4	0,6
Salarié public	0,4	2,0	10,0	20,7	5,7
Salarié privé	0,7	2,0	6,0	14,3	4,2
Travailleur à la tâche	0,9	1,3	1,8	1,9	1,3
Apprenti	0,3	0,5	0,9	1,0	0,6
Aide familial	2,4	1,9	1,4	0,8	1,8
Membre de coopérative/ groupement	0,1	0,2	0,3	0,4	0,2
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.2.6. Répartition des chefs de ménage par situation d'activité selon la situation de pauvreté et le milieu de résidence

Le **tableau 4.10** indique un lien négatif entre la situation d'activité et le statut de pauvreté d'une part et d'autre part le milieu de résidence et le statut de pauvreté d'autre part. En général, 82,1% des chefs de ménages sont occupés, 5% des femmes au foyer, 1,3% des élèves/étudiant et seulement 1% sont à la recherche d'emploi. En milieu urbain, les chefs de ménage occupés représentent 79,3% contre 83,5% en milieu rural. Parmi ces chefs de ménages occupés, ceux qui sont sévèrement pauvres sont

les plus nombreux quel que soit le milieu de résidence. En effet, 87,2% des chefs de ménages sont sévèrement pauvres en milieu rural et 81,9% en milieu urbain.

Tableau 4-10: Répartition (%) des chefs de ménage résidents (actuellement occupés) par situation d'activité selon la situation de pauvreté et le lieu de résidence

Milieu de résidence et Situation d'activité	Statut de pauvreté				Total
	Sévèrement pauvre	Pauvre modéré	Vulnérable à la pauvreté	Non pauvre	
Urbain					
Occupé	81,9	81,0	79,3	77,8	79,3
Chômeur	1,7	1,7	2,0	2,2	2,0
Recherche 1er emploi	0,8	1,2	1,8	3,4	2,3
Elève/Étudiant	1,2	1,2	2,7	3,1	2,4
Femme au foyer	5,7	5,4	5,0	4,5	4,9
Rentier	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8
Retraité	1,2	2,1	2,9	3,7	2,9
Invalide/vieillard	6,9	6,6	5,4	4,6	5,4
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total					
Rural					
Occupé	87,2	81,0	81,0	76,1	83,5
Chômeur	0,8	0,8	1,0	1,2	0,8
Recherche 1er emploi	0,2	0,3	1,4	1,9	0,4
Elève/Étudiant	0,4	0,5	2,3	3,3	0,7
Femme au foyer	3,9	6,2	4,9	6,3	5,1
Rentier	0,4	0,5	0,8	1,0	0,5
Retraité	0,3	0,5	1,3	2,7	0,6
Invalide/vieillard	6,9	10,2	7,4	7,5	8,4
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif					
Guinée					
Occupé	86,7	81,0	80,1	77,7	82,1
Chômeur	0,9	1,0	1,5	2,1	1,2
Recherche 1er emploi	0,2	0,5	1,6	3,2	1,0
Elève/Étudiant	0,4	0,7	2,5	3,1	1,3
Femme au foyer	4,0	6,0	5,0	4,6	5,0
Rentier	0,5	0,6	0,8	0,8	0,6
Retraité	0,4	0,8	2,1	3,6	1,4
Invalide/vieillard	6,9	9,4	6,4	4,8	7,4
ND	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

4.3. Conclusion partielle

Dans ce chapitre, les principales caractéristiques des habitations, des logements, l'assainissement et la pauvreté ont été mis en relation avec certaines caractéristiques telles que le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence, source d'énergie, etc. Il en ressort que les pauvres et les non pauvres n'utilisent pas souvent les mêmes types d'habitat. Les ménages pauvres vivent principalement dans des cases et

des maisons individuelles simples. Chez les ménages non pauvres, plus de la moitié occupent les maisons à plusieurs logements.

Les matériaux de construction les plus utilisés en Guinée sont : brique en ciment, brique non cuite et cuite. Ces trois types de matériaux sont utilisés en milieu rural comme en milieu urbain par les pauvres et les non pauvres, mais à des proportions différentes. En effet, 73 % des ménages sévèrement pauvres, 67,4% des pauvres modérés et 26,3% des non pauvres vivent dans les maisons dont les murs sont en brique non cuite/terre battus en milieu rural. En milieu urbain les briques en ciment sont souvent utilisés pour la construction des murs quel que soit le statut de pauvreté (39,6% pour les sévèrement pauvre, 49,1% des pauvres modérés, 65,8% des vulnérables à la pauvreté et 78,2% pour les non pauvres). Quel que soit le sexe du chef de ménage, les matériaux de construction utilisés conservent les mêmes tendances entre les pauvres et les non pauvres. Les ménages pauvres dirigés par des hommes utilisent plus de terre battue que leurs homologues dirigés par des femmes.

Il ressort de l'analyse que la toiture en tôle et en paille/feuilles sont les plus dominantes quel que soit le statut de pauvreté. En effet, 70,4% des ménages ont un toit couvert de tôle et 28,3% des ménages utilisent des pailles/feuilles comme couverture de leur toit. Les pailles/feuilles sont beaucoup plus utilisés par les ménages pauvres que les non pauvres. Quel que soit le milieu de résidence, la tôle reste le principal matériau du toit même si la plus grande proportion se trouve en milieu urbain.

Les ménages pauvres sont majoritairement propriétaires de leur logement. Les autres statuts d'occupation concernent de faibles proportions de ménages pauvres. Le statut de propriétaire est également dominant chez les ménages non pauvres mais d'autres formes de statut sont significativement représentées, notamment la location simple qui prend de l'ampleur en milieu urbain et concerne moins d'un tiers des ménages non pauvres tandis que ceux qui sont hébergés gratuitement atteignent environ un sixième des ménages non pauvres.

Dans l'ensemble, les ménages modérément pauvres d'un membre sont principalement des femmes, âgés de 60 ans et plus et monogames. Parmi les très pauvres, les ménages à un seul membre sont rares parce que les ménages à un seul membre n'ont pas d'enfants d'âge scolaire et sont moins susceptibles d'inclure des femmes relativement jeunes. Ainsi, par construction, leur intensité de pauvreté dépasse rarement une certaine limite. En revanche, les ménages composés de membres âgés sont susceptibles de tomber parmi les pauvres parce que leur niveau de scolarité est beaucoup plus bas et, de même, ils ont tendance à vivre dans des maisons peu équipées.

L'analyse montre que 28% des ménages vivent dans des cases, 35,8% dans des maisons individuels, 35,2% dans des maisons à plusieurs logement et seulement 0,4% dans un Immeuble à plusieurs logement, mais ces pourcentages sont plutôt différents en milieu urbain et rural. Dans le milieu rural, les cases (40,9%) sont les types d'habitat les plus courant, suivi des maisons individuels (32%), les maisons à plusieurs logements représentent 26,6%

Les données sur la répartition du sexe du chef de ménage dans différentes catégories d'état de pauvreté montrent que les ménages dirigés par un homme représentent plus de 70% dans toutes les catégories de pauvreté et les ménages dirigés par des femmes sont plus concentrés parmi les pauvres modérés.

La répartition du groupe d'âge des chefs de ménage résidant dans chaque catégorie de statut de pauvreté montre que les catégories très pauvres et moyennement pauvres affichent des profils très différents. Quel que soit le statut de pauvreté, le groupe des 30 à 44 ans est le plus représenté et les personnes âgées sont plus nombreuses dans les catégories des pauvres modérés et de ceux qui sont vulnérables à la pauvreté. En plus parmi les modérément pauvres, les personnes âgées deviennent plus répandues parce qu'il y a une concentration de ceux qui ne peuvent pas atteindre le niveau de la pauvreté sévère et qui sont ainsi regroupés dans cette catégorie.

La répartition des chefs de ménage résidents par l'état matrimonial selon la situation de pauvreté montre que les non mariés représente 4,1% des chefs de ménage, alors que 90% sont mariés (monogames et

polygames), 4,6% sont veufs/veuves et enfin 4% sont divorcés ou séparés. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des célibataires augmentent lorsque le niveau de pauvreté baisse. Les monogames et les polygames sont relativement plus susceptibles d'être pauvres, tandis que les veuves sont relativement plus fréquentes chez les personnes modérément pauvres mais moins fréquentes chez les personnes gravement pauvres.

Dans l'ensemble, 72% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation, 9% ont atteint le primaire, 12,6% le secondaire et seulement 6,4% l'université. En général, comme prévu, plus le chef de ménage est éduqué, plus les chances que le ménage ne soit pas pauvre augmente. Seulement 31% des ménages où le chef n'est pas éduqué sont non pauvres. Encore une fois, la linéarité de la relation entre l'éducation et les catégories de statut de pauvreté est quelque peu perturbée lorsque les personnes gravement pauvres sont comparées aux personnes modérément pauvres.

La grande majorité des chefs de ménage sont des travailleurs indépendants (85.6%), les salariés publics représentent 5.7% et 4.2% sont des salariés du secteur privé. Bien sûr, ces pourcentages sont très différents dans les milieux urbains et ruraux. Dans le milieu rural, l'analyse montre que parmi les chefs de ménages sévèrement pauvres, 95,6% sont des indépendants, 2,6% des aides familiaux et seulement 0,2% des employeurs.

CONCLUSION GENERALE

Dans cette étude de la pauvreté multidimensionnelle de la Guinée, les données du recensement général de la population et de l'habitation de 2014 ont été utilisées pour l'analyse. La pauvreté a été calculée suivant l'approche utilisée par Alkire et Santos (2014) pour estimer l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI), en raison de sa simplicité et de ses propriétés axiomatiques favorables. Basé sur le concept de la capacité, cette approche a permis de définir l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle non monétaire et d'élaborer des cartes de pauvreté des régions, des préfectures et des sous-préfectures.

En termes de régions, la pauvreté touche particulièrement celles de Kankan, Mamou, Labé et Faranah. La région de Conakry qui abrite la capitale de la Guinée et la région de Kindia sont les moins touchées par la pauvreté non monétaire. Cependant, le niveau préfectoral révèle une importante disparité entre les différentes préfectures du pays. Au niveau spatial le plus fin, à savoir la sous-préfecture, des contrastes ou écarts importants de pauvreté sont observés.

Selon le milieu de résidence, les analyses montrent que, les zones à faible incidence de pauvreté multidimensionnelle correspondent aux zones abritant les grands centres urbains où les matériaux définitifs sont de plus en plus utilisés dans l'habitat et où l'effort d'assainissement est plus important. Il s'agit des chefs-lieux des huit régions administratives. Toutefois, il est important de noter le rôle important des questions culturelles dans les caractéristiques de l'habitation et la possession de biens durables. Le cas des régions de Kankan, Mamou et Faranah peuvent être illustratif à cet égard. Les résultats de la présente étude montrent que ces régions sont plus pauvres non monétairement, tandis que les analyses monétaires¹² aboutissent à un autre classement de ces régions. Bien que la région de Mamou, soit monétairement plus dotée à cause de l'importance de l'activité d'élevage, la même tradition d'élevage conduit les ménages à des habitudes d'habitats précaires à cause de la mobilité et des pratiques associées aux types d'élevage pratiqués. Des facteurs culturels ou socioéconomiques similaires pourraient, dans les autres régions, expliquer des pratiques d'habitat, d'assainissement ou d'équipement qui prédisposent à une pauvreté multidimensionnelle élevée, malgré l'importance ou les opportunités du revenu monétaire.

Dans ce chapitre, les résultats du RGPH3 sont examinés en utilisant quatre groupes fondés sur le score de privation, c'est-à-dire sévèrement pauvres, modérément pauvres, vulnérables à la pauvreté et non pauvres, et compte tenu du pourcentage global de pauvres (sévèrement pauvres et modérément pauvres). Les observations manquantes représentent des cas où il n'était pas possible de calculer l'IPM, c'est-à-dire les personnes vivantes dans les ménages non ordinaires. Les pourcentages de pauvres et de groupes de statut de pauvreté sont calculés dans les observations valides. Les taux de privation des indicateurs et les l'évolution de l'indice de pauvreté multidimensionnelle ont été examinés aussi dans la dernière partie de cette section.

Concernant les ménages sévèrement pauvres, les régions peuvent être classées en trois groupes. Un premier groupe comprenant les régions les plus affectées par la pauvreté. Il s'agit de la région de Faranah (44,7%), Kankan (48,1%) et Boké (37,8%). Le second groupe est constitué par la région de Labé (36,4%) et Mamou (32,4%) où la proportion des ménages sévèrement pauvres est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Le troisième concerne les régions les moins affectées : Nzérékoré (29,1%), Kindia (29,8%) et Conakry (13,5%). Du point de vue de la contribution à la pauvreté, il est important de signaler qu'une région contribue de façon significative à la pauvreté si sa population est importante et/ou lorsque sa population est pauvre. Ainsi, les régions de Kankan et Faranah sont les régions qui contribuent le plus à la pauvreté globale. Elles sont des régions à forte incidence de pauvreté (respectivement 87,8% et 84,8%) et a des indices de pauvreté (MPI) supérieur à la moyenne nationale (respectivement 47,9% et 45,3%). La région de Boké, malgré la faible incidence de pauvreté enregistrée

¹² Dans ELEP 2012, Mamou se classe 3^{ème} région moins pauvre monétairement, après les régions de Conakry et Boké.

(72,7%) constitue la troisième région en termes de contribution à la pauvreté nationale (12%) de l'ensemble des pauvres du fait de son poids démographique.

Le statut de pauvreté selon la région et le milieu de résidence montre que les ménages des milieux ruraux sont plus pauvres que ceux urbains. C'est le cas général pour toutes les régions de la Guinée. Dans les milieux urbains, les non-pauvres représentent 45,5% des ménages dans la région de Boké, 43,5% dans la région de Kankan, 41,8% à Kindia et 40,4% à Mamou, 36% à Labé et 12,9% à Nzérékoré, alors que dans le milieu rural, ce taux tombe à 1,9% à Boké et se situe entre 0,7% et 4,1% dans les autres régions administratives.

Malgré une évolution positive dans la propriété de plusieurs actifs, la qualité de vie des ménages guinéens, en termes de niveau et de l'éducation, ne semble pas être significativement améliorée entre 2012 et 2014. Le changement le plus spectaculaire est celui du téléphone mobile, le taux de privation des ménages de cet actif à diminuer d'environ 97 pour cent au début de cette période à environ 27 pour cent en 2014. Mais ceci est plutôt le résultat des avancées technologiques qui ont réduit le coût du téléphone mobile, le rendant accessible aux ménages les moins riches. La même tendance est obtenue pour la propriété de la télévision et de motos et, dans une moindre mesure, de la voiture. La propriété de la radio et de vélo connaît une évolution plus contrastée, tandis que les changements dans la possession du réfrigérateur sont très limités. Dans l'ensemble, la privation de l'actif a diminué de façon significative par la moitié, d'environ 68 pour cent à environ 33 pour cent sur la période 2012 et 2014.

Dans ce chapitre, les principales caractéristiques des habitations, des logements, l'assainissement et la pauvreté ont été mis en relation avec certaines caractéristiques telles que le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence, source d'énergie, etc. Il en ressort que les pauvres et les non pauvres n'utilisent pas souvent les mêmes types d'habitat. Les ménages pauvres vivent principalement dans des cases et des maisons individuelles simples. Chez les ménages non pauvres, plus de la moitié occupent les maisons à plusieurs logements.

Les matériaux de construction les plus utilisés en Guinée sont : brique en ciment, brique non cuite et cuite. Ces trois types de matériaux sont utilisés en milieu rural comme en milieu urbain par les pauvres et les non pauvres, mais à des proportions différentes. En effet, 73 % des ménages sévèrement pauvres, 67,4% des pauvres modérés et 26,3% des non pauvres vivent dans les maisons dont les murs sont en brique non cuite/terre battus en milieu rural. En milieu urbain les briques en ciment sont souvent utilisés pour la construction des murs quel que soit le statut de pauvreté (39,6% pour les sévèrement pauvre, 49,1% des pauvres modérés, 65,8% des vulnérables à la pauvreté et 78,2% pour les non pauvres). Quel que soit le sexe du chef de ménage, les matériaux de construction utilisés conservent les mêmes tendances entre les pauvres et les non pauvres. Les ménages pauvres dirigés par des hommes utilisent plus de terre battue que leurs homologues dirigés par des femmes.

Il ressort de l'analyse que la toiture en tôle et en paille/feuilles sont les plus dominantes quel que soit le statut de pauvreté. En effet, 70,4% des ménages ont un toit couvert de tôle et 28,3% des ménages utilisent des pailles/feuilles comme couverture de leur toit. Les pailles/feuilles sont beaucoup plus utilisés par les ménages pauvres que les non pauvres. Quel que soit le milieu de résidence, la tôle reste le principal matériau du toit même si la plus grande proportion se trouve en milieu urbain.

Les ménages pauvres sont majoritairement propriétaires de leur logement. Les autres statuts d'occupation concernent de faibles proportions de ménages pauvres. Le statut de propriétaire est également dominant chez les ménages non pauvres mais d'autres formes de statut sont significativement représentées, notamment la location simple qui prend de l'ampleur en milieu urbain et concerne moins d'un tiers des ménages non pauvres tandis que ceux qui sont hébergés gratuitement atteignent environ un sixième des ménages non pauvres.

Dans l'ensemble, les ménages modérément pauvres d'un membre sont principalement des femmes, âgés de 60 ans et plus et monogames. Parmi les très pauvres, les ménages à un seul membre sont

rare parce que les ménages à un seul membre n'ont pas d'enfants d'âge scolaire et sont moins susceptibles d'inclure des femmes relativement jeunes. Ainsi, par construction, leur intensité de pauvreté dépasse rarement une certaine limite. En revanche, les ménages composés de membres âgés sont susceptibles de tomber parmi les pauvres parce que leur niveau de scolarité est beaucoup plus bas et, de même, ils ont tendance à vivre dans des maisons peu équipées.

L'analyse montre que 28% des ménages vivent dans des cases, 35,8% dans des maisons individuelles, 35,2% dans des maisons à plusieurs logements et seulement 0,4% dans un Immeuble à plusieurs logements, mais ces pourcentages sont plutôt différents en milieu urbain et rural. Dans le milieu rural, les cases (40,9%) sont les types d'habitat les plus courants, suivis des maisons individuelles (32%), les maisons à plusieurs logements représentent 26,6%

Les données sur la répartition du sexe du chef de ménage dans différentes catégories d'état de pauvreté montrent que les ménages dirigés par un homme représentent plus de 70% dans toutes les catégories de pauvreté et les ménages dirigés par des femmes sont plus concentrés parmi les pauvres modérés.

La répartition du groupe d'âge des chefs de ménage résidant dans chaque catégorie de statut de pauvreté montre que les catégories très pauvres et moyennement pauvres affichent des profils très différents. Quel que soit le statut de pauvreté, le groupe des 30 à 44 ans est le plus représenté et les personnes âgées sont plus nombreuses dans les catégories des pauvres modérés et de ceux qui sont vulnérables à la pauvreté. En plus parmi les modérément pauvres, les personnes âgées deviennent plus répandues parce qu'il y a une concentration de ceux qui ne peuvent pas atteindre le niveau de la pauvreté sévère et qui sont ainsi regroupés dans cette catégorie.

La répartition des chefs de ménage résidents par l'état matrimonial selon la situation de pauvreté montre que les non mariés représentent 4,1% des chefs de ménage, alors que 90% sont mariés (monogames et polygames), 4,6% sont veufs/veuves et enfin 4% sont divorcés ou séparés. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des célibataires augmente lorsque le niveau de pauvreté baisse. Les monogames et les polygames sont relativement plus susceptibles d'être pauvres, tandis que les veuves sont relativement plus fréquentes chez les personnes modérément pauvres mais moins fréquentes chez les personnes gravement pauvres.

Dans l'ensemble, 72% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'éducation, 9% ont atteint le primaire, 12,6% le secondaire et seulement 6,4% l'université. En général, comme prévu, plus le chef de ménage est éduqué, plus les chances que le ménage ne soit pas pauvre augmentent. Seulement 31% des ménages où le chef n'est pas éduqué sont non pauvres. Encore une fois, la linéarité de la relation entre l'éducation et les catégories de statut de pauvreté est quelque peu perturbée lorsque les personnes gravement pauvres sont comparées aux personnes modérément pauvres.

La grande majorité des chefs de ménage sont des travailleurs indépendants (85,6%), les salariés publics représentent 5,7% et 4,2% sont des salariés du secteur privé. Bien sûr, ces pourcentages sont très différents dans les milieux urbains et ruraux. Dans le milieu rural, l'analyse montre que parmi les chefs de ménages sévèrement pauvres, 95,6% sont des indépendants, 2,6% des aides familiaux et seulement 0,2% des employeurs.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Aboubacar KABA et al.** Profil et déterminants de la pauvreté infantile en Guinée, Janvier 2009 ;
2. **Aboubacar KABA (2011-2012)**, stratégie de réduction de la pauvreté (SRP),_enquête sur la pauvreté subjective, Guinée ;
3. **Aboubacar KABA & al (Juillet 2011)**, La croissance économique en Guinée ;
4. **Kanbur, Ravi et David Vines (2000)**. «The World Bank and poverty reduction: past, present and future», in: Christopher L. GILBERT et David VINES (éd.), The World Bank. Structure and Policies, Oxford Policy Institute, Cambridge University Press, Cambridge, p. 87-107.
5. **Cornia, Giovanni Andrea, Richard Jolly et Frances Stewart (1987)**. L'Ajustement à visage humain : protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance, UNICEF, Economica, Paris, 372 p.
6. **Deichmann, Uwe (1999)**, Geographic aspects of inequality and poverty, <http://www.worldbank.org/poverty/inequal/index.htm>
7. **Direction Nationale de la Statistique**, Enquête intégrée de base pour l'évaluation de la pauvreté (EIBEP 2002-2003), guinée ;
8. **Foster, J.; Greer, J.; Thorbecke, E., 1984**. A Class of Decomposable Poverty Measures. *Econometrica* 52, 761-765.
9. **Institut National de la Statistique (INS)**, atlas de pauvreté de 2008, Guinée.
10. **Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)**, analyse des résultats définitifs du recensement général de la population et des habitations de 2004, Ouagadougou.
11. **Idriss Okiye Waais (2014)**, la pauvreté à Djibouti : une analyse multidimensionnelle, Djibouti.
12. **INSTAT/Banque Mondiale (2003)**, « Cartographie de la pauvreté à Madagascar », Communication à la Conférence Développement économique, services sociaux et pauvreté à Madagascar, Juin 2003, Antananarivo.
13. **PNUD (1995)**. Rapport mondial sur le développement humain 1995, Economica, Paris, 254 p.
14. **Ravallion, Martin (1996)**, Comparaisons de la pauvreté, LSMS document de travail N° 122, Banque Mondiale, Washington, 162 p.
15. **Sidiki COULIBALY**, Techniques de mesure et d'analyse de la pauvreté dans les Etats membres d'AFRISTAT, Abidjan, du 11-16 juin 2007
16. **World Bank, Yélé (2016)**, household multidimensional poverty in guinea Washington,

ANNEXE
Tableau A2.1: les indicateurs de pauvreté par région avec un seuil k égal à 4

Région	Incidence de pauvreté	Intensité de pauvreté	Indice de pauvreté multidimensionnelle
Conakry	5,8	53,0	3,1
Kindia	58,8	64,7	38,1
Boké	67,3	67,4	45,4
N'Zérékoré	72,1	65,1	47,0
Kankan	73,9	62,4	46,1
Faranah	76,1	67,7	51,5
Mamou	77,4	70,7	54,7
Labé	77,5	69,5	53,9

Tableau A2.2: Incidence (%) de la pauvreté par région selon le milieu de résidence du chef de ménage

Régions	Incidence de pauvreté (H)		Intensité de pauvreté(A)		Indice de pauvreté multidimensionnelle(MPI)	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Boké	21,3	82,9	55,2	68,5	11,7	56,8
Conakry	5,8	0,0	53,0	0,0	3,1	0,0
Faranah	33,4	88,0	56,1	69,0	18,7	60,7
Kankan	33,9	83,8	55,4	63,1	18,8	52,9
Kindia	22,6	78,3	54,6	66,3	12,3	51,9
Labé	22,2	84,4	56,1	70,0	12,4	59,1
Mamou	23,3	85,8	56,1	71,3	13,1	61,2
Nzérekoré	41,6	81,4	55,5	66,6	23,1	54,3
Guinée	18,6	83,2	55,0	67,1	10,2	55,9

Tableau A2.3: Incidence (%) de la pauvreté par région selon le sexe du Chef de ménage

Régions	Incidence de pauvreté (H)		Intensité de pauvreté (A)		Indice de pauvreté multidimensionnelle(MPI)	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Boké	68,2	59,7	67,4	67,5	46,0	40,3
Conakry	6,0	5,2	53,0	53,0	3,2	2,8
Faranah	77,3	63,8	68,0	64,8	52,5	41,3
Kankan	74,5	60,5	62,4	62,3	46,5	37,7
Kindia	59,5	54,0	64,5	66,3	38,4	35,8
Labé	77,5	77,4	69,8	68,6	54,1	53,1
Mamou	77,9	75,6	71,1	69,2	55,4	52,3
Nzérekoré	71,8	74,5	65,4	63,6	46,9	47,3
Guinée	61,4	55,8	65,8	66,2	40,4	37,0

Tableau A2.4: Incidence (%) de la pauvreté par préfecture

Préfecture	Incidence de pauvreté(H)	Intensité de pauvreté(A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle(MPI)
Conakry	5,8	53,0	3,1
Coyah	26,1	56,4	14,7
Fria	42,4	66,5	28,2
Labé	54,8	62,1	34,0
Kindia	56,0	64,8	36,3
Dubréka	56,0	60,2	33,7
Boké	58,3	65,0	37,9
N'Zérékoré	59,2	59,5	35,2
Kissidougou	64,0	62,1	39,7
Kankan	67,6	61,9	41,8
Forécariah	68,0	60,1	40,9
Siguiri	68,4	61,3	41,9
Boffa	69,1	61,3	42,4
Macenta	69,2	62,3	43,1
Yomou	72,1	64,3	46,4
Guéckédou	73,8	67,5	49,8
Pita	74,1	69,2	51,2
Faranah	74,9	67,0	50,2
Kérouané	77,0	64,6	49,7
Lola	78,2	66,9	52,3
Mamou	78,3	72,2	56,6
Koundara	78,6	67,9	53,4
Dalaba	82,0	70,1	57,5
Dabola	82,2	68,3	56,1
Kouroussa	83,1	63,2	52,5
Mandiana	84,7	63,2	53,5
Lélouma	84,9	68,5	58,1
Beyla	85,6	69,4	59,4
Koubia	88,6	71,0	62,9
Télimélé	88,8	73,3	65,1
Mali	89,0	73,0	65,0
Dinguiraye	89,4	74,0	66,2
Tougué	90,1	73,4	66,2
Gaoual	91,0	76,1	69,3

Tableau A2.5: Incidence (%) de la pauvreté par préfecture selon le milieu de résidence du chef de ménage

Préfecture	Incidence de pauvreté(H)		Intensité de pauvreté(A)		Indice de pauvreté multidimensionnelle(MPI)	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Conakry	5,8	0,0	53,0	0,0	3,1	0,0
Coyah	18,8	60,2	53,6	60,5	10,1	36,4
Labé	18,4	69,8	54,2	62,9	10,0	43,9
Boffa	16,3	71,4	52,9	61,4	8,6	43,8
Forécariah	22,4	72,1	53,9	60,3	12,1	43,5
N'Zérékoré	45,8	72,3	55,7	61,8	25,5	44,6
Yomou	42,3	74,2	57,3	64,6	24,2	47,9
Kindia	15,1	74,9	54,0	65,9	8,1	49,3
Dubrêka	33,9	76,0	55,7	62,0	18,9	47,2
Macenta	37,3	77,7	54,4	63,3	20,3	49,2
Siguiri	22,3	79,1	55,7	61,6	12,4	48,7
Pita	13,1	79,3	53,8	69,4	7,0	55,0
Kérouané	46,8	80,8	55,2	65,3	25,8	52,7
Kissidougou	33,0	80,9	54,9	63,7	18,1	51,5
Boké	23,0	83,1	55,3	66,9	12,7	55,6
Lola	49,0	83,9	56,9	68,0	27,9	57,1
Lélouma	54,6	85,8	59,0	68,7	32,2	58,9
Guéckédou	29,7	85,9	54,0	68,7	16,0	59,0
Koundara	34,5	86,2	55,6	68,8	19,2	59,3
Mandiana	52,2	86,4	57,2	63,3	29,9	54,7
Dalaba	6,2	87,2	52,2	70,2	3,2	61,2
Faranah	30,8	87,3	56,1	68,1	17,3	59,4
Fria	8,7	87,4	53,9	68,2	4,7	59,6
Kouroussa	47,4	87,8	56,7	63,7	26,9	55,9
Beyla	38,9	88,2	56,0	69,7	21,8	61,5
Kankan	36,3	88,8	54,8	63,8	19,9	56,7
Dabola	38,8	89,3	59,8	68,9	23,2	61,5
Mali	24,8	90,3	54,4	73,1	13,5	66,0
Koubia	47,3	90,5	61,9	71,2	29,2	64,4
Tougué	41,8	91,6	65,3	73,5	27,3	67,4
Télimélé	28,9	91,7	54,8	73,6	15,8	67,5
Mamou	28,8	91,8	56,6	73,5	16,3	67,5
Gaoual	48,8	92,4	55,8	76,4	27,2	70,6
Dinguiraye	36,8	94,8	56,3	74,7	20,8	70,8

Tableau A2.6 : Incidence (%) de la pauvreté par préfecture selon le sexe du chef de ménage

Préfecture	Incidence de pauvreté(H)		Intensité de pauvreté(A)		Indice de pauvreté multidimensionnelle(MPI)	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Conakry	6,0	5,2	53,0	53,0	3,2	2,8
Coyah	26,7	21,7	56,4	56,4	15,0	12,2
Nzérékoré	57,2	68,3	59,1	60,8	33,8	41,5
Forécariah	68,8	59,5	60,0	60,8	41,3	36,1
Dubréka	56,4	52,2	60,2	60,2	34,0	31,4
Siguiri	68,6	60,4	61,2	62,4	42,0	37,7
Boffa	69,8	62,3	61,3	61,1	42,8	38,0
Labé	53,5	58,8	61,9	62,5	33,1	36,8
Kankan	69,2	45,4	62,0	59,6	42,9	27,1
Macenta	68,1	75,2	62,2	62,6	42,4	47,0
Kissidougou	65,1	55,2	62,3	60,3	40,6	33,2
Mandiana	84,8	83,2	63,1	66,1	53,5	55,0
Kouroussa	83,4	76,6	63,2	63,9	52,7	48,9
Yomou	70,4	80,5	64,1	65,2	45,1	52,5
Kérouané	77,2	72,6	64,7	62,6	49,9	45,5
Kindia	58,1	41,8	65,0	63,0	37,8	26,3
Boké	59,2	51,2	65,1	64,0	38,5	32,8
Fria	43,6	36,7	66,0	69,4	28,8	25,5
Lola	77,5	82,0	67,1	65,9	52,0	54,0
Faranah	76,0	62,3	67,2	64,4	51,1	40,1
Guéckédou	73,6	75,0	67,7	65,8	49,9	49,3
Koundara	79,3	70,9	67,9	67,8	53,8	48,1
Dabola	83,2	72,6	68,4	66,9	56,9	48,5
Lélouma	84,8	85,0	68,7	67,8	58,3	57,6
Pita	73,2	76,2	69,0	69,6	50,5	53,0
Beyla	85,8	80,1	69,5	66,3	59,7	53,1
Dalaba	81,8	82,8	70,3	69,4	57,5	57,4
Koubia	88,5	89,2	70,8	71,8	62,7	64,0
Mamou	79,7	70,1	72,8	68,4	58,0	47,9
Mali	89,2	88,0	73,1	72,5	65,2	63,8
Télimélé	89,4	86,2	73,2	73,6	65,4	63,5
Tougué	90,3	89,6	73,8	72,1	66,6	64,6
Dinguiraye	90,1	79,0	74,1	71,8	66,8	56,7
Gaoual	91,3	88,6	76,2	75,2	69,6	66,7

Tableau A.2.7: Incidence (%) de la pauvreté par sous-préfecture

Sous-préfecture/ commune	Incidence de pauvreté (H)	Intensité de pauvreté (A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)
Kaloum	8,4	56,8	4,8
Matam	2,8	52,0	1,5
Matoto	5,4	52,4	2,8
Ratoma	7,0	53,2	3,7
Dixinn	4,3	52,3	2,3
Dinguiraye	73,7	70,3	51,8
Kalinko	94,8	74,4	70,5
Gagnakali	97,7	80,8	78,9
Lansanya	90,3	68,6	61,9
Banora	92,9	73,9	68,7
Dialakoro	87,5	64,0	56,0
Diatifere	98,2	80,9	79,5
Selouma	95,2	72,7	69,3
Bissikrima	86,3	64,2	55,4
Konindou	81,5	61,5	50,1
Dogomet	88,4	73,4	64,9
Banko	91,5	69,2	63,4
Kindoye	98,6	79,4	78,3
Kankama	94,7	70,4	66,6
N'Dema	90,7	66,4	60,2
Arfamoussa	87,3	71,0	62,0
Dabola-centre	56,3	63,8	35,9
Tiro	84,3	63,1	53,2
Banian	83,7	66,9	56,0
Gnaleah	88,9	63,5	56,4
Beindou	95,0	69,3	65,9
Faranah-centre	44,6	61,7	27,5
Songoyah	90,2	65,6	59,2
Heremakonon	78,1	61,8	48,3
Passayah	88,6	68,5	60,7
Kobikoro	97,8	79,5	77,7
sandéniah	84,1	66,4	55,9
Maréla	85,1	71,8	61,1
Manfran	89,5	67,1	60,0
Koundiatou	87,2	68,6	59,8
Gbangbadou	81,2	64,9	52,7
Yombiro	78,2	61,6	48,1
Kissidougou-centre	33,7	55,0	18,6
Beindou	78,6	63,7	50,0
Bardou	82,9	64,8	53,7
Banama	86,0	68,5	58,8
Yende-Millimou	71,2	59,5	42,3
Fermesadou	71,0	61,0	43,3
Sangardo	86,8	61,9	53,8
Albadariah	89,1	63,7	56,8
Firawa (Yomadou)	78,8	64,1	50,5

Sous-préfecture/ commune	Incidence de pauvreté (H)	Intensité de pauvreté (A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)
Sanguiana	88,4	63,2	55,9
Cissela	85,6	63,2	54,1
Douako	92,7	67,7	62,7
Banfele	91,9	66,2	60,8
Kiniero	79,7	61,4	49,0
Kouroussa-centre	55,8	59,0	32,9
Babila	82,9	60,1	49,8
Komola-Koura	96,2	69,5	66,8
Baro	84,5	58,5	49,4
Koumana	92,9	67,2	62,4
Balato	82,9	59,0	49,0
Doura	90,9	63,1	57,3
Sansando	89,6	62,1	55,7
Kinieran	81,3	61,7	50,1
Niantania	96,3	71,0	68,4
Koundian	85,3	61,5	52,4
Mandiana-centre	59,3	57,9	34,4
Kantoumanina	91,0	64,9	59,1
Balandougouba	84,1	62,4	52,5
Dialakoro	88,0	66,7	58,7
Morodou	83,5	60,7	50,7
Faralako	86,5	60,6	52,4
Saladou	94,3	66,4	62,6
Kondianakoro	83,7	60,5	50,7
Franwalia	75,2	57,8	43,4
Norassoba	90,9	66,1	60,1
Malea	86,3	66,4	57,3
Siguirini	72,7	65,1	47,4
Naboun	91,8	65,1	59,8
Niagassola	70,8	57,5	40,7
Kiniebakoura	88,4	63,3	55,9
Bankon	80,2	60,8	48,7
Doko	70,0	56,7	39,7
Siguir-centre	39,4	57,7	22,7
Kintinian	78,0	61,4	47,8
Niandankoro	82,5	61,9	51,0
Kankan-centre	37,0	54,9	20,3
Karifamoryah	81,4	61,6	50,2
Koumban	93,6	64,0	59,9
Mamouroudou	93,7	64,9	60,8
Tinti-Oulen	91,7	63,0	57,8
Tokounou	90,4	67,6	61,1
Gberedou-Baranama	85,3	60,8	51,9
Balandougou	86,4	61,7	53,4
Missamana	92,4	63,0	58,2
Sabadou-Baranama	90,6	64,1	58,1
Moribayah	92,3	62,5	57,7

Sous-préfecture/ commune	Incidence de pauvreté (H)	Intensité de pauvreté (A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)
Boula	96,7	74,7	72,2
Baté-nafadji	83,1	61,2	50,9
Sibiribaro	79,7	62,7	49,9
Kounsankoro	90,5	68,5	62,0
Damaro	86,8	66,0	57,3
Linko	95,2	70,5	67,1
Komodou	88,1	65,5	57,7
Soromaya	91,3	72,0	65,8
Banankoro	66,7	60,6	40,4
Kereouane-centre	64,1	61,6	39,5
Daramagnaky	97,8	77,4	75,7
Sinta	84,1	67,4	56,7
Sogolon	94,7	69,4	65,8
Kollet	89,7	64,6	57,9
Télimélé-centre	48,1	61,3	29,5
Koba	98,4	81,1	79,8
Sarekaly	70,9	64,5	45,8
Gougoudje	85,9	66,9	57,4
Bourouwal	95,5	78,9	75,3
Missira	96,8	77,4	74,9
Thionthian	93,9	73,7	69,2
Santou	95,4	80,4	76,6
Tarihoye	95,6	76,3	73,0
Konsotamy	93,7	73,1	68,5
Falessadé	80,7	60,6	48,9
Ouassou	68,9	63,0	43,4
Khorira	65,4	61,4	40,2
Tondon	93,0	64,1	59,6
Dubrêka-centre	34,5	55,7	19,2
Badi	85,7	64,8	55,5
Tanéne	73,1	60,1	43,9
Samayah	86,6	64,7	56,1
Damankanya	31,8	57,4	18,2
Mambiya	69,1	66,0	45,6
Friguiagbé	48,1	63,9	30,7
Kindia-centre	25,4	59,0	15,0
Kolente	86,8	67,0	58,2
Molota	80,7	63,4	51,1
Souguéta	87,8	66,8	58,7
Bangouyah	90,8	68,3	62,0
Madina Oula	84,4	66,3	56,0
Kallia	82,5	61,9	51,0
Sikhourou	81,3	59,7	48,6
Forécareah-centre	22,8	54,0	12,3
Kakossa	82,5	59,8	49,3
Maférenya	48,7	58,3	28,4
Alassoya	66,4	59,1	39,3

Sous-préfecture/ commune	Incidence de pauvreté (H)	Intensité de pauvreté (A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)
Benty	76,6	62,5	47,8
Kaback	84,5	61,4	51,9
Farmoriah	70,7	58,7	41,5
Moussaya	80,5	60,8	49,0
Coyah-centre	16,4	54,2	8,9
Manéah	19,5	53,4	10,4
Kouriya	60,8	61,0	37,1
Wonkifong	60,0	60,3	36,2
Matakaou	91,5	72,6	66,5
Gadha Woun	97,9	78,7	77,0
Fafaya	90,7	68,8	62,4
Missira	88,3	68,2	60,2
Pilimini	89,1	70,9	63,1
Koubia-centre	81,3	70,7	57,5
Dougountouny	92,3	71,9	66,4
Madina Wora	95,4	72,8	69,5
Salambandé	95,5	75,2	71,9
Balaki	95,2	76,9	73,2
Touba	95,9	79,9	76,7
Gayah	95,8	73,6	70,5
Lébekéré	92,2	72,2	66,6
Yembereng	80,2	69,0	55,3
Mali-centre	73,2	68,6	50,2
Hidayatou	96,0	77,3	74,2
Fougou	92,8	74,9	69,6
Donghol Signon	87,1	72,3	63,0
Télire	93,8	73,5	69,0
Kouramangui	75,1	61,6	46,2
Hafia	71,3	63,9	45,6
Kaalan	74,9	62,8	47,1
Dionfo	89,4	69,5	62,2
Labé-centre	27,3	55,6	15,2
Daralabé	68,6	64,0	43,9
Garambé	67,6	58,9	39,8
Noussy	86,5	69,2	59,8
Dalein	91,1	67,7	61,7
Diari	83,3	63,2	52,6
Popodara	66,3	59,4	39,4
Tountouroun	65,1	59,4	38,6
Sannoun	81,5	64,5	52,6
Linsansara	92,6	72,7	67,3
Korbe	86,7	69,8	60,5
Lafou	82,8	65,9	54,5
Manda	84,3	66,9	56,4
Sagalé	89,9	72,9	65,5
Parawol	91,0	69,9	63,5
Tyanguel-Bori	89,8	69,2	62,1

Sous-préfecture/ commune	Incidence de pauvreté (H)	Intensité de pauvreté (A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)
Hérico	91,8	72,8	66,8
Lélouma-centre	59,8	63,5	38,0
Djountou	79,8	61,2	48,8
Balaya	83,6	67,0	56,0
Koyin	87,8	66,4	58,3
Konah	93,4	74,4	69,5
Fatako	90,1	69,6	62,7
Kouratongo	94,4	77,3	72,9
Fello Koundoua	99,2	86,8	86,1
Kollet	93,0	76,0	70,7
Kolangui	94,5	73,5	69,4
Kansangui	92,8	72,9	67,6
Tangaly	89,1	70,4	62,7
Tougué-centre	81,6	70,8	57,8
Sangareah	95,4	74,1	70,7
Pita-centre	21,0	57,5	12,1
Maci	90,1	74,2	66,8
Timbi-Touny	73,8	65,5	48,3
Timbi-Madina	53,1	60,0	31,9
Bourouwal tappè	73,9	63,9	47,3
Gongoré	90,0	71,5	64,3
Sintaly	64,8	62,3	40,3
Bantignel	83,1	66,6	55,3
Dongol Touma	90,3	74,0	66,8
Ninguelandé	87,8	68,5	60,2
Ley-Miro	93,5	74,2	69,3
Mamou-centre	39,0	62,1	24,2
Saramoussaya	90,4	69,3	62,7
Téguéréya	98,6	81,8	80,7
Timbo	88,3	64,9	57,3
Dounet	92,4	72,9	67,4
Bouliwel	90,5	73,3	66,3
Nyagara	91,1	71,1	64,8
Porédaka	86,1	67,8	58,4
Ouré Kaba	93,5	78,1	73,0
Konkouré	95,0	73,7	70,0
Tolo	89,3	73,9	66,0
Kégnéko	95,8	77,6	74,4
Gongoret	91,7	69,0	63,3
Soyah	95,5	79,7	76,2
Dalaba-centre	48,5	64,0	31,0
Mombéyah	89,8	70,2	63,1
Ditinn	87,4	68,6	59,9
Kankalabé	86,7	70,9	61,5
Mafara	90,5	72,4	65,6
Kaalan	93,7	72,1	67,6
Mitty	89,0	67,9	60,4

Sous-préfecture/ commune	Incidence de pauvreté (H)	Intensité de pauvreté (A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)
Kéballi	86,6	68,1	58,9
Koba	96,6	77,5	74,9
Bodié	82,4	66,8	55,1
Diécké	55,2	58,7	32,4
Péla	84,4	65,9	55,7
Yomou-centre	60,2	62,2	37,4
Banié	90,0	66,7	60,0
Bhéta	83,2	67,6	56,2
Bignamou	77,5	66,5	51,6
Bowé	79,9	65,7	52,5
Foumbadou	91,6	75,1	68,8
Guéassou	95,1	76,8	73,0
Gama Béréma	83,3	65,2	54,3
Lola-centre	61,0	60,7	37,0
Bossou	69,5	60,6	42,1
Kokota	81,1	62,1	50,4
Tounkarata	86,2	68,1	58,7
N'Zoo	79,5	66,6	52,9
Laine	82,4	63,7	52,5
Diarraguerela	87,4	65,7	57,4
Karala	91,2	71,5	65,2
Sokourala	89,5	69,9	62,5
Koumandou	91,3	68,3	62,4
Nionsomoridou	72,3	63,0	45,6
Samana	95,9	76,1	73,0
Beyla-centre	60,9	63,8	38,8
Fouala	90,9	67,0	61,0
Diassadou	91,0	70,4	64,0
Sinko	86,6	69,3	60,0
Gbéssoba	94,1	73,7	69,3
Boola	74,8	64,9	48,6
Gbackédou	94,9	70,3	66,7
Mousadou	88,4	68,9	60,9
Samoé	66,3	61,1	40,5
Kobéla	78,2	62,5	48,9
Bounouma	79,0	64,1	50,7
Yalenzou	61,5	59,2	36,5
N'Zérékoré-centre	45,8	55,7	25,5
Womey	75,6	61,6	46,6
Gouécké	61,7	58,8	36,3
Palé	78,2	62,2	48,7
Koulé	78,0	63,4	49,5
Soulouma	72,7	61,2	44,5
Koropara	84,4	63,3	53,4
Orémaï	64,1	59,3	38,0
Panziazou	77,7	63,5	49,3
Daro	72,4	60,7	43,9

Sous-préfecture/ commune	Incidence de pauvreté (H)	Intensité de pauvreté (A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)
Watanka	91,7	68,5	62,8
Fassankoni	82,9	62,4	51,7
Binikala	88,4	68,2	60,2
Koyama	75,5	63,2	47,7
N'Zébéla	80,8	64,2	51,9
Vasérédou	89,1	68,1	60,7
kouankan	84,4	63,0	53,2
Sérédou	63,1	60,6	38,2
Semgbédou	80,9	62,0	50,2
Macenta-centre	41,0	55,6	22,8
Bofossou	78,2	64,4	50,4
Balizia	67,3	59,4	40,0
Guéckédou-centre	31,6	54,9	17,4
Kassadou	92,7	72,5	67,2
Koundou	86,5	69,7	60,3
Tékoulo	89,9	70,8	63,6
Bolodou	87,1	68,9	60,0
Terméssadou djibo	90,5	69,1	62,5
Nongoa	71,4	63,9	45,6
Fangamadou	89,4	70,1	62,7
Guéndembou	77,1	62,9	48,5
Ouendé Kénéma	88,8	69,4	61,7
Boké-Centre	28,0	58,3	16,4
Dabiss	93,2	71,1	66,3
Bintimodiya	77,0	62,1	47,8
Sangarédi	51,4	66,1	34,0
Kolaboui	75,7	59,4	44,9
Malapouyah	93,0	68,8	64,0
Tanéné	92,4	69,0	63,7
Sansalé	98,6	80,0	78,9
Kamsar	30,5	57,8	17,6
Kanfarandé	92,8	69,0	64,0
Tougnifili	70,2	59,7	41,9
Koba-Tatéma	56,3	59,5	33,5
Tamita	69,8	59,7	41,7
Mankountan	72,3	59,5	43,1
Boffa-Centre	57,0	60,9	34,7
Colia	87,2	64,8	56,5
Doupro	69,9	60,3	42,1
Lisso	87,8	65,1	57,1
Kamaby	85,4	65,8	56,2
Sambailo	83,6	63,3	52,9
Youkounkoun	90,2	70,5	63,6
Termesse	95,3	75,6	72,1
Koundara-Centre	44,7	58,3	26,1
Guingan	96,9	79,3	76,9
Saréboido	82,3	64,9	53,4

Sous-préfecture/ commune	Incidence de pauvreté (H)	Intensité de pauvreté (A)	Indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI)
Banguingny	96,2	74,4	71,5
Fria-Centre	16,9	59,2	10,0
Tormélin	75,6	63,5	48,0
Baguinet	92,1	69,6	64,1
Wendou M'bour	97,4	79,4	77,3
Koumbia	91,3	74,4	67,9
Gaoual-Centre	75,2	69,2	52,1
Foulamory	86,0	69,6	59,8
Kounsiel	96,4	77,9	75,0
Kakony	95,2	82,0	78,0
Touba	86,4	72,0	62,2
Malanta	97,6	78,4	76,5
Nounkounka	95,5	65,7	62,8